

L'Action

NATIONALE

Volume LXXXV, numéro 1, janvier 1995



Champ d'action

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

Liberté d'expression

L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages à la fois aux jeunes auteurs et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

Rédaction

L'Action nationale peut refuser de publier un texte. Elle peut aussi demander à un auteur d'apporter certaines corrections à son texte. L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis, sans entente préalable, peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans «l'index des périodiques canadiens», depuis 1948, dans «Périodex» depuis 1984 et dans «Repère» publié par les Services documentaires multimédia (SDM Inc.) et la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

ISSN-0001-7469 – ISBN-2-89070

Dépôt légal: Bibliothèque nationale

Périodicité: 10 numéros par an

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *l'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

L'Action NATIONALE

1259, rue Berri, bur. 320, Montréal H2L 4C7

Tél.: (514) 845-8533 – Télécopie: (514) 923-5755

L'Action

NATIONALE

Directeur

Rosaire Morin

Secrétaire

Marie-Laure Prunier

Analyse sociale

Michel Rioux

Entrevues

Yvon Leclerc

Éducation

Jean-Claude Tardif

Comptes rendus

Denis Monière

Comité de rédaction

Louise Dumas

Lucia Ferretti

Robert Laplante

Marcel Landry

Denis Monière

Michel Rioux

Comité de lecture

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Colette Lanthier

Yvon Leclerc

Pierre Noreau

Christiane Pelchat

Paul-Émile Roy

Janine Thériault

Gérard Turcotte

Prix André Laurendeau

Membres du jury:

Jules Bélanger

Lucia Ferretti

Colette Lanthier

Abonnement

10 numéros

Québec, Canada	35 \$
France	240 FRF
Autres pays	50 \$
Étudiant	20 \$
Soutien	75 \$

SI VOUS ÊTES ABONNÉ-E

Deux questions:

La première:

Pouvez-vous nous trouver un nouvel abonné? Si chacun le fait, nous doublons notre rayonnement...

Merci de votre coopération.

La seconde:

Sur l'étiquette comportant votre adresse, la date d'échéance de votre abonnement est indiquée.

Si le temps est venu de le renouveler, vous pouvez nous faire parvenir votre remise sans autre avis.

Si chacun le fait, L'Action nationale économise 6 000 \$ par année en timbres, papeterie et temps!

Abonnement:	10 numéros	20 numéros
Québec, Canada	35 \$	60 \$
Étudiant	20 \$	35 \$
Autres pays	50 \$	90 \$

Un reçu pour impôt sera émis pour toute somme supérieure au tarif de l'abonnement.

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Téléphone

Télécopieur

Profession

L'Action

NATIONALE

L'Action NATIONALE

1259, rue Berri, bur. 320
Montréal
H2L 4C7

Supplément postal, L'Action NATIONALE
Volume LXXXV, numéro 1, janvier 1995

Téléphone (514) 845-8533
Télécopieur (514) 923-5755

SI VOUS N'ÊTES PAS ABONNÉ-E

Deux cents personnes reçoivent la revue chaque mois sans y être abonnées. L'Action nationale est devenue un lieu de réflexion, de prospective et un instrument d'information.

Sensible aux problèmes du présent et aux défis du proche avenir, la revue défend des valeurs fondamentales et elle fait la promotion d'un projet de société qui facilitera à tous l'accès à un travail permanent.

Vous pouvez nous retourner votre chèque et ce formulaire

Abonnement:	10 numéros	20 numéros
Québec, Canada	35 \$	60 \$
Étudiant	20 \$	35 \$
Autres pays	50 \$	90 \$

Un reçu pour impôt sera émis pour toute somme supérieure au tarif de l'abonnement.

Nom Prénom

Adresse Code postal

Téléphone Télécopieur

Profession

L'Action NATIONALE

1259, rue Berri, bur. 320
Montréal
H2L 4C7

Téléphone (514) 845-8533
Télécopieur (514) 923-5755

TABLE DES MATIÈRES

Volume LXXXV, numéro 1, janvier 1995

- 3 ▶ **Jean Chrétien a menti**
Rosaire MORIN
-
- 12 ▶ **Libres dans un pays choisi**
Paul-Marcel LEMAIRE
-
- 27 ▶ **Les enjeux du référendum de 1995**
Rodrigue TREMBLAY
-
- 43 ▶ **L'ardente obligation de la souveraineté**
Jean-Marc LÉGER
-
- 54 ▶ **Le style de Jacques Parizeau**
Robert Barberis et Marcelle Viger
-
- 58 ▶ **Le dégoût de la politique partisane**
Julie VÉZINA et Jean-François SIMARD
-
- 63 ▶ **Sommes-nous tous des immigrants ?**
Paul-Émile ROY
-
- 66 ▶ **De fortes migrations internationales ?**
Michel PAILLÉ
-
- 79 ▶ **La Caisse de dépôt et placement**
Philippe GABELIER
-
- 86 ▶ **La réussite éducatives des élèves**
Andréanne LALIBERTÉ
-
- 107 ▶ **L'avenir du Bloc**
Denis MONIÈRE
-
- 112 ▶ **À travers l'actualité**
Rosaire MORIN
-

Comptes rendus: « Honoré Mercier, la politique et la culture » de Gilles Gallichan <i>Jean-François NADEAU</i>	◀ 127
« Nationalisme et conflits de droits » de Evelyn Kolish <i>Richard ARTEAU</i>	◀ 129
Livres reçus	◀ 134
Nos collaborateurs	◀ 141
Nos annonceurs	◀ 150

Jean Chrétien a menti

par Rosaire MORIN

A nos lecteurs de France, nous demandons une faveur: pouvez-vous faire parvenir aux Sénateurs de France notre réponse au discours de Jean Chrétien prononcé, devant votre vénérable institution, le 1^{er} décembre dernier?

Le méli-mélo

Le Premier ministre du Canada reprenait alors une parodie de Sir Wilfrid Laurier. Les Canadiens seraient

*les descendants des Bretons, des Angevins et des Normands qui ont envahi l'Angleterre au 11^e siècle et les descendants des Angevins, des Normands et des Bretons qui au 17^e siècle ont colonisé les terres fertiles des rives du St-Laurent.*¹

M. Chrétien ne connaît pas l'histoire. Au 11^e siècle, les Bretons n'ont pas conquis l'Angleterre. Ils y étaient depuis quatre siècles. Les Angevins ne faisaient pas partie de l'armée de Guillaume le Conquérant. Nos ancêtres n'étaient pas les «descendants des Angevins, des Normands et des Bretons» qui avaient envahi l'Angleterre. Ils venaient de la France, de la Normandie, de la Picardie, du Poitou, de la région parisienne...

1. Extrait du discours prononcé le 1^{er} décembre 1994 par Jean Chrétien devant le Sénat, à Paris.

La mosaïque

Pour souligner les caractéristiques fondamentales du Canada, M. Chrétien déclarait :

Grâce aux sacrifices et aux efforts consentis par des femmes et des hommes venus des quatre coins de la planète, nous avons réussi à bâtir au Canada une société pluraliste, équitable, fondée sur l'ouverture, la tolérance, la générosité et le partage.²

Notre Premier ministre souligne le caractère cosmopolite de la mosaïque canadienne ! Ce qu'il ne dit pas, c'est que le gouvernement fédéral a créé et continue de créer un tel déséquilibre démographique que l'élément francophone est en voie de disparition dans huit des dix provinces.

Les promoteurs de l'immigration sont plus honnêtes que M. Chrétien. Ils ne cachent pas leurs intentions. Ils poursuivent avec continuité une vaste campagne d'immigration pour immerger l'élément français dans un milieu anglais. À coups de milliards de dollars, le fédéral a financé et finance l'immigration massive d'étrangers en utilisant même les impôts des Francophones qu'il faut submerger.

M. Chrétien a raison. Le Canada est une « société pluraliste ». Mais il n'est plus une société « équitable ».

La dualité linguistique

L'honorable Chrétien parle de la « dualité linguistique » :

Enrichi par sa diversité culturelle, notre pays reste caractérisé par sa dualité linguistique, française et anglaise. La langue française continue de progresser au Canada.

Elle (la dualité) a assuré l'épanouissement du million de francophones hors-Québec qui forment la communauté

2. Extrait du discours prononcé le 1^{er} décembre 1994 par Jean Chrétien devant le Sénat, à Paris.

*acadienne au Nouveau-Brunswick et les communautés francophones partout ailleurs au Canada.*³

Puissent nos lecteurs de France faire savoir à leurs Sénateurs que la «dualité linguistique» est irréaliste au Canada! En 1995, dans les Parlements et les cours de justice de huit provinces sur dix, l'usage du français est rarissime. Dans les mêmes provinces, à peine un élève francophone sur dix peut fréquenter une école française. L'anglais y est même la langue des fonctionnaires fédéraux, des sociétés fédérales, des gouvernements provinciaux et de l'armée. Hors Québec, le Nouveau-Brunswick et Ottawa, le bilinguisme fédéral cesse d'exister.

Au Canada anglais, la langue française régresse. Voici l'évolution du nombre de personnes qui, entre 1931 et 1986, étaient d'origine ethnique française, de langue maternelle ou d'usage française.

Importance numérique et relative des francophones hors Québec, Canada, 1931-1986

Année	Origine française		Langue maternelle		Langue d'usage Nombre
	Nombre	%	Nombre	%	
1931	657 931	8,77	540 105	7,20	
1941	788 006	9,64	647 466	7,92	
1951	990 969	9,96	721 820	7,25	
1961	1 298 992	10,01	853 462	6,58	
1971	1 420 760	9,14	926 400	5,96	675 925
1981	1 598 215	9,02	942 080	5,26	666 180
1986	1 856 330	10,00	945 800	5,04	672 470

(Recensements du Canada, 1931 à 1986)

En 1986, sur 1 856 330 personnes d'origine française, 945 800 ont déclaré que leur langue maternelle était le français, soit 50,9 % seulement. Entre 1931 et 1986,

3. Extrait du discours prononcé le 1^{er} décembre 1994 par Jean Chrétien devant le Sénat, à Paris.

hors Québec, la proportion des personnes de langue maternelle française est tombée de 7,20 % à 5,04 %. Au foyer, sur 1 856 330 personnes d'origine française, on ne retrouve que 672 470 personnes qui utilisent la langue française, soit une proportion de 36,2 %.

M. Chrétien n'en affirme pas moins que la langue française continue de progresser au Canada. En 1991, la population hors Québec de langue maternelle française était ainsi partagée :

1991	Nombre	% de la province
Terre-Neuve	2 878	0,5
Île-du-Prince-Édouard	5 894	4,5
Nouvelle-Écosse	37 034	4,1
Nouveau-Brunswick	243 565	33,6
Ontario	505 401	5,0
Manitoba	51 146	4,7
Saskatchewan	22 055	2,2
Alberta	57 886	2,3
Colombie-Britannique	51 745	1,6
Yukon	881	3,2
Territoires Nord-Ouest	1 466	2,5
Francos hors Québec	979 948	

Sauf au Nouveau-Brunswick, les francophones ont été noyés. Dans quatre provinces, le nombre des francophones est inférieur à 50 000 personnes. Le rêve de Durham est devenu une réalité : noyer l'élément canadien-français.

L'identité québécoise

M. Chrétien n'a pas dit la vérité lorsqu'il déclarait que :

cette dualité est au cœur de notre société et de nos institutions. C'est grâce à elle si le Québec a pu se développer dans le respect de son identité.

Nos lecteurs de France peuvent dire à leurs Sénateurs que l'avancement du français au Québec n'est pas le fait de la Confédération. La défense et la promotion de la langue ont fait l'objet de luttes continuelles. Le gouvernement fédéral, majoritairement anglophone, sait qu'une minorité finit par adopter la langue de la majorité. Parmi les actes odieux commis, citons la loi C-72 qui généralise l'usage de l'anglais au Québec. Pareille situation équivaut à mettre sur le même pied la minorité et la majorité québécoises.

De plus, un tribunal fédéral, majoritairement anglophone, a dicté à la majorité du Québec une politique linguistique contraire à la législation de l'Assemblée nationale. En 1979 et en 1981, la Cour suprême ordonne que les langues française et anglaise soient obligatoires pour l'adoption des lois et qu'elles soient d'usage devant les tribunaux. En décembre 1988, la Cour suprême concluait que la Charte québécoise ne respectait pas les exigences de la liberté d'expression en matière d'affichage.

Enfin, par ses ingérences dans les compétences exclusives du Québec, le fédéral intervient dans tous les domaines d'activités, en concurrence avec les lois de l'Assemblée nationale. Cette invasion dans l'organisation de la vie québécoise constitue la constance d'une épée de Damoclès suspendue sur la vie québécoise. Ces faits, M. Chrétien les a cachés aux Sénateurs français.

Le poids politique

Le Premier ministre du Canada est un tricheur. Il affirmait que la dualité:

*fait, par exemple, qu'au Canada, des francophones sont au poste de commande, à tous les niveaux de la société, tant dans le secteur privé que dans le secteur public.*⁴

4. Extrait du discours prononcé le 1^{er} décembre 1994 par Jean Chrétien devant le Sénat, à Paris.

(Il est décevant de lire un français de qualité inférieure sous la plume du Premier ministre du Canada, mais il est encore plus désappointant de constater des fautes élémentaires; exemple: «secteur publique» s'écrit «secteur public»).

Les Sénateurs de France doivent savoir que cette réalité n'est authentique qu'au Québec. Dans les autres provinces, pour accéder à un poste de commande, privé ou public, il faut parler la langue anglaise. Le français est rarement utile.

Dans les institutions fédérales, les francophones occupent à peine la moitié des postes supérieurs correspondant à leur nombre. Notre poids politique diminue sans cesse. Notre infériorité numérique a permis au pouvoir fédéral de modifier les compétences du Québec. Notre représentation à la Chambre des Communes est limitée à 75 députés sur 295. Si l'on tient compte de l'existence des partis politiques, en 1995, la délégation québécoise dans le gouvernement Chrétien est raccourcie à une vingtaine de députés libéraux sur 295, dont 99 proviennent de l'Ontario. L'influence politique réelle ne dépasse pas et ne dépassera jamais notre force démographique.

Dans les faits, la majorité anglophone cherchera toujours à faire du Canada un pays exclusivement de langue anglaise. La question fondamentale consiste à se demander si les Québécois doivent prendre le risque de confier leur avenir à une majorité de culture et de langue différentes? Car minoritaires au Canada, nous le sommes pour l'éternité. Minoritaires, nous le sommes à la Chambre des Communes; nous le sommes aussi dans les partis politiques traditionnels. Nos députés ont presque toujours été des «bleus» et des «rouges» qui devaient se rallier à la majorité anglophone.

La défense du français

Notre Premier ministre est léger. Il n'a pas de mémoire. Il a osé affirmer dans son discours à Paris du 1^{er} décembre:

*C'est cette même dualité qui incite mon pays et mon gouvernement à accorder la plus haute priorité à la défense et à la promotion du français, au Canada et dans le monde. Au cœur d'une société étonnamment multiculturelle, elle porte le Canada à s'ouvrir à la Francophonie internationale et au monde entier.*⁵

Les Sénateurs de France doivent savoir que l'ouverture du gouvernement fédéral à la Francophonie est basée uniquement sur la stratégie de fermer au Québec l'accès à cette même francophonie. Ils doivent aussi savoir que «la plus haute priorité à la défense et à la promotion du français au Canada» est une fumisterie énoncée par la décision «de contrecarrer le séparatisme».

En 1995, le gouvernement fédéral pratique encore le laisser-faire. Il n'intervient pas pour protéger les droits des francophones à l'enseignement en français, à la gestion de leurs écoles, à l'usage du français devant les tribunaux et les législatures provinciales. Pour apaiser la douleur des francophones hors Québec, il a inventé la distribution de subventions, au lieu d'imposer l'école française et d'en confier la gestion aux francophones eux-mêmes. Jamais le Parlement du Canada n'édicte des lois réparatrices, pour que justice soit faite aux francophones. À cet égard, la politique fédérale a toujours pratiqué l'immobilisme, la passivité, la paralysie.

Ce que les Sénateurs de France doivent savoir, c'est que le français avance à reculons. En Colombie-Britannique, le gouvernement se contente de l'intention d'établir une commission scolaire de langue française. En Alberta, il décrète que l'on peut, dans les écoles, enseigner le chinois, l'hébreu, l'allemand, le français et d'autres langues. En Saskatchewan, il adopte, en 1993, la loi 39 pour permettre à un dixième des élèves fransaskois de fréquenter les écoles gérées par les francophones. Au Manitoba, il propose d'accorder la gestion de leurs écoles aux Franco-

5. Extrait du discours prononcé le 1^{er} décembre 1994 par Jean Chrétien devant le Sénat, à Paris.

Manitobains qui expriment leur intention de faire partie du secteur scolaire francophone. En Ontario, en 1995, les Franco-Ontariens sont assujettis à la clause «là où le nombre le justifie». Dans l'Île-du-Prince-Édouard, les Acadiens francophones attendent avec espoir. En 1995, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse se demande s'il doit établir les «Conseils d'école en français» votés en 1986. À Terre-Neuve, le gouvernement Wells établit une loi scolaire conforme aux exigences de la Charte, mais le comité ministériel étudie si son application est possible.

Le multiculturalisme

Dans son allocution au Sénat de France, le Premier ministre du Canada a eu un moment de sincérité, lorsqu'il avoua sans ambages :

*Mesdames et messieurs les Sénateurs de France, je suis convaincu, que sur la voie du multiculturalisme, fort de sa richesse et de sa diversité culturelle, un Canada uni peut et doit se poser en modèle.*⁶

Ce que M. Chrétien n'a pas dit à ce chapitre, et que les Sénateurs doivent connaître, c'est que les politiques multiculturalistes tendent à l'uniformisation d'une culture canadienne, les francophones devenant une minorité identique aux groupes ethniques venus d'ailleurs.

Puissent nos lecteurs de France faire savoir aux Sénateurs et à la France toute entière que l'avenir de la francophonie est menacé au Canada. Le seul territoire en Amérique du Nord où la culture française peut s'épanouir, c'est ici au Québec, et nulle part ailleurs. Le peuple québécois existe. Il existe depuis 1534. Il a résisté aux vagues successives d'assimilation. Il a conservé sa façon différente de penser, de juger et de vivre. Il a atteint l'âge de la maturité. Il a droit à la vie. À la vie normale d'un peuple normal. Dans la mosaïque canadienne, le peuple québé-

6. Extrait du discours prononcé le 1^{er} décembre 1994 par Jean Chrétien devant le Sénat, à Paris.

cois sera absorbé dans le temps. Il sera emporté par l'épuisement dans le combat. Comme l'ont été la plupart des groupes minoritaires dans le monde. Comme l'ont été 900 000 Francophones assimilés dans la diaspora canadienne. Comme eux, l'îlot français du Québec disparaîtra dans la mer anglophone, s'il n'assume pas lui-même son destin.

La chance de choisir sera bientôt donnée aux Québécoises et aux Québécois. Pour ou contre le Québec? Pour l'épanouissement ou l'asservissement? L'indépendance, c'est l'espoir! Le fédéralisme, c'est la lente agonie d'une vie franglaise en dérive vers l'assimilation à moyenne échéance. La France semble ne pas vouloir choisir. Au nom de la non-ingérence dans la non-indifférence, elle assiste de loin aux efforts de survivance d'un petit peuple qui aurait droit à plus de solidarité.

Libres dans un pays choisi

Paul-Marcel
LEMAIRE*

Jamais une victoire électorale, comme celle du 12 septembre dernier, n'aura laissé le militant souverainiste, et même le simple observateur, aussi perplexe. Ce qui devait être le commencement d'une magnifique aventure, se révélait finalement presque comme une défaite; il suffisait de se promener dans Montréal, vers 21 h, sous le ciel gris et pluvieux, pour mesurer l'écho de l'événement: l'indifférence totale du grand public. Est-ce ainsi qu'on commence de créer un pays, me disais-je? Ou ce peuple, même celui qui a voté pour le Parti Québécois, est-il prêt à bâtir un pays?

Pour essayer de comprendre ce silence, cet embarras dans la victoire, je me suis reporté à une autre expérience, que j'avais vécue quelque cinq mois plus tôt, au Salon du livre, à Québec. Modestement installé devant le kiosque de mon éditeur, j'y ai rencontré certaines personnes, dont un ouvrier-technicien travaillant dans la fonction publique, une étudiante en communication, un retraité passionné par les photos de célébrités (sic). La plupart de ces curieux partageaient certains points communs, qui se manifestaient dans leurs commen-

* Auteur de *Nous, Québécois*.

taires, leurs manières d'être et surtout leurs silences. D'abord une gêne et un malaise évidents devant mon livre, et surtout devant l'énoncé de son titre; puis, une certaine façon de tourner autour du pot et d'éviter le cœur du sujet, l'avenir du Québec, dont le destin allait se jouer dans les deux ans au plus tard, d'abord par une élection générale, puis par un référendum décisif.

Ce qui frappait pourtant le plus, c'était une certaine façon de s'en remettre aux autres: «Croyez-vous vraiment qu'ils (sic) vont se décider?» La formulation de cette fausse question (se décider à quoi?), même l'emploi du «ils» impersonnel pour éviter le nom propre de notre peuple, ont ici une importance très révélatrice. Beaucoup hésitent à penser par eux-mêmes, préfèrent attendre les autres, c'est-à-dire opiner par procuration, sans doute sous la pression d'une «vague qui emporte tout», comme disent après coup les commentateurs politiques.

*Le marécage
constitutionnel
et culturel
constitue un
risque
infiniment plus
dangereux.*

• Irrésolution ou fuite en avant?

Ce refus de prendre position, mais davantage cette impuissance à penser par soi-même, soulève de nombreuses questions, qu'il faut avoir le courage d'exprimer si l'on veut sortir de la confusion actuelle et si l'on croit en l'éducation politique, indispensable chemin de la démocratie. Descartes disait que l'irrésolution, ou l'incapacité de prendre parti, est le pire des maux. Est-ce bien vrai? Bien sûr, il y a souvent au Québec refus de se brancher, recul et attente passive, sinon pleutre, devant les inévitables risques qu'entraîne toute prise de décision. Pendant ce temps, le marécage constitutionnel et culturel où le Québec s'engluie depuis des siècles constitue un risque infiniment plus dangereux, car il paralyse ses meilleurs élans et ses projets les plus audacieux.

Pourtant, cette irrésolution n'est-elle pas la conséquence, le symptôme d'une maladie autrement plus grave : la peur ou l'incapacité de s'exprimer librement, de penser par soi-même, de se faire une idée personnelle sans toujours attendre qu'on nous souffle la bonne réponse ? Cette peur a une vieille histoire, des racines qui remontent loin dans notre inconscient collectif. L'autoritarisme traditionnel, de nature religieuse mais aussi scolaire, administrative et politique, lui a servi et lui sert souvent encore de terreau fertile, d'autant plus qu'il se conjugait à des coutumes fort valables de solidarité communautaire.

Cette crainte, pour ainsi dire innée et grégaire, n'explique pas tout. Le règne contemporain de l'opinion, tel qu'il est orchestré par les médias et la plupart des canaux de communication sociale, vient tout à la fois relayer et renforcer ces traditions autoritaires, de sorte que le rêve républicain d'une opinion majoritaire, formée à la base par le véritable dialogue politique, semble s'éloigner de plus en plus. Depuis que les médias, sous le double effet de la technicisation et de la concentration, ont opté le plus souvent pour les informations répétitives en forme de capsules ou de clips spectaculaires, il est devenu difficile pour la masse de s'informer véritablement et de se former des opinions fondées. Il serait donc faux de s'en remettre d'abord aux médias et aux réseaux hautement technicisés de communication pour pousser les Québécois à sortir enfin de leur irrésolution. Nos experts en communication politique auraient avantage à se souvenir que les Québécois se méfient des « gadgets » impersonnels de propagande, genre « cassette préenregistrée », et qu'ils préfèrent nettement le bouche à oreille et la confrontation personnelle, jusqu'à la prise de becs.

Il est impossible qu'un peuple abandonne à un gouvernement étranger une part importante de ses pouvoirs et de son développement.

Cette impuissance à nous dire à une autre source, cette fois directement institutionnelle et politique, et c'est le régime fédératif dans lequel nous moisissons encore. On oublie trop que ce régime institue d'office deux discours politiques qui prétendent tous deux défendre les intérêts des Québécois. L'idéologie fédéraliste officielle consiste à nous faire croire que ces deux discours, et les actions qu'ils commandent, sont complémentaires, mais ils sont en réalité opposés, dans le cas du Québec, car il est impossible qu'un peuple normalement constitué abandonne à un gouvernement qui lui est majoritairement étranger par la langue, la culture et les intérêts, une part importante de ses pouvoirs et de son développement. Depuis des lustres, les Québécois sont l'enjeu de ces deux discours antinomiques: comment ne pas y perdre son latin, la capacité de juger froidement les résultats de ce régime, le courage de choisir et d'affirmer son choix ?

Traditionnellement, les médias du Québec ont fait écho à ce dualisme politique, qui a quelque chose de schizophrénique. Ils ont pratiqué un type de journalisme qui les amenait à donner la parole tour à tour aux deux camps, de façon équilibrée prétendaient-ils, et à les renvoyer dos à dos, laissant le lecteur ou auditeur pantois, désespéré, incapable de se prononcer, à moins qu'il ne puisse s'informer sérieusement ailleurs et échapper aux pressions ambiantes. Cette pratique journalistique trouve son couronnement dans la manie de jouer les censeurs et les modérateurs, toujours prêts à dénoncer, à tort et à travers, le « radicalisme », le militantisme « pur et dur », en somme toute prise de position articulée et courageuse, qui puisse trancher sur la grisaille dominante. Faut-il chercher ailleurs les motivations de cette tendance qu'ont souvent les Québécois de suspendre leur jugement, d'hésiter indéfiniment à

prendre parti, au risque d'être la proie du premier démagogue venu ? Il serait plutôt puéril de faire appel à un lointain héritage d'ambivalence chez nos ancêtres les Normands.

• Quand un poète s'en mêle

Au salon du livre de Québec, je n'avais pas fini de bavarder avec mon dernier interlocuteur quand s'amène le poète Gaston Miron, le verbe haut et goguenard, la chemise ventripotente, le cheveu et l'œil bagarreurs, l'air de toujours mâchouiller un invisible cigare. Le temps qu'il dise devant mon modeste étal : « Voilà un titre qui fait poétique ! », il est abordé par une dame bon chic bon genre, qui lui glisse à l'oreille, la main en cornet, quelque chose comme un secret d'état. La réplique de Miron, qu'elle reçoit manifestement comme une douche d'eau froide, me fait comprendre tout de suite de quoi il s'agit : « Mais, Madame, il ne faut pas s'arrêter au doigt qui pointe, mais à la direction signalée. Je m'en fous du Parti Québécois ; l'important, c'est qu'il nous indique quel chemin prendre, et il n'y en a pas d'autre que l'indépendance ».

Ayant ainsi repris, à sa manière inimitable, le proverbe chinois, Miron se lance dans une de ces harangues coutumières, qu'il a promenées dans tout le Québec et dans le monde, au grand dam de son travail d'écriture, mais pour son plus grand honneur et le nôtre. Le miracle, alors, se produit : la dame consent à l'écouter sérieusement, presque religieusement, pendant qu'un attroupement se forme et boit les paroles du poète, qui se fait tour à tour crieur de foire, comédien pamphlétaire, prophète dénonciateur ; il manie le ridicule comme un fleuret, apostrophe, conjure, accule ses auditeurs à faire des choix historiques définitifs.

Ce discours passionné trouve sa force argumentaire dans l'actualité. Ainsi, la mainmise

*Je m'en fous du
Parti
Québécois ;
l'important,
c'est qu'il nous
indique quel
chemin prendre.*

*Un peuple
digne de ce
nom
n'abandonne
pas ses
communications
à un
gouvernement
étranger.*

par le fédéral sur les télécommunications, que venait tout juste de sanctionner la Cour suprême «centralisatrice et colonisatrice comme ses employeurs», pour reprendre les termes mêmes de Miron, devenait l'occasion de rappeler qu'un peuple digne de ce nom n'abandonne pas plus ses communications à un gouvernement étranger qu'un chef d'entreprise ne confie ses lignes téléphoniques à ses compétiteurs. Démagogie, diront les belles âmes! Non, éducation politique populaire, dans la rue, sur la place publique, avec la saveur du terroir et la force du face à face.

Prendre la parole et la faire prendre aux autres, partout, en toute circonstance, à temps et à contretemps: telle est l'urgence éducative et démocratique qui s'impose à tous ceux qui aiment trop ce pays pour ne pas se sentir responsables. Sans cette mobilisation éducative de tous ceux qui «rêvent du Québec», comme aurait dit Gérard Godin, sans distinction de parti politique, il sera impossible, non seulement de gagner le prochain référendum, mais même de l'organiser.

• Quelques thèmes trop oubliés

Il n'est évidemment pas possible de repasser ici toutes les rubriques de l'action éducative. Les dimensions économiques de la souveraineté ont surtout retenu l'attention depuis quelques années, à tel point que l'indépendance apparaît parfois comme une simple forme nouvelle du marché, qui offrirait éventuellement plus d'opportunités aux entrepreneurs. Nul ne peut nier que les facteurs économiques soient très importants dans la construction d'un pays et dans toute stratégie politique, mais peut-on bâtir un pays uniquement avec des arguments économiques? Outre qu'ils sont souvent hautement techniques, rarement irréfutables, ils n'emportent pas l'adhésion du plus grand nom-

bre parce qu'ils ignorent toutes ces dimensions affectives, traditionnelles et imaginaires qui façonnent l'appartenance nationale. Par exemple, peut-on espérer, sans illusion, convaincre de la souveraineté la majorité des jeunes, des petits salariés, des retraités, des intellectuels uniquement avec des arguments économiques? L'économisme est peut-être le pire danger qui menace, paralyse même, le mouvement souverainiste.

Alors, s'il faut élargir et aérer le débat, pourquoi ne pas soulever certains thèmes qui hantent les antichambres ou les coulisses de la scène politique, parce qu'ils sont le pain quotidien des citoyens, même s'ils n'arrivent pas toujours à les exprimer clairement? Parmi ces thèmes, qui demeurent souvent à l'état de questions inexplorées, figurent les relations entre liberté et État, la place des différences culturelles dans une société souveraine, la nature même de la liberté individuelle.

Liberté et État

Il importe d'abord d'aider nos concitoyens, de tous âges et de toutes classes sociales, à comprendre que leur liberté individuelle ne s'épanouira, dans sa plénitude, que dans le cadre d'un État souverain. Même si cette vision d'inspiration hégélienne est moins populaire depuis qu'il est de mode de vilipender l'État ou la politique, ou de proclamer la fin de l'histoire parce que tous les humains chantent en chœur les bienfaits du libéralisme, elle n'en demeure pas moins fort importante dans le contexte actuel. Les droits et libertés de la personne humaine sont inséparables d'un État de droit, créé, soutenu et contrôlé démocratiquement par ces mêmes libertés.

Les adversaires d'un État québécois souverain prétendent, au mépris de notre histoire et de l'histoire universelle, celle, par exemple, des

*Peut-on bâtir
un pays
uniquement
avec des
arguments
économiques?*

*La Charte
fédérale des
droits constitue
un enterrement
de première
classe des
revendications
collectives et
des pouvoirs
judiciaires du
Québec.*

ex-fédérations de l'URSS et de la Yougoslavie, que nos libertés individuelles ont été ou seraient mieux protégées par un État fédératif. Ce mensonge, véhiculé par de nombreux anglophones et certains francophones qui se disent des nôtres, a servi de justification à l'adoption en 1982 de la Charte fédérale des droits, qui constitue un enterrement de première classe des revendications collectives et des pouvoirs judiciaires du Québec; il est encore brandi comme un épouvantail destiné à faire reculer les dangereux fantômes du nationalisme et du racisme, qui ont évidemment élu domicile au Québec. Or, il est temps de dénoncer cette supercherie. Les vrais souverainistes, René Lévesque et tous ses disciples, conscients de ce qu'est un État démocratique, non seulement honnissent toutes les exclusions, mais se battent pour les libertés individuelles et sociales de tous les citoyens.

Les pouvoirs politiques, en démocratie, appartiennent avant tout aux individus et à la société qu'ils forment par des liens de proximité, d'histoire et de choix. Or, une société comme celle du Québec, qui abandonne à des institutions fédérales une part importante de ses pouvoirs, se prive, littéralement, de l'exercice efficace de certaines libertés, non seulement celle d'avoir le dernier mot en matière de développement et de justice, mais aussi celle de gérer et de financer, comme elle l'entend, toutes les questions éducatives et culturelles. Être politiquement libre, c'est aussi pouvoir contrôler efficacement, par des mécanismes de proximité, le pouvoir des élus et des administrateurs; or, ce contrôle est pratiquement impossible dans une structure aussi lointaine et complexe que le régime fédéral actuel. Aucun État, quelle que soit sa constitution, n'est jamais totalement ni définitivement à l'abri de l'arbitraire ou des atteintes à la liberté humaine; mais un État fédératif, comme l'État canadien hautement

technocratisé, se prête moins que ne le ferait un État québécois souverain à un véritable contrôle démocratique; l'histoire canadienne illustre amplement ce principe démocratique, comme le rappelle brillamment et profondément le film de Falardeau, **Octobre**.

Les différences culturelles

Un autre champ de la vie moderne en société et de l'action politique ne peut être abandonné aux adversaires de la souveraineté, qui en font leurs choux gras électoraux: celui des relations interculturelles, du respect des différences culturelles qui affectent les individus et les groupes sociaux. Dans le Québec actuel et futur, l'idéal souverainiste ne peut pas souhaiter absorber ou faire disparaître ces différences culturelles des anglophones, des juifs, des arabes, des latino-américains ou des orientaux de l'Est qui habitent parmi nous; une volonté d'homogénéisation culturelle serait signe de fanatisme ou d'aveuglement politique, mais aussi de piètre estime de notre propre culture francophone. Mais ce respect des différences culturelles des autres amène à réclamer pour les Québécois familiarisés, depuis longtemps ou plus récemment, avec la langue française et la culture collective d'ici, le droit d'intégrer à cette langue et à cette culture toutes les minorités concitoyennes, non pas pour des motifs d'hégémonie ou de supériorité culturelles, mais par souci de la solidarité sociale et du mieux-être de tous les Québécois, sans distinction d'origine.

Il faut apporter tout de suite quelques précisions pour ne pas essayer les foudres de la critique «politically correct». Intégration ne signifie nullement assimilation coercitive, ni méconnaissance de certains droits acquis, chez les anglophones en particulier; de plus, il y a des degrés et des modalités variées d'intégration.

Il y a au Québec une nation culturelle qui se forme depuis plus de trois siècles.

Mais toujours cette intégration respectueuse posera des problèmes de politique et de conscience; d'ailleurs, l'intégration et la lutte, jamais achevées, constituent «les deux faces de Janus» de toute politique, comme l'a bien montré Maurice Duverger¹. L'important est de savoir où l'on va, où l'on veut aller, en l'occurrence à quoi et comment sont invitées à s'intégrer les minorités.

D'aucuns, y compris, paraît-il², certains penseurs du Parti Québécois, soi-disant pour éviter d'inutiles conflits, souhaiteraient que les «francophones de souche» cessent de vouloir chercher leur épanouissement culturel dans la future communauté politique, qu'ils consentent à cohabiter sans plus, sur un pied d'égalité, avec les autres communautés, dans ce qui sera demain le «lieu Québec», en d'autres mots que la «nation-culture» le cède à la «nation-raison». Si ces cogitations ne sont pas purement fantaisistes, elles révèlent une incroyable dérive. Il y a au Québec une nation culturelle (l'expression est pléonastique) qui se forme depuis plus de trois siècles, un peuple francophone qui n'est pas purement ethnique car aux premiers colons français sont venus s'ajouter nombre d'amérindiens et d'immigrants de diverses provenances.

Ce peuple francophone n'a jamais voulu mourir, il veut maintenant s'épanouir pleinement; c'est d'abord à cette fin qu'il désire une société politiquement souveraine, terrain d'épanouissement de toutes ses valeurs culturelles, à commencer par l'usage du français, compatibles avec un État laïque et pluraliste. Cet État nouveau fera l'alliance entre une cul-

1. Maurice Duverger, **Introduction à la politique**, coll. Folio-essais, 1985.
2. Daniel Salée, De la nation-culture et à la nation-raison, in *Le Devoir*, 9 oct. 1994.

ture collective, celle d'un peuple québécois ouvert et accueillant, et une raison universelle, celle qui préside aux États de droit, aux nations politiques démocratiques, depuis la Révolution américaine et la Révolution française. Nous n'avons pas et nous n'aurons pas à choisir entre une nation-culture et une nation-raison: nous prendrons les deux³.

La force de la culture franco-québécoise, loin de s'opposer au respect des différences culturelles dans le nécessaire contrat politique, doit soutenir et inspirer ces différences. Mais, ce même respect, politique et éthique, des particularismes, ceux de la majorité et ceux des minorités, poussé jusqu'à cette limite que dessine la laïcité de l'État et des institutions publiques, nous amène à refuser fermement le multiculturalisme, à la mode de Trudeau ou à celle, ravaudée, du Professeur Charles Taylor⁴. Outre qu'il entérine les divisions ethniques et la ghettoïsation, ce multiculturalisme contrevient à la vocation proprement politique des minorités et

-
3. Voir Alain Finkielkraut, *La défaite de la pensée*, Gallimard, 1987. Si cet essai dénonce à juste titre un certain culturalisme, il tronque la pensée de Renan sur la nation en la ramenant à une conception purement rationnelle et élective.
 4. Charles Taylor, **Multiculturalisme. Différence et démocratie**. Aubier, 1994. Même si l'auteur concède que le Canada anglais eût dû reconnaître au Québec la clause de « société distincte » lors des discussions sur les possibles accords du Lac Meech, il n'en défend pas moins une conception « libéraliste » des différences culturelles, conception avalisée par la Charte canadienne des droits: tous les individus doivent être culturellement égaux; la promotion d'une culture collective jusqu'à la formation d'un Québec souverain serait très dangereuse, sinon inacceptable, pour la démocratie. Taylor oublie les contraintes, trop réelles celles-là, que le présent régime fédéral fait peser sur la majorité québécoise, mais aussi sur les minorités du Québec, en particulier les risques de conflits inextricables nés de la double juridiction.

des immigrants: faire activement partie d'un ensemble cohérent, c'est-à-dire d'une nation politique. Cette vocation ne peut pas se réaliser en plénitude en dehors d'un État souverain qui seul, comme l'a bien montré Hegel, peut exprimer pleinement la volonté démocratique de tous les citoyens de vivre en harmonie, sous le régime du droit et de la liberté.

Le régime fédératif actuel ne permet pas aux minorités culturelles d'exprimer de véritables capacités politiques, parce qu'il les empêche d'appartenir activement à une communauté politique précise. Au nom de quel principe politique pourrait-il justifier le tiraillement entre allégeance canadienne et allégeance québécoise auquel il les contraint actuellement? Au nom de la «nation canadienne», des «deux nations fondatrices»? Ces deux notions ont toujours fait l'objet de contestations, elles n'ont plus de pertinence depuis l'adoption de la Constitution de 1982, dont le Québec n'a pas voulu. Un véritable «fédéralisme» de type moderne et démocratique ne pourrait se constituer qu'à partir de nations déjà reconnues dans leur spécificité culturelle et politique, alors que le fédéralisme canadien s'est bâti sur la négation réelle des différences nationales, puisque, au départ, toutes ces dépendances administratives appelées provinces, même celles qui n'avaient aucune tradition politique, étaient mises sur le même pied.

Pour tenter de surmonter ces contradictions inhérentes au fédéralisme canadien, il ne restait plus qu'à proposer une idéologie factice, d'abord aux minorités, puis aux deux majorités culturelles (l'anglophone et la francophone): travaillez tous à l'unité canadienne, en contrepartie d'un droit à une certaine survie culturelle, droit garanti à tous les individus, sans aucune distinction, par la Charte nouvelle. Ce multiculturalisme a des effets pervers sur la

nation québécoise, mais aussi sur les minorités culturelles. Il signifie pour elles trois choses, parfaitement vérifiables partout au Canada, y compris à Montréal: renonciation à l'affirmation politique collective de ces minorités, folklorisation progressive de la culture d'origine, assimilation rapide à la culture anglophone, dominante en Amérique du Nord.

Cette minorisation politique des groupes culturels et des immigrants, qui se manifeste dans une forme ou l'autre de ghetto géographique ou social, est la pire forme de mépris à leur endroit; elle favorise la désinformation politique et donne carte blanche à la bureaucratie anonyme ou aux lobbies plus ou moins occultes. Elle ne cessera que le jour où ils pourront participer activement à la formation et à l'enrichissement d'une nation politique et d'un pays bien identifié. L'avènement d'un État souverain, en plus d'assurer le développement de la nation francophone, permettra aux minorités culturelles de former avec elle une véritable communauté politique, une nation politique, où l'une et les autres pourront vraiment dialoguer et s'enrichir mutuellement.

La liberté de choisir

Cet avenir, désirable et parfaitement possible, me pousse à faire quelques remarques provisoires sur la liberté et son mode d'être dans notre société et une certaine mentalité québécoise. Pour beaucoup, la liberté semble se ramener à la capacité de «zapper», de passer sans contrainte d'un canal à l'autre, d'un objet de consommation à l'autre, d'une femme ou d'un homme à l'autre. Passer vite sur les objets, les êtres et les images, sans prendre le temps d'admirer, de questionner, de choisir, d'aimer, tel est le régime apparent de la liberté chez beaucoup d'entre nous. Cette liberté du passage n'est pas que négative, mais elle peut «passer»

à côté de l'essentiel. Elle se rattache, en tout cas, de mille manières à notre histoire personnelle et collective.

Pour de multiples raisons, qu'il serait trop long d'explorer, une certaine opinion d'ici, même éclairée par ailleurs, se fait de la liberté une idée simpliste et paresseuse. La liberté n'existerait que comme une espèce de passion irrationnelle et fantaisiste, détachée de tout choix et de tout engagement. Cette conception est plus ou moins consciemment frottée de Sartre ou de Nietzsche. Ces deux philosophies, et toutes les chapelles qui ont levé dans leur sillage, ont desservi la démocratie réelle parce que, fascinées par l'affirmation de l'individu, elles ignorent complètement la dimension communautaire de l'existence humaine. Pourtant, ces philosophies ont alimenté ou affamé une partie notable de la classe intellectuelle et de la jeunesse, depuis quelque 40 ans. Leurs héritiers d'aujourd'hui sont plus soucieux de «déconstruire» les traditions québécoises que de les rebâtir sur de solides assises intellectuelles et morales. Il nous faut d'abord neutraliser nos réflexes de colonisés, si nous voulons (re) apprendre la liberté et la pratiquer.

C'est la nature même de la liberté humaine qui exige qu'elle passe au choix et à l'action. Soupeser indéfiniment les avenir «possibles», demeurer dans l'entre-deux ou l'indécision, préférer une position velléitaire, ce n'est pas se montrer libre mais plutôt incapable de liberté. Ce n'est pas un hasard si la revue québécoise qui a le plus contribué à la maturation politique des Québécois s'appelle **L'Action nationale**. Dans la mesure où l'homme agit, où il mouille et se salit les mains en faveur d'une option précise, estimée préférable à toutes les autres du même ordre, il abandonne cet idéalisme angélique qui séduit tant de belles âmes, à la critique facile, et les met à l'abri des

risques de l'action, mais aussi de toutes les réalisations efficaces.

Lorsqu'il agit, fût-ce modestement, par exemple en distribuant du courrier de publicité partisane (la propagande n'est pas mauvaise en soi, tout dépend de ce qu'elle propage), le citoyen se montre limité; il accepte une certaine mort des désirs illimités mais stériles, puisqu'il s'identifie à la réalité d'un choix. Comme «la réalité est supérieure à la possibilité», dirait encore Hegel, la liberté ne s'accomplit pas en ce que l'homme pourrait faire ou aurait pu faire, mais en ce qu'il a effectivement choisi et réalisé. Elle n'est pas suspension du choix, tergiversation ou hésitation infinie d'un choix à l'autre, encore moins refus de se décider pour se garder toutes les portes de sortie. Elle est capacité de choisir avec discernement, lorsque le moment est venu, et de travailler à réaliser ce choix.

Or le temps est venu, pour nous Québécois, de choisir le pays du Québec, parce que toutes les autres solutions politiques se sont avérées inefficaces et paralysantes pour la liberté de tous les Québécois, anciens et nouveaux. Laisser passer le train de l'histoire, refuser de choisir l'indépendance, serait renoncer à être libre de façon concrète et créatrice, pour soi et pour les autres, pour aujourd'hui et pour demain.

La liberté est capacité de choisir avec discernement, lorsque le moment est venu, et de travailler à réaliser ce choix.

Les politiques fédérales et les enjeux du référendum de 1995

Les reculs constitutionnels du Québec

En dedans de 15 ans, deux gouvernements du Québec ont tenu chacun un référendum politique et constitutionnel qu'ils ont tous les deux perdus. Le 20 mai 1980, le gouvernement du Parti Québécois, dirigé par M. René Lévesque, tint un référendum à caractère plébiscitaire dans lequel il demandait «le mandat de négocier» une entente de souveraineté politique et d'association économique avec le Canada. Le résultat fut 59,56 % en faveur du NON, et 40,44 % en faveur du OUI. Douze ans plus tard, soit le 26 octobre 1992, le gouvernement du Parti libéral du Québec, dirigé par M. Robert Bourassa, tint conjointement avec le gouvernement du Canada un référendum de ratification du projet de renouvellement de la Constitution du Canada «sur la base de l'Entente de Charlottetown». Le résultat fut 56,6 % pour le NON et 43,4 % pour le OUI. (Ajoutons aussi qu'en 1942, les Québécois votèrent NON dans une proportion de 72,9 % contre la conscription militaire du gouvernement Mackenzie King.)

* L'auteur est économiste et ancien ministre dans le gouvernement du Québec.

On ne peut pas dire que les stratégies référendaires des derniers gouvernements québécois aient été très efficaces. Ils ont chaque fois mal évalué les préférences fondamentales de la population. Les conséquences de ces erreurs d'appréciation ont été substantielles. En 1980, en effet, la défaite référendaire du gouvernement Lévesque ouvrit la voie au coup de force constitutionnel que le gouvernement Trudeau et les provinces anglophones imposèrent au Québec avec l'Acte constitutionnel de 1982. En 1992, la défaite référendaire du gouvernement Bourassa confirma le *statu quo*.

Jusqu'à maintenant, personne ne peut donc prétendre que les référendums constitutionnels ont fait progresser le Québec. Le contraire est plus près de la réalité, puisque le Québec a connu un net recul au plan constitutionnel avec l'Acte constitutionnel de 1982. Quels sont ces reculs ?

- Premièrement, le gouvernement Trudeau profita de la déroute référendaire du gouvernement du Québec pour imposer une Charte des droits et libertés, laquelle confère à un organisme fédéral, la *Cour suprême de Canada*, énormément de pouvoirs qui relevaient autrefois des parlements provinciaux (arts. 1 à 15).
- Deuxièmement, l'Acte constitutionnel de 1982 enleva au Parlement du Québec le *contrôle de la langue* dans les écoles du Québec en imposant une clause Canada (art. 23).
- Troisièmement, l'Acte constitutionnel de 1982 constitutionnalisa les droits des *peuples autochtones*, sans baliser ces droits par une reconnaissance du Québec comme société distincte (arts. 35 et 37).
- Quatrièmement, le gouvernement Trudeau profita de l'Acte constitutionnel de 1982 pour enlever au Québec, en tant

*La défaite
référendaire du
gouvernement
Lévesque ouvrit
la voie au coup
de force
constitutionnel.*

Dans la plupart des pays civilisés il appartient à la population de sanctionner les modifications à la Constitution.

qu'une des quatre provinces fondatrices et foyer d'un des deux peuples fondateurs du Canada, le *droit de veto* constitutionnel que lui avait été reconnu *de facto* jusque là (arts. 38 et 41). Finalement, un recul pour tous les Québécois et tous les Canadiens: en effet, l'Acte constitutionnel de 1982 introduisit, à l'article 15 (2), un virus très dangereux à la longue pour la liberté individuelle, soit le droit de discriminer (pour le bon motif!). Une telle disposition est de nature à entacher, avec le temps, tous les autres droits individuels énumérés dans la charte, lesquels étaient auparavant contenus dans les statuts juridiques.

Une première conclusion s'impose: l'Acte constitutionnel du 1982, que perpétue le *statu quo* constitutionnel actuel, a considérablement affaibli le Parlement du Québec et sa capacité de promouvoir les intérêts du peuple québécois. Cette réforme imposée fit du Québec une province comme les autres.

L'Acte constitutionnel de 1982: une réforme élitiste et bureaucratique

La réforme constitutionnelle de 1982 fut conduite dans la plus pure tradition du système parlementaire britannique et de celui de la monarchie constitutionnelle du Canada. Dans cette tradition, en effet, la loi des lois qu'est la Constitution peut être modifiée par les parlementaires et les bureaucrates sans mandat explicite de la population, et au besoin, elle peut être modifiée à l'encontre même des vœux de la population.

Dans la plupart des pays civilisés il appartient à la population de sanctionner les modifications à la Constitution. À titre d'exemple, en Australie, en Suisse, en Italie, au Japon, et en

Irlande, des référendums doivent être tenus obligatoirement pour sanctionner les modifications à la constitution. En Australie, celles-ci doivent être approuvées par une double majorité, soit une majorité des électeurs et une majorité de l'électorat de quatre des six États. Le gouvernement fédéral ne tint aucun référendum, ni au Québec, ni dans l'ensemble du Canada pour faire entériner l'Acte constitutionnel de 1982. Vu sous cet angle, l'Acte constitutionnel de 1982, tel qu'il s'applique présentement au Québec, est illégitime, et constitue de ce fait une injustice historique.

Le premier ministre Trudeau prétendit que parce que son parti politique avait gagné une majorité parlementaire des élections fédérales du 18 février 1980, il pouvait modifier la constitution canadienne à sa guise, même sans détenir de mandat explicite à ce sujet. Deux évènements politiques sont venus contredire cette théorie: primo, jamais le gouvernement Trudeau n'avait publiquement fait état de son intention de retirer des pans entiers de juridiction au Parlement du Québec, contre son gré, même au cours de la campagne référendaire québécoise de 1980, bien au contraire; secundo, quand les électeurs québécois eurent, pour la première fois, la chance de se prononcer sur l'administration Trudeau, ils la répudièrent de façon non équivoque. En effet, lors de l'élection fédérale du 17 septembre 1984, l'électorat québécois *répudia massivement* le Parti libéral du Canada et lui imposa la pire défaite de son histoire avec 17 sièges contre 58 sièges conservateurs.

Le gouvernement Trudeau n'a pas tenu de référendum sur les amendements constitutionnels de 1982, parce qu'il craignait fort de perdre un tel référendum au Québec. Puisque les deux principaux partis politiques à l'Assemblée nationale s'étaient prononcés contre

ces amendements constitutionnels unilatéraux, il était plus que probable qu'un référendum de ratification aurait été défait au Québec. Mieux valait imposer les changements constitutionnels que de les faire entériner par la population. Par conséquent, personne ne peut prétendre que l'Acte constitutionnel a été entériné démocratiquement par la population du Québec.

La stratégie en 3 points du gouvernement Trudeau

En 1967, la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme (*Commission Laurendeau-Dunton*) proposa que le caractère dualiste du Canada soit renforcé par la reconnaissance de l'égalité des deux peuples fondateurs du Canada et par une dévolution de pouvoirs spéciaux au gouvernement du Québec. Il s'agissait de faire de la confédération canadienne de 1867 un système fédéral décentralisé dans lequel les deux groupes linguistiques majoritaires au Canada pourraient vivre en harmonie. Cette vision du Canada était aussi celle du premier ministre Lester B. Pearson, un homme d'État de grande envergure. Il croyait que les francophones, majoritaires au Québec et minoritaires au Canada, pouvaient survivre, se développer et prospérer au Canada et en Amérique du Nord en général, en autant que le seul gouvernement qu'ils contrôlaient majoritairement, celui du Québec, ne soit point limité à des pouvoirs locaux d'une province comme les autres.

Ce constat d'un accommodement Québec-Ottawa ne fut pas seulement celui de la Commission Laurendeau-Dunton, mais il fut repris plus tard par la *Commission de l'unité nationale* (1977-1979), présidée par John Robarts et Jean-Luc Pépin, laquelle recommandait dans son rapport de 1979 que le Québec devait «détenir les pouvoirs nécessaires à la préserva-

*La Commission
Laurendeau-
Dunton
proposa la
reconnaissance
de l'égalité des
deux peuples
fondateurs du
Canada.*

tion et au développement de son caractère distinct au sein d'un Canada viable». Son rapport ajoutait que «toute solution politique qui ne répondait pas à cette attente signifierait l'éclatement du Canada».

Or, l'Histoire enregistrera que le gouvernement libéral de Pierre Elliot Trudeau, élu pour la première fois en 1968, rejeta l'essentiel des recommandations des commissions Laurendeau-Dunton et Pépin-Robarts. L'objectif central de M. Pierre Elliot Trudeau était plutôt d'éviter à tout prix que le gouvernement du Québec ne devienne constitutionnellement le gouvernement majoritaire et national du peuple québécois en Amérique du Nord.

Pour atteindre ses fins, le gouvernement Trudeau opposa au concept des deux sociétés linguistiques distinctes au Canada, le concept d'une population canadienne multiethnique et multiculturelle. Le peuple francophone n'était dans cette option qu'une des ethnies et qu'une autre minorité culturelle parmi d'autres.

Cette vision d'un peuple francophone à jamais et pour toujours minoritaire et dispersé au Canada constituait bien sûr un rejet de la notion que le Canada, tel que fondé en 1867, reposait sur deux grandes familles culturelles et linguistiques et sur l'égalité des deux peuples fondateurs.

Afin de réaliser son projet politique, le gouvernement Trudeau mit de l'avant trois grandes politiques interreliées.

- Premièrement, il annonça en 1971 sa *politique de multiculturalisme*, laquelle prônait le concept d'une population canadienne fondée sur les ethnies. Au risque de balkaniser le Canada et d'atomiser la notion même de l'identité canadienne, et même de transformer le Canada en une Tour de Babel sociale, le gouvernement Trudeau allait orienter ses politiques et

La Commission de l'unité nationale recommandait que le Québec devait détenir les pouvoirs nécessaires à la préservation et au développement de son caractère distinct.

ses subventions dans la direction d'un développement et d'une promotion active des ethnies culturelles au Canada.

— Deuxièmement, le gouvernement Trudeau adopta une *nouvelle politique d'immigration* en 1978. Dorénavant, l'immigration au Canada ne reposerait plus sur des quotas par pays ou régions géographiques, mais serait ouverte et très peu sélective. Le Canada serait ainsi un microcosme de la planète entière. Cette politique avait comme caractéristique, de plus, de réserver un rôle mineur à la connaissance du français et de l'anglais comme condition d'admission au Canada. (À titre d'exemple, l'Australie exige une connaissance de l'anglais comme condition pour immigrer dans ce pays.)

— Troisièmement, le gouvernement se devait de *modifier la constitution canadienne*, c'est-à-dire l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867. Pour ce faire, il procéda au rapatriement unilatéral de l'AABN en 1981. Par la suite, il y incorpora des amendements constitutionnels majeurs, avec l'appui récalcitrant des provinces anglophones, mais contre l'objection formelle du Québec. Le contrat constitutionnel de 1867 entre les deux peuples fondateurs fut rompu. En même temps, il constitutionnalisait la politique du multiculturalisme, enchassait les droits des autochtones et introduisait officiellement le droit de discriminer dans la constitution.

En ce faisant, le gouvernement Trudeau se trouvait à introduire trois bombes à retardement dans le tissu politique et social canadien. Ce sont ces bombes à retardement, de véritables virus politiques, qui exercent présentement leur effets au Canada, vingt ans après leur intro-

duction. Ainsi, l'objectif trudeauiste d'une balkanisation culturelle et sociale du Canada semble avoir été pleinement atteint, puisque les Canadiens, lors du recensement de 1991, ont déclaré appartenir à 136 groupes ethniques différents. Concernant l'immigration, le laxisme de la politique canadienne s'est traduit par un triplement des niveaux annuels d'immigration de 1985 (84 000) à 1994 (250 000). Et au plan constitutionnel, les abus qui découlent de la Charte des droits introduite dans l'Acte constitutionnel de 1982 sont objets de scandales quasi quotidiens; tandis que le Québec, qui n'a jamais entériné cet Acte constitutionnel, s'apprête à voter dans un ultime référendum en 1995 pour savoir s'il doit se retirer de cette constitution ou s'y résigner.

Les erreurs à éviter

Lors des débats précédant le référendum constitutionnel du 20 mai 1980, le premier ministre du Canada, Pierre Trudeau, déclara que si le Québec manifestait clairement et démocratiquement sa volonté de quitter la Confédération canadienne et de constituer un pays indépendant, et que tout se faisait dans l'ordre, il ne retiendrait pas le Québec par la force. La volonté du peuple souverain doit donc l'emporter sur toute autre considération. Si la population du Québec décide d'affirmer démocratiquement son autonomie politique, cette autonomie sera reconnue et acceptée.

Il importe, en contrepartie, que le gouvernement du Québec et les membres de l'Assemblée nationale permettent à la population québécoise de s'exprimer clairement et précisément sur l'orientation politique et constitutionnelle qu'elle souhaite voir adopter pour le Québec. La question référendaire doit donc offrir des choix constitutionnels véritables à la population, et non pas porter sur un quelconque

Les Canadiens, lors du recensement de 1991, ont déclaré appartenir à 136 groupes ethniques différents.

chèque en blanc que le gouvernement du Québec tenterait d'arracher à l'électorat. En d'autres termes, il faut qu'il s'agisse d'une véritable consultation démocratique par *voie de référendum*, et non pas par *voie plébiscitaire*. En effet, dans un référendum, chaque choix est clair et peut être jugé à son mérite. Par contre, dans un plébiscite, c'est le gouvernement qui recherche par un OUI l'autorisation de procéder. La question de confiance dans le gouvernement qui pose la question peut alors devenir prépondérante.

Or, au Québec comme ailleurs, la population ne fait généralement pas confiance aux politiciens, et *à fortiori* pour de grands changements constitutionnels. La première erreur à éviter donc pour le gouvernement du Québec serait de faire du référendum de 1995 «son» affaire, à partir de «sa» question. En d'autres termes, le gouvernement du Québec ne doit pas transformer le référendum constitutionnel de 1995 en une élection référendaire sur lui-même et son chef. Si tel était le cas, le référendum donnerait des résultats sensiblement rapprochés de ceux de l'élection du 12 septembre 1994.

La deuxième erreur à éviter serait de présenter un choix entre une souveraineté politique «abstraite» pour le Québec et un *statu quo* «concret». En effet, on peut douter que les Québécois souscrivent majoritairement à un changement politique et constitutionnel majeur, à moins d'avoir la conviction que leur bien-être et leurs intérêts légitimes seraient mieux sauvegardés dans le nouveau régime. Ce n'est certainement pas parce qu'on leur dira que les fonctionnaires à Québec seront plus «efficaces» que ceux d'Ottawa que la population prendra les risques de modifier son régime politique en profondeur.

Dans cette perspective, puisque les citoyens connaissent déjà le *statu quo*, avec ses avantages et ses désavantages, il est vrai de dire que le fardeau de la preuve repose sur les épaules de ceux qui proposent des changements majeurs. Ils se doivent, en effet, d'indiquer clairement quelle sera l'étendue des changements politiques et constitutionnels contemplés. Si une telle clarté n'existe pas, le dicton qui veut «qu'en cas de doute, abstiens-toi» prévaudra.

Par conséquent, la question référendaire devrait offrir à la population des choix clairs et explicites sur les changements constitutionnels qu'elle sera appelée à accepter ou à refuser. Essayer de violenter l'électorat en le plaçant devant une alternative simpliste du «tout ou rien», à prendre ou à laisser, en plus d'être une gageure irresponsable, ne peut que conduire à l'échec. Après tout, un référendum constitutionnel n'est pas un jeu de pile ou face. Bien sûr, si les partisans du fédéralisme canadien prétendent présenter autre chose que le *statu quo* connu de tous, ils ont aussi le fardeau de la preuve et en démontrer le réalisme et la crédibilité.

La troisième erreur à éviter pour le gouvernement du Québec est de croire que l'on peut proposer des changements politiques et constitutionnels fondamentaux sans prendre les engagements nécessaires concernant la période inévitable de transition et sans identifier le contexte économique, financier et social qui suivront les transformations constitutionnelles. Les personnes et les entreprises ont des décisions à prendre quotidiennement pour planifier l'avenir. Toute incertitude et toute imprécision institutionnelle concernant le cadre de l'après-référendum, en plus d'être coûteux, conduiraient à l'abstention de plusieurs. Le gouvernement du Québec, seule autorité crédible en la matière, se doit donc d'être clair et précis sur le

La question référendaire devrait offrir à la population des choix clairs sur les changements constitutionnels.

Le
gouvernement
du Québec, se
doit donc d'être
clair et précis
sur le contexte
post-référendum.

contexte post-référendum concernant, entre autres :

- 1- la monnaie légale d'un Québec souverain ;
- 2- la mobilité géographique des personnes, des biens et des capitaux ;
- 3- la liberté économique des personnes et des entreprises ;
- 4- la situation financière et la politique fiscale d'un Québec souverain ;
- 5- les mécanismes d'intégration des employés publics fédéraux ;
- 6- le degré d'autonomie des peuples autochtones du Québec, en ce qui concerne leurs traditions et leurs coutumes.
- 7- Le régime parlementaire d'un Québec souverain.

Si le gouvernement du Québec se contente de demander un chèque en blanc constitutionnel et laisse trop de points d'interrogation, il ne fera que renforcer par défaut l'attrait d'un *statu quo*, autrement peu attrayant pour le Québec et son avenir.

La mécanique et le calendrier pré-référendaires

Lorsque la Commission Bélanger-Campeau remit son rapport et formula ses recommandations le 21 mars 1991, elle identifia deux options constitutionnelles pour le Québec. Ces deux options étaient – soit un renouvellement du système fédéral actuel dans le sens d'un renversement substantiel de la tendance centralisatrice avec le transfert au gouvernement du Québec de compétences exclusives en matières sociales, économiques, culturelles et linguistiques – soit encore la tenue d'un référendum sur la souveraineté pour que le Québec acquière ultimement le statut d'État souverain « une an-

née, jour pour jour, après la date du référendum».

Or, le rejet formel de l'Accord de Charlottetown lors du référendum du 26 octobre 1992, ne laisse sur la table que le choix entre l'acceptation du *statu quo* constitutionnel avec son Acte constitutionnel de 1982, ou la mise en branle du mécanisme d'accession du Québec à la *souveraineté politique*. En dernière analyse, c'est ce choix de principe qui devra être tranché par le référendum constitutionnel de 1995.

Le gouvernement du Québec a donc la responsabilité de faire en sorte que les travaux de la Commission Bélanger-Campeau soient complétés dans le nouveau contexte. Il se doit de reconstituer une commission constitutionnelle avec deux objectifs, soit celui de consulter la population sur les craintes qu'elle entretient concernant l'après-référendum et sur les engagements que le gouvernement du Québec devrait prendre en la matière; de plus, la commission devrait pouvoir établir concrètement ce que signifierait en pratique pour les personnes et les entreprises une concentration des *pouvoirs politiques et constitutionnels* au Parlement du Québec. En particulier, une telle commission constitutionnelle devrait pouvoir étudier et analyser la signification d'une attribution au Parlement du Québec des pouvoirs constitutionnels suivants:

- pouvoir de légiférer sur la langue et la culture;
- pouvoir de contrôler l'immigration;
- pouvoir de modifier les symboles de la monarchie britannique;
- pouvoir de concentrer les taxes et les impôts à Québec;
- pouvoir d'établir la prépondérance des lois du Québec sur le territoire du Québec;

- pouvoir pour le Québec de participer à des accords et des traités internationaux.
- etc.

La nécessité d'une coalition nationale au-delà des partis politiques

Les événements des dernières années (échec de l'Entente du Lac Meech en 1990 et rejet de l'Accord de Charlottetown en 1992) veulent que les enjeux du référendum de 1995 au Québec seront plus clairs. La «boîte magique» du fédéralisme renouvelé – notion floue et imprécise, et interprétée différemment selon les intervenants – n'est ni crédible ni réaliste. Les partisans du *statu quo* constitutionnel seront donc placés dans l'obligation de défendre cette option pour ce qu'elle est et pour ce qu'elle vaut. Cette coalition regroupera les partis politiques fédéraux (PLC, PC, et NPD), avec l'appui du parti libéral du Québec. Ceux et celles qui aspiraient encore voir appliquer l'alternative «fantôme» du fédéralisme renouvelé devront se ranger derrière le *statu quo* du premier ministre canadien, M. Jean Chrétien. Cette coalition peut au départ compter jusqu'à 45 pourcent de l'électorat.

L'autre option constitutionnelle crédible qui sera sur la table sera l'accession du Québec à la souveraineté politique. Les Québécois devront donc choisir leur allégeance politique: *ou bien* ils se définissent en sujets canadiens de la monarchie constitutionnelle canadienne et reconnaissent la Reine Elizabeth II en tant que chef de l'État, *ou bien* ils se définissent avant tout comme Québécois et s'identifient à l'État du Québec.

Les partisans du Québec d'abord ou du Québec-pays sont nombreux. Ils ne se limitent pas aux partisans d'un seul parti politique. La très grande majorité des Québécois francopho-

nes et francophiles ont toujours aspiré à se doter d'un pays à eux, un pays ouvert sur le monde. De toute évidence, le Parti Québécois et le Bloc Québécois constituent la base solide de cette coalition nationale. Cette coalition peut compter au départ sur l'appui d'environ 40 pourcent de l'électorat.

L'orientation constitutionnelle et politique du Québec sera ultimement décidée, cependant, par cette portion de 15 pourcent de l'électorat qui est nationaliste, mais qui n'est pas prête à donner quelque chèque en blanc que ce soit à des politiciens ou à des organisations politiques établies. Cet électorat a voté massivement à la fois contre le référendum à saveur plébiscitaire du 20 mai 1980, et aussi contre le référendum sur le projet inachevé de réforme constitutionnelle du 26 octobre 1992. Si les partisans du Québec-pays ne réussissent pas à persuader et à fournir les garanties nécessaires à cet électorat prudent, ils échouiront. Par contre, cet électorat peut aussi voter avec son cœur, si on lui en donne la chance, et peut donc faire pencher la balance en faveur du Québec.

Seule une grande coalition de solidarité nationale historique, au-delà des partis politiques traditionnels, est de nature à dégager cette majorité agissante qui peut faire avancer le Québec. Et dans cette coalition, il devrait être évident à tous que le Parti de l'Action Démocratique doit pouvoir jouer un rôle essentiel. Cependant, ce serait se leurrer que de croire qu'une coalition de politiciens sera capable de dégager un consensus national majoritaire. Une coalition élargie devrait nécessairement comprendre, outre des députés, des représentants corporatifs mais aussi des personnes indépendantes. Pour dépasser le camp du Québec-province, le camp du Québec-pays doit attirer au moins les deux-tiers des électeurs prudents et non-alignés. Le défi est de taille.

La très grande majorité des Québécois francophones ont toujours aspiré à se doter d'un pays à eux, un pays ouvert sur le monde.

Les conséquences d'un OUI

Si les questions de forme et de fond qui ont été soulevées ci-haut allaient recevoir des réponses satisfaisantes, il est certes possible (malgré les prévisions prématurées de plusieurs!) que les Québécois votent avec leur cœur et leur tête, et disent *OUI au Québec*. Cela présuppose que le gouvernement du Québec ait eu la sagesse de fournir les garanties nécessaires pour atténuer les causes de l'incertitude.

Pour les Québécois francophones, entre autres, cette occasion historique ne se représentera peut-être jamais plus. Un vote positif serait à la fois l'aboutissement d'un processus, après 235 ans de revendications depuis la Conquête britannique en 1759, et le début d'un nouveau processus de négociation avec le Canada anglais, à partir cette fois-ci d'une position de force et d'un mandat démocratique clair.

Fondamentalement, un vote positif signifie que le Québec se libère de l'influence de la trilogie des politiques fédérales (multiculturalisme-immigration-constitution imposée de 1982) qui, à terme, mène à la marginalisation politique du Québec. Dans l'immédiat, cependant, rien n'aura changé dans la vie quotidienne des Québécois, sauf que l'administration des affaires publiques sur le territoire du Québec relèvera du gouvernement du Québec, le seul qu'ils contrôlent majoritairement.

Les conséquences d'un NON

Les conséquences d'un NON risquent d'être encore plus catastrophiques que lors du référendum du 20 mai 1980. En effet, le gouvernement Trudeau ne perdit guère de temps à renier ses engagements « solennels » d'avant-référendum et interpréta les résultats du référendum à sa façon, c'est-à-dire comme signi-

Il est certes possible que les Québécois votent avec leur cœur et leur tête, et disent OUI au Québec.

fiant qu'il pouvait agir unilatéralement et *réduire* les pouvoirs du Parlement du Québec. D'un point de vue historique, il est légitime de dire que la population du Québec a été dupée par le gouvernement Trudeau, parce qu'en aucun cas les Québécois ont voté en 1980 pour réduire les pouvoirs du Parlement du Québec.

Il faut dire que le comportement du gouvernement Lévesque de l'époque laissa à désirer. Dans son livre intitulé **Les Choses comme elles étaient**, l'ex-ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, affirme que le gouvernement Lévesque s'était lancé dans le référendum de 1980, sans même s'inquiéter de la possibilité de le perdre et sans se demander ce qu'il en résulterait. Il va sans dire qu'un gouvernement, quel qu'il soit, n'a pas le droit de jouer à la roulette russe avec l'avenir d'un peuple. Le « gambling » référendaire est à proscrire. Le gouvernement actuel du Québec n'a nullement le mandat d'affaiblir le Québec.

En effet, il est vraisemblable que le gouvernement Chrétien, advenant une victoire du NON, soit aussi cynique dans l'interprétation du résultat en 1995, que ne fut le gouvernement Trudeau en 1980. Il trouvera alors prétexte pour renforcer sa vision du fédéralisme centralisateur et le Québec sera ramené à jamais au rang de province comme les autres, parmi les dix, douze ou davantage de provinces, dans l'empire canadien.

Les conséquences d'un NON risquent d'être encore plus catastrophiques que lors du référendum du 20 mai 1980.

L'ardente obligation de la souveraineté, condition de la survivance

Inscrite dans notre histoire et, surtout, dans notre évolution récente, commandée par notre situation, l'indépendance ne représente pas seulement une aspiration normale et légitime; elle est désormais la condition même de la survie collective. Elle n'est pas uniquement de l'ordre du droit, elle est de l'ordre de la nécessité. Sans elle, la nation québécoise n'est pas seulement privée des instruments essentiels à son épanouissement; elle est promise inéluctablement à l'assimilation. Cette vérité doit être inlassablement proclamée, démontrée, répétée, jusqu'à entraîner la conviction de la majorité de nos compatriotes.

L'indépendance, une idée neuve

Puisque l'indépendance est fondamentalement une exigence de vie et de créativité, le grand effort national à engager pour y parvenir doit s'exprimer en termes novateurs, généreux et inventifs, se situer dans une perspective de participation et de solidarité, porter un dessein propre à rassembler la majorité des citoyens, utiliser un langage chaleureux, emprunter un itinéraire qui soit pour les Québécois, individus et collectivités, celui d'une prise de parole et d'une prise de pouvoir. Que chacun puisse se sentir à la fois responsable et bénéficiaire de

l'affranchissement recherché. Comme la démocratie humaniste qu'elle appelle, qu'elle secrète, l'indépendance est une idée neuve. Elle seule peut permettre d'aménager une société de progrès et de liberté, de conforter et d'illustrer notre identité et nos valeurs propres, de participer à part entière au dialogue mondial des cultures et des peuples.

La nouvelle démarche pour l'indépendance doit faire apparaître celle-ci comme étant de l'ordre de la nécessité et de la rationalité, aussi bien sous l'angle économique et social, que sous l'angle politique et culturel. Il faut qu'elle soit progressivement ressentie par l'ensemble des citoyens comme une étape aussi normale que naturelle et nécessaire dans la démarche historique de la collectivité québécoise. Il convient donc, à certains égards, de «dédramatiser» la notion d'indépendance: ce n'est pas une rupture ni un bouleversement mais une étape, majeure il est vrai, dans l'accomplissement de notre nation, une étape appelée par notre histoire (élément de continuité), une option ouvrant sur l'affranchissement et l'innovation pour les citoyens comme pour la communauté, un choix pleinement accordé aux aspirations et aux caractéristiques de notre époque: émancipation et coopération (élément d'insertion dans l'universel).

C'est, en somme, la «révolution tranquille, acte II», qu'il importe d'engager maintenant. Si l'acte I a pu, pour l'essentiel, se jouer dans le présent cadre constitutionnel (non sans difficultés, non sans tensions ni déceptions), c'est que la plupart des problèmes alors à résoudre, étaient de l'ordre de nos compétences: bâtir une fonction publique, rénover et développer le système éducatif, mettre en place une politique sociale, faire jouer à l'État un rôle d'impulsion dans l'économie, protéger et conforter la langue commune, assainir le fonctionnement

*L'indépendance
est désormais
la condition
même de la
survie
collective.*

du régime des partis et moderniser le système électoral, etc. Déjà, pourtant, dans plusieurs cas, sont tôt apparues les limites de nos compétences et la modicité de nos moyens, ce qui a conféré à nombre de nos grandes initiatives ou de nos grandes réformes un caractère d'inachevé ou de vulnérable.

Une nécessité vitale

Or, depuis quelques années et assurément pour une très longue période, les problèmes majeurs que la conjoncture mondiale et notre propre évolution posent au Québec, en termes souvent aigus, sont d'une ampleur et d'un ordre tels qu'il devient impossible d'envisager leur solution ou de mettre en œuvre les éléments d'un redressement sans disposer de la souveraineté politique. Ces problèmes sont essentiellement ceux du développement économique et de la maîtrise de la révolution technologique, avec, à court et moyen terme, ceux du chômage et de l'inflation; ce sont ensuite ceux d'une nouvelle politique sociale, efficace et cohérente dont tous les éléments sont interreliés, et qui est largement conditionnée par le développement économique; ce sont encore ceux de la qualité de la vie, de la restauration et de la préservation de l'environnement. Ce sont enfin, et peut-être surtout, ceux des rapports entre l'État et les citoyens, de la redistribution des pouvoirs et de la démocratie de participation, d'une part, ceux du dialogue Nord-Sud, des formes nouvelles de coopération internationale, des conditions des échanges internationaux et de la préservation de la paix, sans omettre celui, toujours actuel et douloureux, des droits de l'homme, d'autre part.

Ce seul énoncé indique éloquentement à quel point il est strictement impossible à une nation quelconque d'agir en profondeur et de façon durable dans ces divers domaines, que ce

Il devient impossible de mettre en œuvre les éléments d'un redressement sans disposer de la souveraineté politique.

soit pour résoudre ces problèmes sur le plan intérieur ou pour apporter sa contribution à leur solution sur le plan universel, si elle ne dispose pas de la souveraineté politique. Il suffit de rappeler que le développement économique et la révolution technologique, appréhendés dans leur dimension fondamentale, commandent des politiques, des plans, des mesures que seul peut réaliser un État souverain, car ils mettent en cause ou impliquent les compétences relatives notamment aux institutions bancaires, au commerce extérieur, aux accords économiques et financiers internationaux, aux emprunts à l'étranger, à la participation aux grands forums économiques et politiques mondiaux, au pouvoir de conclure et d'appliquer des conventions et des traités bilatéraux et multilatéraux. Sans la souveraineté, un État (qui n'est d'ailleurs pas un État dans cette situation mais une région ou une province) ne peut tout au plus, en ces domaines majeurs, que prendre des mesures d'accompagnement des politiques déterminées par le pays auquel il est soumis. Pareil état de choses ne peut manquer d'avoir, à terme, des effets redoutables pour une communauté dépendante, car d'un côté le champ des relations internationales ne cesse de s'étendre (y compris l'éducation, la culture, la science, la technologie, le travail, la santé, etc.) de l'autre, l'interdépendance de tous les domaines d'activité ne cesse de croître.

Le développement économique et la révolution technologique, commandent des politiques, que seul peut réaliser un État souverain.

L'impossible partage des pouvoirs

Il faut bien voir en effet que les conditions requises pour la mise en œuvre des grandes politiques de développement économique et technologique, par exemple, sont si amples et si diverses et que leurs effets à moyen et long terme sont tels, que c'est la société entière qui est rejointe, pour le meilleur ou pour le pire. Pour nous en tenir à deux énoncés tout simples,

de constatation quotidienne, le développement économique est étroitement lié à la qualité de la main-d'œuvre, donc à tout ce qui est enseignement technique et formation professionnelle; de même, l'informatisation progressive de la société va entraîner des effets sociaux, culturels, voire éthiques, insoupçonnés et aura de profondes répercussions sur tout le système d'enseignement, sur les valeurs et sur les comportements culturels, sur les modes de communication et, plus largement, sur l'organisation sociale en général.

En d'autres termes, non seulement la maîtrise du développement économique et de la révolution technologique suppose, pour toute société, les pouvoirs de décision et les moyens d'action reliés à l'indépendance nationale mais de plus, et complémentaiement, l'État qui, parce que souverain, détient ces pouvoirs et ces moyens, sera de fait – s'il ne l'est pas de droit – l'autorité responsable du système d'enseignement comme de la planification globale du développement des ressources humaines, aussi bien que des orientations maîtresses de la politique sociale et de la politique culturelle. Nous le vivons d'ailleurs déjà au Canada en général, et au Québec en particulier, depuis quelques années, avec le financement et la prise en main de la formation professionnelle par le gouvernement central et avec les conditions de plus en plus contraignantes qu'il pose au financement partiel de l'enseignement postsecondaire et de l'assistance sociale dont il s'apprête à devenir le co-gestionnaire avec les provinces, avant de s'imposer d'ici peu comme le maître-d'œuvre. La réforme annoncée par le Ministre Axworthy et ses implications en sont la plus récente illustration.

L'un des phénomènes les plus significatifs et les plus lourds de conséquences de notre temps, c'est précisément l'interdépendance

grandissante de tous les secteurs majeurs de l'activité humaine, ce qui rend de plus en plus difficile et de moins en moins significative la répartition des compétences, par exemple en régime fédéral, où ne cesse de s'étendre une sorte de « zone grise », avec le primat de fait du gouvernement central. Cette évolution, qui s'observe dans tous les pays mais qui est particulièrement frappante dans les états fédéraux (dont la notion même se trouve remise en cause) ne peut évidemment qu'avoir des effets dramatiques pour le Québec.

La souveraineté, inéluctable

C'est pourquoi « l'acte II » de la révolution tranquille ne peut être que celui de la prise en charge intégrale de son destin par le peuple québécois; davantage, sans cet « acte II », le premier n'aurait plus guère de sens et ses acquis ne tarderaient pas à être remis en cause. Avec le risque évident que le grand élan des années 1960 à 1980 ne perde à posteriori toute signification et, pour reprendre un propos impitoyable de Thierry Maulnier, n'aille terminer sa course « dans l'immense cimetière des métamorphoses avortées ».

De tout cela, découlent à l'évidence (une évidence qui devrait être fulgurante) deux leçons. La première, c'est qu'une société distincte, qui entend à la fois préserver et affirmer son identité et ses valeurs propres et s'inscrire dans le mouvement du progrès économique et scientifique ne peut strictement pas y parvenir si elle ne détient pas les grands leviers de décision que seule garantit l'indépendance. La seconde, c'est que la distinction et la répartition des compétences entre deux ordres de gouvernement, dans un régime fédéral, aura de moins en moins de signification et que l'État central, parce qu'il est, lui, détenteur de la souveraineté et des pouvoirs majeurs d'arbitrage, sera con-

Les gouvernements provinciaux ou régionaux deviendront fatalement des instances décentralisées d'application et d'exécution des orientations et des politiques définies par le gouvernement central.

La prise en main de son propre destin représente le plus éminent, le plus riche des projets de société.

duit de fait à être le maître du jeu dans tous les domaines importants et que les gouvernements provinciaux ou régionaux deviendront fatalement des instances décentralisées d'application et d'exécution des orientations et des politiques définies par le gouvernement central. L'invocation de la constitution et le partage théorique des juridictions ne pourront rien contre cette énorme transformation suscitée et accélérée par l'évolution économique, technologique et social et singulièrement favorisée par les ressources du gouvernement central.

Aussi, est-ce à partir d'un constat exigeant et lucide qu'il faut préparer le nouveau discours sur l'indépendance et définir la démarche à engager en vue du référendum. Ce discours devra être à la fois réaliste et rationnel, imaginatif et prospectif, chaleureux et fraternel; la démarche sera planifiée (importance de l'échéancier), progressive, adaptée aux diverses catégories de la population et aux diverses régions, mobilisatrice.

Proposer un grand dessein

Même si l'accession à la souveraineté, c'est-à-dire la prise en main de son propre destin, représente le plus éminent, le plus riche des projets de société, celui qui conditionne tous les autres, cette constatation reste aujourd'hui trop théorique pour la majorité des citoyens, qui attendent en quelque sorte une démonstration préalable de la « faisabilité » et de la « rentabilité » de l'indépendance.

Mais bien plus encore, on attend implicitement de celle-ci qu'elle soit porteuse d'avenir: la jeunesse surtout éprouve, avec raison, le besoin de sortir de la morosité, d'échapper à la grisaille et à la médiocrité. La souveraineté doit lui rendre l'élan, la confiance, le sentiment de pouvoir concourir à la fois à l'essor du Québec et à son devenir propre.

De là, résulte la nécessité de réussir à illustrer et à incarner en quelque sorte l'indépendance au regard de la majorité des citoyens par un grand objectif, qui réponde à une aspiration profonde et à un besoin évident et qui ne puisse être atteint précisément que par la pleine souveraineté nationale. Dans le même temps, il faut faire inlassablement et refaire la démonstration du caractère non-fonctionnel du régime fédéral, de l'énorme gaspillage auquel il conduit, du danger enfin, chaque jour plus évident, du centralisme uniformisateur.

Il importe d'être éminemment sensible aux multiples manifestations du désir, chez un nombre grandissant de nos concitoyens, d'une autre vie, d'une vie plus riche, plus pleine, plus significative. Cela va bien au-delà de la conservation et de la défense de l'environnement, si important que ce soit. La qualité de la vie, ce n'est pas seulement celle de la vie physique mais de toutes les dimensions de la vie humaine, y compris la participation directe aux débats et aux décisions engageant l'organisation et l'avenir de la cité et l'aménagement du milieu. Il y a là un phénomène majeur de notre temps, qui ira s'amplifiant, et qui traduit sans doute le refus fondamental des citoyens devant le proche péril de l'uniformité tyrannique et des formes nouvelles, d'autant plus redoutables que plus subtiles d'hégémonie.

Aussi, apparaît-il essentiel que le grand dessein de l'indépendance se révèle comme le lieu et le moyen d'une démocratie nouvelle, authentique, humaniste, autour des notions de consultation, de participation, de décentralisation, de solidarité et permette par là de conférer à notre combat ses dimensions personnaliste et humaniste. La générosité, la prévision, l'invention doivent être les nécessaires et salutaires compagnes d'une libération collective qui ne saurait se concevoir sans elles.

Le grand dessein de l'indépendance se révèle comme le lieu et le moyen d'une démocratie nouvelle, authentique, humaniste.

Participation et solidarité

L'entreprise de persuasion de l'opinion publique sur un thème aussi vital, sur un objectif aussi nécessaire que la souveraineté nationale (et, reconnaissons-le, aussi délicat et difficile à faire « passer » dans de larges secteurs de l'opinion) appelle une préparation très approfondie et extrêmement poussée, tant en ce qui concerne le contenu que la présentation du discours. Il faut dès maintenant y consacrer l'effort maximum de manière à pouvoir faire la démonstration, ardente et sereine à la fois, de la nécessité inéluctable de l'indépendance comme condition de progrès, voire de survie, comme condition d'être tout simplement; bref, démontrer que la raison nous y porte au moins autant que le sentiment nous y incline.

Il faut faire la démonstration, ardente et sereine à la fois, de la nécessité inéluctable de l'indépendance comme condition de progrès.

Pour avoir sa portée, pour rejoindre et « accrocher » l'opinion, le discours doit être enraciné dans un projet de société et ouvrir les portes du XXI^e siècle. Compte tenu de l'ensemble des transformations en cours dans tous les ordres et de leurs effets probables, quel type de société, quelles formes d'organisation et d'équilibre de cette société, faut-il proposer, rechercher pour la communauté québécoise au tournant du siècle? Il ne s'agit pas simplement d'évoquer en termes généraux la démocratie sociale mais de présenter un projet majeur où se rejoignent les exigences de progrès, d'autonomie, d'épanouissement des individus et des collectivités aux divers niveaux. Ce pourrait être une démocratie de participation et de solidarité avec tout ce que l'entreprise implique de nouvelles et vivifiantes conceptions quant aux régions (et d'abord en repenser la notion) et aux municipalités, à l'étendue de leurs pouvoirs et de leurs moyens, au mécanisme de représentation à l'échelle de la région et de la municipalité, aux apports de ces diverses collectivités entre elles et avec l'État. La souveraineté natio-

nale doit apparaître comme l'instrument normal, nécessaire, unique de l'épanouissement des hommes et des femmes d'ici, de la participation des collectivités locales et régionales au devenir national.

L'enjeu est la survie

Nous devons tous n'avoir désormais, Québécois, qu'une seule et haute préoccupation, nous ne devons nous reconnaître qu'une seule mission: gagner le référendum, c'est-à-dire nous donner un pays au sens vrai et plein de l'expression et, par là même, nous donner l'ultime chance de durer, de survivre, de nous développer. Cette préoccupation doit en être une de chaque instant, devenir «quasi» une obsession: à ce prix seulement, il sera possible de l'emporter.

La question véritable ne porte plus sur le degré d'autonomie mais sur l'existence même de notre collectivité, de la nation canadienne-française dans son expression québécoise. Nous infliger à nous-mêmes une deuxième défaite, ce serait consentir à disparaître, signer froidement notre acte de décès. Aujourd'hui, la seule possibilité du salut collectif réside dans l'indépendance. Tout l'effort doit tendre vers ce seul objectif, tout le reste doit y être subordonné. Ne nous en laissons distraire par rien ni pour quelque raison que ce soit.

Il n'est de chance de gagner cet ultime combat que par la mobilisation du peuple québécois tout entier, et celle-ci ne sera possible que si on sait le rejoindre à la fois dans ses préoccupations légitimes de développement, de participation et de sécurité et dans le rêve de dignité qu'il porte en lui. Ce peuple est fondamentalement souverainiste: il faut le lui révéler à lui-même. Et cette prise de conscience résultera de l'immense porte-à-porte chaleureux,

Nous devons nous donner un pays au sens vrai et plein de l'expression et, par là même, nous donner l'ultime chance de durer, de survivre, de nous développer.

fraternel, qu'il faut engager à l'échelle du Québec entier.

Sensibiliser, convaincre, mobiliser, dans tous les milieux, dans toutes les régions, voilà ce qui permettra de gagner le référendum. Et nous sommes contraints de remporter cette victoire, l'alternative étant l'irréversible déclin, jusqu'au crépuscule. Entre le pays à portée de main et le sort avilissant de la « province », serait-il encore possible d'hésiter? Il nous revient le difficile mais exaltant honneur de transformer la fatalité qui paraissait peser sur nous en destin et d'assumer ce destin avec la conviction et l'élan d'un peuple libre.

Entre le pays à portée de main et le sort avilissant de la « province », serait-il encore possible d'hésiter?

Le style de Jacques Parizeau

En trente ans d'observation ou de participation à la vie politique québécoise, il ne nous est pas arrivé souvent d'être totalement d'accord avec un homme politique. Eh bien, cela est survenu le mercredi, 14 septembre 1994, lors de la première conférence de presse de Jacques Parizeau à titre de premier ministre.

Notre admiration sans réserve résulte d'un ensemble de facteurs qui tiennent au style de Jacques Parizeau, à sa maîtrise de la langue française et de la langue anglaise, à la cohérence de sa pensée indépendantiste, à la détermination de son engagement. Il nous a semblé voir un nouveau Parizeau entré de plain-pied dans la dignité et la responsabilité d'un nouveau rôle, celui de chef d'État.

Dans ces circonstances et étant donné la prestance de l'homme politique, nous est apparu futile et dérisoire ce psychologisme pseudo-politique qui consiste à affubler Jacques Parizeau des qualificatifs dépréciatifs de triomphaliste (il est interdit d'être content d'avoir gagné), de vaniteux ou, le dernier en date, de cynique.

Après dix ans de désert et d'enlissement dans les marécages d'un fédéralisme impossible à renouveler, l'espoir renaît à voir Jacques

◀ Robert
BARBERIS,
Marcelle
VIGER

*Il nous a
semblé voir un
nouveau
Parizeau entré
de plain-pied
dans la dignité
et la
responsabilité
d'un nouveau
rôle, celui de
chef d'État.*

Parizeau exprimer dans les deux langues avec une égale précision la pensée cohérente, forte et déterminée d'un indépendantiste voué à la réalisation de la souveraineté du Québec. Et quel contraste par rapport à un premier ministre du Canada qui ne parle qu'approximativement les deux langues officielles du Canada!

Quel contraste par rapport au chef du futur comité du Non, Daniel Johnson, qui, habitué à dire «non» au Conseil du Trésor, attrape des laryngites à force de se contredire!

Contrairement à l'éteignoir Robert Bourassa qui pendant des années a manipulé et saboté la démocratie québécoise comme l'a magistralement décrit Jean-François Lisée, Jacques Parizeau suscite l'enthousiasme et donne le goût de se réengager. Le texte de sa déclaration était en lui-même remarquable particulièrement par l'éloge qui était fait de l'attitude ouverte des Québécois(es) en réplique à l'accusation ridicule de repli sur soi. Mais c'est pendant la période de questions que nous avons vu du grand Parizeau.

À la question: «Vous avez dit: «Si le non l'emporte, le Québec n'en sortira pas affaibli. Voulez-vous expliquer?», il a pris une longue respiration et a répondu avec un style véritablement gaullien. Il a d'abord associé de manière savoureuse et humoristique ses longues années dans l'opposition à la vie contemplative où on a le temps de se délecter de questions hypothétiques. Il a ensuite fait remarquer poliment mais fermement qu'il était maintenant au pouvoir (donc dans ce que les théologiens appellent «la vie active») et que là, ayant beaucoup à faire, il n'avait pas le temps d'étudier les questions hypothétiques qui seront «remisées au vestiaire». Enfin, après cette légère pointe d'agressivité, il affirma qu'il avait bien l'intention de tout faire pour gagner le référendum.

Est aussi digne du plus grand intérêt sa réponse à la question suivante: «Quelle différence y a-t-il entre 1976 et 1994?» En 1976, dit-il substantiellement, nous avons été élus pour être un bon gouvernement. Et le référendum demandait un mandat de négocier pas de réaliser. En 1994, nous avons le mandat de bien gouverner mais aussi de tout mettre en œuvre, comme gouvernement, pour gagner un référendum qui donnera le mandat clair, non pas de négocier, mais de réaliser la souveraineté. C'est très différent et avec la campagne qu'ont faite nos adversaires, c'est notre mandat. À la lumière de cette réponse et de la biographie de Laurence Richard (*Jacques Parizeau, le bâtisseur*), on comprend comment l'étapisme a dû le faire souffrir.

Mais le «bon soldat» est maintenant le premier ministre du Québec. Et ce chef de gouvernement que fait-il? Il donne la parole à la militante Lisette Lapointe pour montrer l'estime qu'il porte aux militants du Parti québécois. Il conseille à tout le monde de lire le programme du Parti québécois (alors que René Lévesque, en accédant au pouvoir, prit très très tôt ses distances par rapport aux militants et au programme du parti); il conseille de lire les chapitres sur les droits des anglophones et des autochtones à propos desquels il s'engage à être «irréprochable» tout en lançant une flèche à la loi fondamentale du Canada de Trudeau qui n'accorde pas les mêmes droits aux francophones hors-Québec.

On lui demande s'il va bloquer le fonctionnement du fédéralisme. «I do not oppose the system. I want to get out of the system» répond-il tout en souhaitant bonne chance aux Canadiens anglais qui, par exemple, veulent réformer «leur système de sécurité sociale».

Aux Québécois non encore acquis à la souveraineté mais voulant plus de pouvoirs

En 1994, nous avons le mandat de bien gouverner mais aussi de réaliser la souveraineté.

pour le gouvernement du Québec dans un fédéralisme renouvelé, il demande de se rendre compte qu'après Meech et Charlottetown, avec Chrétien et Johnson et un Canada anglais buté, il n'y a pas de renouvellement du fédéralisme possible. Ce sera donc un choix clair entre le statu quo et la souveraineté.

Au journaliste qui lui suggère d'abandonner son échéancier référendaire à cause des pourcentages du vote, il répond: «We won», «Nous avons gagné». Et c'est bien vrai, n'est-ce pas! Nous avons gagné! Et nous avons le triomphe modeste comme il se doit.

En conclusion, redisons le plaisir, la joie, la satisfaction, le bonheur que nous a procurés cette magnifique performance du premier ministre du Québec. Quel contraste avec Robert Bourassa, ce mélange de couleuvre, de lièvre et de renard, animal étrange produit de la génétique fédéraliste, d'un fédéralisme qui se maintient par la peur! L'immense espoir qui recommence à animer le Québec forcera toutes les Hélène Jutras à remiser leur pessimisme au vestiaire.

Lettre ouverte à Michel Philibert,
président du conseil permanent de
la jeunesse

L'art de se tirer dans les pieds!

Récemment, le président du conseil Permanent de la Jeunesse, Michel Philibert, faisait part, dans une entrevue accordée au quotidien La Presse, de son «dégout de la politique partisane». Voici la réponse de deux jeunes qui, depuis quelques années, militent activement au sein d'une formation politique.

Monsieur Philibert,

Que notre génération ait perdu confiance dans une pratique politique partisane qui suppose de changer plusieurs fois d'idée sur un même sujet pour demeurer dans un même parti, qu'elle soit lasse d'une politique spectacle qui confond le jeu à l'enjeu, qu'elle se sente étouffée par des lignes de parti qui limitent à sa plus simple expression l'autocritique et la créativité, qu'elle ne se retrouve pas dans le discours véhiculé par l'élite politique actuelle, bref, qu'elle perçoive la pratique politique partisane comme une caricature de la démocratie et que dans ces perspectives, elle soit, comme vous le dites

* Julie Vézina détient un baccalauréat en communications de l'Université Laval.

** Jean-François Simard a été président de l'aile québécoise des Jeunes Libéraux du Canada. Il a démissionné de ces fonctions au lendemain de l'échec de l'Accord du Lac Meech. Il entreprend un doctorat en sociologie à l'Université Laval.

◀ Julie
VÉZINA*,
Jean-François
SIMARD**

vous-même «dégoûtée de la politique partisane», voilà un premier constat sur lequel nous nous rejoignons.

Toutefois, lorsque dans la même foulée, en pleine campagne électorale, fort de votre autorité morale comme président du Conseil Permanent de la Jeunesse, sans subtilités et en ne prenant pas garde d'apporter les nuances qui s'imposent, vous découragez et dénigrez l'engagement partisan des jeunes en politique, lorsqu'à l'avance vous supposez l'échec et l'insuccès de ceux-ci dans leurs tentatives de réforme, lorsque vous confortez l'idée que le processus démocratique ne peut plus être influencé par l'implication des jeunes, lorsque vous acceptez complaisamment de «composer avec la précarité de l'emploi» plutôt que de vous y attaquer de toutes vos forces, lorsque vous signifiez que «le mieux-être de notre génération passe simplement par la stimulation de l'économie», lorsque vous nous dites qu'il n'y a plus rien à attendre de l'action des partis politiques, alors, M. Philibert, nous ne sommes plus d'accord avec vous!

Car, par le fait même, vous entretenez et diffusez une vision négative de la capacité des jeunes d'imposer le changement, de renouveler et de redynamiser idées, équipes et pratiques politiques. Par le fait même, vous nous dites qu'il est inutile de se battre pour prendre en main notre avenir collectif, vous attaquez le moral de celles et ceux qui militent, d'une manière partisane, pour l'émancipation sociale et économique de leur génération. Par le fait même, en refusant d'imaginer et d'encourager une société où les jeunes, à travers leur engagement partisan, auront leur mot à dire, vous encouragez la résignation, la morosité démocratique et la médiocrité sociale. Par le fait même, vous réactualisez la mentalité du «né pour un petit pain». Par le fait même, vous nuisez, plus

que vous n'aidez les jeunes à s'assumer politiquement et à trouver leur place au cœur de leur société. Quel que soit leur âge, M. Philibert, nous n'avons que faire de leaders qui abdiquent devant le défaitisme !

À notre avis, la politique partisane n'est pas une abstraction métaphysique dénuée de tous rapports avec la réalité ! Bien au contraire, elle n'est que le reflet, au quotidien, de ceux et celles qui s'y activent, qui y militent, qui s'en occupent. En ce sens, nous avons la pratique politique que nous méritons ! Laisser à d'autres le soin de s'occuper des affaires publiques est la pire attitude que l'on puisse adopter sur un plan individuel. Il en va de même dans une perspective générationnelle et sociétale.

Si, comme jeunes, nous laissons la pratique politique partisane à des gens qui règlent leur conduite au gré des circonstances, alors nous serons les témoins passifs d'une scène politique criblée d'opportunistes. Si, comme jeunes, nous abandonnons la pratique politique partisane à des gens qui, par leurs comportements, leur insouciance et leur incompétence, font obstacle au progrès et au développement de notre collectivité, alors nous nous faisons otages d'une politique rétrograde et moyenâgeuse. Si, comme jeunes, nous laissons la pratique politique partisane à des gens qui élèvent au rang de la vertu le mensonge, l'avilissement et la souillure, alors nous sommes complices et responsables de cette corruption et de ce népotisme que nous dénonçons tant. Si, enfin, comme jeunes, nous laissons la pratique politique partisane à des gens sans idéaux, alors nous aurons une politique marquée au sceau de la médiocrité et de l'obscurantisme. En définitive, ne pas s'occuper de politique partisane sous prétexte qu'elle nous dégoûte, c'est nous constituer nous-même prisonnier d'une pratique politique qui condamne notre société à la ruine !

Laisser à d'autres le soin de s'occuper des affaires publiques est la pire attitude que l'on puisse adopter.

Comme le dit l'expression, il nous faut penser pour agir plutôt que de réagir sans penser!

Notre génération doit maintenant comprendre que la seule et unique façon de changer la scène politique, c'est de l'investir!

Mais, cela dit, peut-on sérieusement encourager les jeunes à l'action politique partisane, sans pour autant nier leur frustration à l'égard de cette même action? À notre avis, le dégoût exprimé par une majorité de jeunes à l'égard de la partisanerie politique n'est pas, en soi, une attitude strictement négative, dans la mesure où celle-ci constitue une étape dans «l'apprentissage politique» de notre génération. En effet, si cette frustration vis-à-vis l'état actuel de la partisanerie politique suscitait parmi nous une telle soif de changement des mœurs politiques qu'elle nous permettait de reformer et de repenser la pratique politique en profondeur, selon nos aspirations, alors cette frustration n'en serait que positive, pour ne pas dire indispensable pour nous permettre d'aller au-delà de nous-mêmes et de changer notre monde!

Par contre, si cette frustration nous bloquait, si plutôt que de nous donner l'occasion de nous ouvrir et de nous dépasser collectivement, elle nous renfermait sur nous-même, alors, ce serait un sentiment destructif, qui nous enlèverait toute possibilité de nous approprier notre propre développement et d'avoir prise sur notre propre avenir. L'urgence et l'ampleur de la tâche qui attend notre génération nous obligent à rejeter de toutes nos forces ce type de réaction qui serait ni plus ni moins que suicidaire. Plutôt que de la nier ou de l'ignorer il nous faut apprendre, comme jeunes, à travailler avec notre propre frustration et nous en servir à notre avantage, pour nous grandir plutôt que nous détruire, tout en sachant donner à la démo-

*Ne pas
s'occuper de
politique c'est
nous constituer
nous-même
prisonnier
d'une pratique
politique qui
condamne notre
société à la
ruine!*

cratie, par notre présence, sa véritable force de changement social!

Comme jeunes, M. Philibert, individuellement et collectivement, nous ne pouvons plus nous dérober face à nos responsabilités civiques et politiques au sens partisan du terme. Refuser l'engagement politique partisan, refuser de faire des choix – et par conséquent refuser le droit à l'erreur – opter pour la non-ingérence et la langue du silence, devenir une génération aphone, c'est, comme partisan du changement dont vous êtes, M. Philibert, vous tirer vous-même dans les pieds, c'est vous condamner vous-même et, par conséquent, toute notre génération à la marginalisation, à l'impuissance et peut-être même à la mort! Si les jeunes de notre âge n'ont plus le courage et le goût de changer le monde, a priori leur monde politique, alors qui l'aura?

Si les jeunes de notre âge n'ont plus le courage et le goût de changer le monde, a priori leur monde politique, alors qui l'aura?

Paul-Émile
ROY ▶

Sommes-nous tous des immigrants?

J'entendais récemment l'animateur d'une émission télévisée sur les relations entre les groupes ethniques et les Québécois, à Montréal, mettre un terme à la discussion en affirmant: «Nous sommes tous des immigrants». Cela signifie que le dernier arrivant est un Québécois comme les autres, que nous avons tous les mêmes droits, etc. Et en un sens, cela se comprend; tous les hommes sont égaux, en principe, en droit. Mais dans les faits, l'égalité n'existe pas. Nous ne sommes pas égaux en intelligence, en âge, en force physique, en sexe. Ce qui caractérise l'homme, c'est bien plus la différence que l'égalité. Je ne suis pas un Chinois, et cela entraîne beaucoup de conséquences. Je n'ai pas en Chine les droits qui sont reconnus aux Chinois qui y habitent. Et cela est tout à fait normal.

■ ■ ■ Nous sommes tous des immigrants? Les premières nations ont immigré en Amérique il y a vingt ou trente mille ans. Mes ancêtres y sont arrivés il y a trois ou quatre siècles. Depuis, ils ont défriché la forêt, fondé des paroisses, des villes, créé des industries... Puis hier, ce matin, arrivent des nouveaux-venus. Ce sont tous des immigrants? Une telle formulation tranche dans le vif. Si nous sommes tous des immigrants, il n'y a plus d'autochtones, il n'y a

plus de communauté nationale, plus de pays. C'est une manière de nier l'histoire, de refuser tout ce qui a été fait dans l'histoire.

Il est beaucoup plus juste de dire que le pays est formé de gens qui sont ici depuis des milliers d'années et d'autres depuis quelques siècles, et enfin d'autres depuis quelques décennies. Arrivent les immigrants qui se joignent à cette société qu'ils ne connaissent pas encore. Ils ont choisi un pays qui n'est pas leur patrie, qui sera peut-être celle de leurs enfants, mais la décence la plus élémentaire exige qu'ils ne nient pas l'existence de cette société qui les accueille, et qu'ils ne s'imaginent pas que le Québec ne commence qu'avec leur arrivée.

Quand on écoute les propos de nombre de ces immigrants, et souvent de ceux qui sont à leur service, on a l'impression que les Québécois qui sont ici depuis quelques siècles ne sont qu'un groupe ethnique parmi d'autres. Il s'agit d'établir des relations interculturelles entre toutes ces ethnies comme si le Québec commençait aujourd'hui. Cette perspective est fautive et frustrante parce qu'elle nie non seulement l'histoire, mais la communauté nationale elle-même qu'on voudrait remplacer par une société de groupes ethniques. Dans cet esprit, on oublie que Montréal n'est pas constitué que des nouveaux groupes ethniques, que ces quartiers de Montréal où sont concentrés les groupes ethniques ne sont pas tout Montréal, que la ville de Montréal n'est pas le Montréal métropolitain ni le Québec.

Il ne s'agit pas ici de manifester quelque animosité que ce soit envers les groupes ethniques. Bien au contraire. Il s'agit de réfléchir sur les moyens d'assainir le climat pour permettre aux immigrants de s'intégrer sereinement à la société qui les accueille. Pour y arriver, il faut que le Québec se dote d'une politique d'immigration précise et accueillante. Il faut aussi que

Le pays est formé de gens qui sont ici depuis des milliers d'années et d'autres depuis quelques siècles, et enfin d'autres depuis quelques décennies.

*Les
nouveaux-venus
doivent être
bien reçus,
mais doivent à
leur tour
respecter la
communauté
qui les reçoit.*

les citoyens québécois ne s'effacent pas devant les nouveaux-venus qui doivent être bien reçus, mais qui doivent à leur tour respecter la communauté qui les reçoit.

À entendre certains militants de l'interculturalisme, il faudrait que les Québécois se mettent à étudier la langue, l'histoire, la religion, la culture des nouveaux-venus. Cela est en fait impossible car il y a bien une centaine d'ethnies nouvelles à Montréal. Et s'il est bien que les Québécois s'intéressent aux nouveaux-venus et à leur culture, ce qui est urgent et absolument nécessaire, c'est que les immigrants apprennent l'histoire, la langue de la communauté qui les reçoit, et s'initient à sa culture. Je crains qu'une certaine mentalité, une certaine philosophie interculturelle ne nuise à l'intégration des immigrants et ne produise, ce qui serait l'effet contraire de ce qui est recherché, une tension entre les groupes ethniques des immigrants et la communauté nationale.

On ne gagnera rien en tous cas à fausser la réalité, à faire usage d'un langage qui ment. Le premier pas vers le règlement d'un problème, c'est d'en clarifier les données. La confusion entraîne toujours des conflits. Si les mots ont un sens, il est clair qu'on ne peut pas dire que nous sommes tous des immigrants. Cette vérité n'enlève rien à personne. Elle précise seulement une donnée de notre vie en société.

Panacée à nos problèmes
démographiques ?

De fortes migrations internationales

Certaines perceptions sur l'évolution des sociétés semblent résister à tout et deviennent des clichés largement répandus. Malgré toutes les nuances que l'on apporte pour les infirmer ou, à tout le moins, les replacer dans leurs justes perspectives, elles courent toujours. Il en est ainsi de quelques arguments démographiques qui servent à justifier de hauts niveaux d'immigration dans l'ensemble canadien comme au Québec.

À l'instar de nombreuses personnes, M. Jean-Manuel Weisz considère qu'il nous faut viser des niveaux d'immigration très élevés parce que « la population québécoise est vieillissante », parce que « le poids démographique du Québec au sein de la fédération canadienne ne cesse de décroître » et parce que « le Québec est loin d'assurer le renouvellement de ses générations »¹. Bien que ces trois tendances lourdes reflètent adéquatement l'évolution démographique du Québec depuis déjà quelque temps, elles sont de bien faibles arguments pour justifier une forte immigration internationale.

Lors de la publication du dernier *Énoncé de politique en matière d'immigration et d'inté-*

1. Jean-Manuel Weisz, « Quelques idées fausses à propos de l'immigration », *Le Devoir*, 28 juillet 1994, p. A-7.

◀ Michel
PAILLÉ
démographe,
Québec

gration², le gouvernement du Québec accordait au volet démographique de sa politique d'immigration l'importance qui lui revenait en publiant aussi une précieuse étude dans laquelle il simulait notre avenir démographique en fonction de divers niveaux d'immigration³. Nous disons bien « simulait » et non « prédisait ». La nuance est de taille car il s'agit d'exercices mesurant les divers effets de différents niveaux d'immigrants que l'on pourrait maintenir au cours des prochaines décennies et non pas de scénarios cherchant à prévoir ce que sera notre avenir. L'exercice a une forte valeur pédagogique en ce sens qu'il aide à comprendre l'importance relative des divers facteurs en cause, notamment le nombre annuel d'immigrants.

Mais, étant donné que l'état actuel de notre démographie est largement tributaire de l'importante chute de notre fécondité – fécondité qui se trouve en deçà du seuil de renouvellement des générations depuis un quart de siècle –, nous évoquerons également les effets de deux indices de fécondité sur les mêmes caractéristiques démographiques⁴.

Plutôt que d'examiner ce qui pourrait être notre sort dans 100 ou dans 150 ans, un horizon embrassant une seule génération, soit 30 ans, suffira. Avec un minimum de chiffres et d'hypothèses, nous examinons quelques effets dé-

2. Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Montréal, 1990, xii-87 pages.
3. Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *Rôle de l'immigration internationale et l'avenir démographique du Québec*, Montréal, 1990, 79 pages.
4. Dans un bref article, nous n'avons considéré qu'un seul indice de fécondité. Voir Michel Paillé, « Pour justifier de hauts niveaux d'immigration: Des arguments démographiques gonflés », *Le Devoir*, 17 août 1994, p. A-9.

mographiques de deux niveaux d'immigration et de deux indices de fécondité sur la période 1986-2016⁵.

Notre objectif n'est pas de faire état de craintes et d'appréhensions sur d'éventuelles conséquences des politiques canadienne et québécoise en matière d'immigration. Au contraire, nous voulons tout simplement montrer que les objectifs démographiques visés par de hauts niveaux d'immigration sont pour le moins ténus. S'il y a de bons motifs pour justifier une immigration élevée et soutenue, il faut les chercher ailleurs que dans les avantages démographiques que l'on pourrait en tirer.

Le nombre d'immigrants a peu d'effets sur l'âge moyen de la population

Au recensement de 1986, la population québécoise était âgée en moyenne de 34,4 ans. Comme suite à la dénatalité, elle vieillit et atteignait un âge moyen de 35,7 ans en 1991. En cinq ans seulement, l'âge moyen a donc augmenté de 1,3 an. Les données du tableau 1 montrent que l'âge moyen de notre population continuera d'augmenter, peu importe le nombre d'immigrants que l'on accueillera et peu importe notre indice de fécondité. En l'an 2016, il dépassera sûrement 40 ans.

Selon les simulations démographiques, notre population aurait en moyenne 43,4 ans en 2016 si la fécondité baissait à nouveau jusqu'à 1,4 enfant par couple⁶ et si l'immigration internationale était réduite elle aussi au niveau

5. D'examiner la génération 1986-2016 plutôt que celle couvrant la période 1991-2021 ou 1995-2025 ne change rien à la valeur pédagogique de l'exercice.

6. Nous préférons cette expression à «enfant par femme», qui laisse supposer que le renouvellement des générations serait la responsabilité des épouses seulement.

moyen que nous avons maintenu pendant 40 ans (1950-1990), soit 26 000 personnes par année.

Tableau 1

Âge moyen de la population du Québec en 2016, selon deux niveaux d'immigration et deux indices de fécondité⁷

	Niveau d'immigration	
Indice de fécondité	26 000	55 000
1,4 enfant	43,4 ans	42,6 ans
1,8 enfant	41,6 ans	40,9 ans

Mais une importante augmentation de l'immigration saurait-elle empêcher un tel vieillissement? Avec des niveaux d'immigration qui augmenteraient régulièrement pour atteindre 55 000 ressortissants étrangers par année à partir de 2011, l'âge moyen de la population du Québec atteindrait 42,6 ans en 2016. C'est donc dire qu'une immigration internationale qui ferait plus que doubler en quelques lustres pour s'y maintenir ensuite⁸ ralentirait le vieillissement de la population québécoise de moins de 10 mois seulement (0,8 an). De plus, le petit avantage obtenu en 2016 avec une plus forte immigration internationale serait perdu en moins de cinq ans même si l'on maintenait à 55 000 le nombre d'immigrants internationaux. En effet, l'âge moyen dépasserait malgré tout les 43,4 ans avant 2021.

Mais peut-on penser que des niveaux d'immigration contrastés conduiraient à des ré-

7. FMCCI, *Rôle de l'immigration internationale...* (op. cit.), p. 48.

8. Ce serait là une situation tout à fait nouvelle car le Québec n'a accueilli autant d'immigrants en une même année qu'en 1957.

sultats très différents dans un contexte démographique où la fécondité serait plus élevée? Voyons donc ce qui se produirait avec les mêmes niveaux d'immigration internationale, niveaux jumelés à un indice de fécondité en hausse jusqu'à 1,8 enfant par couple.

Avec un tel indice de fécondité, l'âge moyen de la population passerait à 41,6 ans avec 26 000 immigrants et à 40,9 ans si les niveaux d'immigration était haussés jusqu'à 55 000 personnes annuellement. Là encore le «ralentissement» du vieillissement serait faible avec une différence de moins de 9 mois (0,7 an), différence qui s'efface en moins de cinq ans après 2016.

C'est donc dire que peu importe l'indice synthétique de fécondité, des niveaux d'immigration internationale très contrastés ne ralentissent pas pour la peine le vieillissement de la population. Cela n'étonne guère quand on note que les immigrants admis au Canada entre 1951 et 1981 n'ont réduit l'âge moyen de la population canadienne au recensement de 1981 que de 6 mois⁹. Bien que cette démonstration a été faite à l'aide de l'âge moyen de la population, nous serions arrivé à un constat similaire si nous avions fait usage, par exemple, de la proportion de personnes de 65 ans et plus comme indicateur du vieillissement.

On remarquera enfin que d'après le tableau 1 une différence de seulement 29 % entre les deux indices de fécondité que nous avons retenus donne de meilleurs résultats qu'une différence de 115 % entre les deux niveaux d'immigration internationale utilisés. En effet, peu importe le nombre d'immigrants que le Québec accueillerait d'ici 2016, le vieillissement de la

Des niveaux d'immigration internationale très contrastés ne ralentissent pas pour la peine le vieillissement de la population.

9. Roderic Beaujot, *Population Change in Canada: the Challenges of Policy Adaptation*, Toronto, McClelland & Stewart Inc., p. 120.

*Il vaut mieux
opter pour des
politiques
cherchant à
s'adapter au
vieillissement
plutôt que de
tenter en vain
de renverser
cette tendance.*

population exprimé par l'âge moyen ralentirait d'au moins 1,7 an si l'indice de fécondité des Québécois atteignait 1,8 enfant au lieu de retomber à 1,4 enfant.

À l'instar du Conseil du statut de la femme, qui a déjà donné son avis sur l'évolution démographique du Québec, nous croyons qu'il vaut mieux opter pour des politiques cherchant à s'adapter au vieillissement plutôt que de tenter en vain de renverser cette tendance lourde inéluctable. Une approche qualitative face à nos problèmes démographiques vaudrait mieux que l'approche quantitative actuelle, d'autant plus que «les conséquences anticipées du vieillissement ne seront pas aussi graves que l'on présume»¹⁰.

Le poids démographique du Québec dans la Confédération

Depuis l'avènement de la Confédération canadienne en 1867, le Québec a régulièrement perdu de son importance relative, sauf pendant les années 1930 et 1940. Formant un peu plus de 32 % de la population canadienne de 1871, le Québec ne comptait que pour 28 % en 1971. Lors du dernier recensement effectué en 1991, notre population représentait à peine le quart de la population du Canada, soit 25,3 %.

Les simulations démographiques publiées par le MCCI en 1990 montrent que notre poids dans la population canadienne ne pourrait être, au mieux, que maintenu d'ici l'an 2016. Mais deux conditions sont nécessaires pour maintenir ainsi le poids du Québec dans la population canadienne: que le Canada admette beaucoup

10. Conseil du statut de la femme, *Avis du Conseil du statut de la femme sur les orientations gouvernementales face à l'évolution de la situation démographique du Québec*, Québec, 1992, p. 10.

d'immigrants et que le Québec en accueille plus que sa part.

Le tableau 2 montrent en effet qu'avec 30 % des 200 000 immigrants internationaux que le Canada, par hypothèse, accueillerait, le Québec maintiendrait le poids démographique qu'il avait au recensement de 1991. Mais ces deux conditions impliquent que le Québec admette 60 000 personnes par année pendant quelques décennies, une situation qu'il n'a jamais connue ne serait-ce que pour une seule année.

Tableau 2

Importance de la population du Québec au sein du Canada en 2016, selon deux niveaux d'immigration pour le Canada¹¹

	Proportion d'immigrants au Québec	
	Immigrants pour le Canada	18 %
200 000 par année	23,3 %	25,3 %
140 000 par année	23,6 %	25,1 %

Mais si le Canada réduisait ses niveaux annuels d'immigration internationale à 140 000 personnes, le poids du Québec dans la population canadienne pourrait glisser très légèrement à 25,1 %. Pour se maintenir ainsi au-dessus du quart de la population canadienne, il faudrait que d'ici 2016 le Québec reçoive 30 % des immigrants qui viendraient élire domicile au Canada, soit 42 000 à chaque année. Contrairement à des effectifs annuels de l'ordre de 60 000, des entrées annuelles de 42 000 ressortissants étrangers ont déjà été atteintes et dépassées dans notre histoire.

11. MCCI, *Rôle de l'immigration internationale...* (op. cit.), p. 60.

Le poids du Québec au sein de la population du Canada serait alors de 23,6 % en 2016.

Cependant, il serait étonnant que le Québec puisse systématiquement accueillir plus que sa part démographique de l'immigration internationale au cours d'une longue période de faible immigration dans l'ensemble canadien. En effet, depuis 1946, le Québec n'a atteint ou dépassé les 25 % de l'immigration canadienne qu'en 1962 et 1963. En moyenne, depuis plus de 40 ans, le Québec a accueilli un peu moins de 19 % des immigrants qui ont choisi le Canada comme destination¹². La concurrence que l'Ontario et la Colombie-Britannique font au Québec en matière d'immigration internationale ne saurait disparaître qu'avec un développement économique nettement plus profitable au Québec qu'au reste du Canada.

Compte tenu de notre histoire récente, les résultats des simulations, qui supposent que le Québec accueillerait 18 % de l'immigration internationale à destination du Canada, sont plus réalistes. Ainsi, si le Québec n'admettait que 18 % de 200 000 ressortissants étrangers, soit 36 000 personnes par année, son importance démographique tomberait à 23,3 %. L'affaiblissement serait un peu moins important avec une même proportion de l'immigration internationale advenant que les niveaux d'immigration soient de l'ordre de 140 000 personnes par année. Le poids du Québec au sein de la population du Canada serait alors de 23,6 % en 2016.

Manifestement, le nombre absolu d'immigrants internationaux qui entreraient au Canada et la part que le Québec saurait attirer sur son territoire affectent, sur une période de trente ans, le poids démographique du Québec au sein de la population canadienne. Toutefois, les données du tableau 2 montrent que ce n'est pas tant le nombre absolu d'immigrants qui fait la plus grande différence, mais plutôt la propor-

12. Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *Le mouvement d'immigration d'hier à aujourd'hui*, Montréal, 1990, p. 18.

tion de ceux-ci qui éliraient domicile au Québec.

Outre que le Québec n'a pas accueilli sa part de l'immigration internationale au cours du dernier demi-siècle, il faut également mentionner qu'il retient moins bien que le reste du Canada les immigrants qu'il reçoit. À preuve le fait qu'au dernier recensement canadien, le Québec n'a dénombré que 13,6 % de la population immigrée de l'ensemble du Canada¹³ au lieu des quelque 19 % que l'on devrait recenser dans une situation de parfaite similitude à cet égard.

Comme dans le cas du vieillissement, le déclin du poids du Québec dans la population canadienne semble inéluctable. Il le sera tant et aussi longtemps que la fécondité québécoise sera inférieure à celle du reste du Canada¹⁴, tant que ses échanges migratoires avec les autres provinces canadiennes le désavantageront¹⁵, tant qu'il ne sera pas en mesure d'attirer au moins le quart de l'immigration internationale et tant qu'il ne retiendra pas mieux ses immigrants. Ce sont là quatre facteurs démographiques très lourds qui œuvrent tous contre le Québec.

Le renouvellement des générations

Depuis un quart de siècle, la fécondité québécoise se situe à un niveau inférieur au seuil de remplacement des générations. Par

13. Statistique Canada, *Recensement de 1991, Immigration et citoyenneté, Le pays*, Ottawa, cat. n° 93-316.
14. Statistique Canada, *Statistiques démographiques trimestrielles*, cat. 91-002, janvier-mars 1993, p. 16-17.
15. Malgré une amélioration de notre solde migratoire interprovincial, nous perdons toujours plus que l'Ontario alors que la Colombie-Britannique fait des gains; Statistique Canada, *Statistiques démographiques trimestrielles*, cat. 91-002, avril-juin 1994, p. 14.

Le Québec retient moins que le reste du Canada les immigrants qu'il reçoit.

*Tôt ou tard, on
comptera plus
de décès que de
naissances.*

conséquent, tôt ou tard, on comptera plus de décès que de naissances même si la descendance finale des générations remontait à 2,1 enfants¹⁶. D'une manière tout à fait naturelle et intuitive, nous nous inquiétons tous d'une telle éventualité. Nombreux sont les démographes, dont nous sommes, qui « n'hésitent guère à choisir pour le Québec sinon l'option d'une croissance modérée, tout au moins l'évitement de la décroissance »¹⁷.

Contrairement à ce que plusieurs personnes imaginent, la population du Québec augmente encore. En dépit de tendances lourdes qui ont causé un fort ralentissement de sa croissance démographique au cours des dernières décennies, le Québec verra tout de même sa population croître pendant encore plusieurs années. Même si notre indice de fécondité retombait à 1,4 enfant par couple, la population du Québec augmenterait jusqu'à 7,5 millions de personnes d'ici l'an 2016 avec une immigration internationale annuelle moyenne de 26 000. Ce serait là bien sûr le résultat d'une très faible augmentation par rapport aux 7,3 millions de personnes que comptait le Québec en juillet 1994¹⁸. Le déclin appréhendé de nos effectifs n'arriverait donc que dans deux décennies si ces hypothèses se concrétisaient.

16. Le déclin de la fécondité a si profondément affecté la structure par âge de la population que les femmes en âge d'avoir des enfants au milieu du XXI^e siècle ne seront pas assez nombreuses pour compenser les décès avec une fécondité de 2,1 enfants; Jacques Henripin, *Naître ou ne pas être*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1989, p. 94-98.
17. Nicole Marcil-Gratton et Jacques Légaré, « L'avenir politique du Québec passe par son avenir démographique », *L'Action nationale*, juin 1991, p. 772.
18. Statistique Canada, *Statistiques démographiques trimestrielles*, cat. 91-002, avril-juin 1994, p. 12.

Tableau 3

Taille de la population du Québec en 2016, selon deux niveaux d'immigration et deux indices de fécondité¹⁹

Indice de fécondité	Niveau d'immigration	
	26 000	55 000
1,4 enfant	7,5 millions	8,1 millions
1,8 enfant	8,0 millions	8,6 millions

Avec une augmentation de nos niveaux d'immigration internationale jusqu'à 55 000 personnes par année, nous pourrions recenser au Québec 8,1 millions d'habitants en 2016. Dans un contexte de fécondité à la baisse, une augmentation substantielle de l'immigration donnerait donc 600 000 personnes de plus. En outre, la population québécoise continuerait à augmenter au-delà de 2016 pourvu que les objectifs d'immigration restent aussi élevés.

Advenant une légère hausse de la fécondité jusqu'à 1,8 enfant par couple, les résultats, en ce qui a trait à la population du Québec pour 2016, seraient évidemment supérieurs. Dans un tel contexte, 26 000 immigrants par année conduiraient à des effectifs de 8 millions tandis que 55 000 immigrants porteraient la population québécoise à 8,6 millions en 2016. Bien sûr, le population du Québec continuerait d'augmenter au-delà de cette date dans les deux cas.

En comparaison aux effets de l'immigration sur l'âge moyen et sur le poids du Québec au sein de la population canadienne, les effets d'une plus importante immigration internationale sur le nombre absolu d'habitants sont sans doute les plus évidents. C'est là le meilleur

19. MCCI, *Rôle de l'immigration internationale...* (op. cit.), p. 17.

Les effets démographiques de niveaux d'immigration très élevés sont plutôt faibles.

argument démographique pour qui revendique une importante immigration internationale pour le Québec. Cependant, l'argument s'arrête là. En effet, un demi-million de personnes en plus ou en moins, aujourd'hui, hier ou demain, n'a pas de « valeur » en soi, car le concept de population optimale pour toute société est plutôt « insaisissable »²⁰.

En effet, il a été démontré depuis longtemps qu'il n'y a pas de corrélation absolue entre, d'une part, le nombre d'habitants sur un territoire donné et, d'autre part, le niveau de vie, le dynamisme économique, le développement social, scientifique, culturel, etc²¹. Qui peut dire aujourd'hui de combien de milliers de personnes le Québec doit absolument augmenter d'ici 10, 20 ou 30 ans pour s'assurer d'une progression optimale à ces chapitres ?

Faiblesse des arguments démographiques en matière d'immigration internationale

Les simulations démographiques dont nous avons rendu compte ici démontrent très clairement que les effets démographiques de niveaux d'immigration très élevés sont plutôt faibles. En effet, une augmentation de nos niveaux d'immigration allant jusqu'à 115 % au-dessus de notre moyenne habituelle ne peut ralentir pour la peine le vieillissement de notre population exprimé par l'âge moyen, ni empêcher le déclin séculaire de l'importance de la population du Québec au sein du Canada, ni même assurer par ses effets sur le nombre abso-

20. Jacques Henripin, « Petite préface à une politique de population pour le Québec », *Relations*, juillet-août 1984, p. 204-207.

21. Daniel Stoffman, « Toward a More Realistic Immigration Policy for Canada », *Backgrounder*, Toronto, C. D. Howe Institute, juin 1993, p. 5.

lu d'habitants la pérennité économique, sociale et culturelle du Québec.

D'ailleurs, notons que les petites différences obtenues en comparant une immigration de 55 000 personnes à 26 000 individus sont quelque peu grossies, tout simplement parce que le taux de rétention des immigrants qui a servi à faire les calculs a été fixé par l'ex-ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration à 75 %, ce qui est au moins un peu trop optimiste.

Il existe peut-être de bons arguments pour justifier de plus importants niveaux d'immigration pour le Québec et pour l'ensemble du Canada, comme d'ailleurs pour tout pays. Mais ces arguments ne sont certes pas d'ordre démographique, comme l'a montré l'Association des démographes du Québec dans le mémoire qu'elle présentait à la Commission permanente de la culture au printemps de 1991²². Soutenir qu'il nous faut absolument une immigration élevée pour des motifs démographiques, c'est susciter des attentes qui ne se réaliseront pas.

Soutenir qu'il nous faut absolument une immigration élevée pour des motifs démographiques, c'est susciter des attentes qui ne se réaliseront pas.

22. Association des démographes du Québec, «L'immigration et les communautés culturelles», mémoire à la Commission permanente de la culture, Assemblée nationale du Québec, février 1991, 29 p.

**Philippe
GABELIER** ►
vice-président,
Affaires
publiques,
Caisse de dépôt
et placement du
Québec

Le capital actif des Québécois

La Caisse de dépôt et placement du Québec

Le législateur avait vu juste à l'époque, quand il a esquissé le but poursuivi en créant la Caisse de dépôt et placement du Québec et la taille que devrait atteindre son actif au fil des ans. Les 8,5 milliards de dollars confiés à la Caisse année après année par les Québécois ont été gérés de telle sorte qu'ils s'élèvent maintenant à 47 milliards. L'actif de la Caisse constitue en effet un formidable réservoir de capitaux qui équivaut à près de 30 % du PIB québécois. En fait, l'ampleur de son actif place la Caisse en tête de liste des gestionnaires de fonds publics au Canada et la classe parmi les grandes institutions financières en Amérique du Nord.

Créée en 1965 par une loi de l'Assemblée nationale, la Caisse gère, à titre d'investisseur institutionnel, les fonds qui proviennent de caisses de retraite, de régimes d'assurance et de divers organismes publics québécois. La mission de la Caisse, énoncée lors de sa création, est toujours d'actualité et se résume comme suit: obtenir un rendement financier optimal et contribuer au dynamisme de l'économie du Québec, tout en veillant à la sécurité des capitaux sous gestion. La recherche d'un rendement financier optimal est son premier objectif et constitue un facteur essentiel de chacune des

décisions de placement, la Caisse n'étant pas un organisme qui accorde des subventions. D'ailleurs, pour la période de 1984 à 1993, la Caisse a obtenu un rendement moyen de 11,9 % de l'ensemble de ses placements.

En plus du rendement, la Caisse vise à produire des retombées économiques durables pour le Québec au plan de l'investissement et de l'amélioration de la qualité de vie des Québécois. C'est la réalisation de ce deuxième objectif qui lui donne un caractère distinct. La gestion de ce deuxième volet de la mission de la Caisse constitue un défi constant. L'action de la Caisse dans ce sens revêt plusieurs formes, allant des plus discrètes aux plus visibles sur la place publique.

Par exemple, qui connaît son rôle actif sur le marché des obligations du Québec? Annuellement, la Caisse négocie environ 30 milliards de dollars d'obligations du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec. Outre le rendement qu'elle peut procurer, cette activité contribue à augmenter la liquidité de ces titres, et donc leur attrait pour les investisseurs étrangers, ce qui permet de réduire les coûts d'emprunt pour le Québec et Hydro-Québec.

La Caisse se préoccupe également, avec d'autres institutions, de renforcer la position de Montréal comme grande place financière par des gestes qui touchent tantôt les intermédiaires financiers, les courtiers, et tantôt la Bourse. Dans cette perspective, elle effectue la plus grande partie de ses opérations de change et d'achat et de vente d'actions canadiennes à Montréal. Elle incite également les entreprises qui sollicitent ses investissements à s'inscrire à cette bourse. En outre, elle effectue toutes ses opérations obligataires par l'intermédiaire de maisons de courtage offrant des services à Montréal. Enfin, elle est active sur le marché

Pour la période de 1984 à 1993, la Caisse a obtenu un rendement moyen de 11,9 % de l'ensemble de ses placements.

des produits dérivés, dont certains sont une spécialité de la Bourse de Montréal.

Bref, pour remplir sa mission, la Caisse gère de façon dynamique l'actif qu'on lui confie. Elle pratique en tout temps une gestion active mais prudente de son portefeuille. En termes simples, cela signifie qu'elle diversifie ses placements au moyen d'une gamme de produits et de véhicules d'investissement. Cela veut également dire qu'elle favorise toujours les titres de la plus grande qualité, en cherchant à maintenir le risque à un niveau raisonnable. Les 47 milliards de dollars de son actif se répartissent comme suit :

- les obligations constituent le plus important véhicule de placement, à 48,2 % de l'actif, soit 22,5 milliards de dollars; il s'agit d'obligations du Québec, du Canada, des États-Unis et de gouvernements européens;
- viennent ensuite les actions et les valeurs convertibles, qui constituent 38,1 % du portefeuille, soit 17,8 milliards de dollars; de ce montant, 13,1 milliards sont investis sur les marchés québécois et canadien et près de 4,7 milliards sur les marchés étrangers. La Caisse se classe au premier rang des actionnaires institutionnels canadiens, avec un portefeuille représentant 4 % de la capitalisation de la Bourse de Toronto.
- Enfin, les valeurs à court terme comptent pour 6 % de l'ensemble des placements, les financements hypothécaires pour 4,2 %, et les placements immobiliers pour 3,5 %.

Mais la partie la plus visible de l'iceberg est sans contredit l'investissement sous forme de participations dans les entreprises québécoises et ce, même si la Caisse investit de même au Canada, aux États-Unis, en Asie et en Europe.

La partie la plus visible de l'iceberg est sans contredit l'investissement sous forme de participations dans les entreprises québécoises

Partenaire actif et patient des entreprises québécoises

Dans sa démarche pour combler les inefficacités de marché, la Caisse a été l'une des premières institutions au Québec à offrir du capital aux entreprises québécoises confrontées, au début des années 1980, à des taux d'intérêts exorbitants. Ces placements dans les entreprises, détenus dans une perspective à moyen et à long terme, permettent à la Caisse d'obtenir un rendement financier optimal tout en favorisant la croissance d'entreprises performantes. Dans la plupart des cas, la Caisse agit comme partenaire minoritaire en limitant sa participation à 30 % des actions ordinaires, laissant la gestion des activités de l'entreprise, comme il se doit, à ses dirigeants. Enfin, l'entente avec les partenaires est scellée par une convention d'actionnaires.

Bien que cette activité ne produise pas à tout coup des « gagnants », pour la période de 1984 à 1993, le rendement annuel moyen des participations québécoises a atteint 12,7 % par rapport à 9,0 % pour le TSE 300. Qu'il suffise de penser au Groupe Vidéotron, ainsi qu'à Télé globe, Télésystème National, Métro-Richelieu, Corporation Financière Power, Groupe Optimum, Groupe Transcontinental GTC, Société d'affichage Omni, Groupe Coscient, Cercueils Victoriaville et Imprimeries Quebecor.

Désireuse de multiplier ces succès, la Caisse a voulu étendre cette formule gagnante aux entreprises à la recherche de capitaux inférieurs à 500 000 \$. Ainsi, en collaboration avec la Banque Nationale, le Fonds de Solidarité des Travailleurs du Québec et le Mouvement Desjardins, la Caisse a complété en 1994 un réseau de neuf sociétés régionales d'investissement actives dans les régions de Laval, Laurentides et Lanaudière, Montréal, Montérégie, l'Estrie,

La Caisse a complété en 1994 un réseau de neuf sociétés régionales d'investissement actives.

Mauricie-Bois-Francs, Québec, Chaudière-Appalaches, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine, Outaouais et Abitibi-Témiscamingue. Par ces investissements indirects, la Caisse répond aux besoins de capitalisation de la petite entreprise, elle encourage l'entrepreneursip en région et contribue à renforcer la structure industrielle régionale du Québec.

À ces placements régionaux s'ajoutent des participations dans Altamira Capital, Benvest Capital, Investissements Novacap, Technocap, ainsi que dans onze autres sociétés de capital de développement actives au Québec et dans le reste du Canada. La capitalisation de l'ensemble de ces fonds totalise 821 millions de dollars.

La Caisse cherche également à répondre adéquatement aux besoins des entreprises de la nouvelle économie fondée sur la connaissance et l'information, soit les entreprises des secteurs technologiques, un domaine dans lequel le Québec jouit déjà d'atouts importants. Elle a donc mis sur pied en 1994 une nouvelle équipe qui recherche les occasions d'investir dans des entreprises des secteurs des télécommunications, de la santé, de la biotechnologie et des technologies de l'information. La Caisse compte maintenant une vingtaine d'investissements d'une valeur marchande d'environ 420 millions de dollars dans les entreprises de ces secteurs.

Sur le plan international, la Caisse investit dans les marchés étrangers depuis 1983 et elle le fera de plus en plus, dans un contexte d'ouverture des frontières, de mondialisation de l'économie et une optique de saine diversification du risque. En plus de ses portefeuilles obligataires et boursiers, elle détient un portefeuille de participations outre-frontières de 330 millions de dollars, investis dans des fonds généraux et spécialisés, et actifs sur les marchés américain, européen et asiatique. La Caisse a

Sur le plan international, la Caisse investit dans les marchés étrangers depuis 1983.

ainsi fait des placements dans de grands groupes financiers internationaux tels que Corporate Partners (Lazard Frères de New York), Cobepa (une banque d'affaires, filiale de Paribas, au Bénélux et au Canada), Euroclinvest (la banque du Crédit Lyonnais) et une filiale de la Caisse des dépôts et consignations de France, CDC Participations, outre ceux qui ont été souscrits dans des fonds internationaux spécialisés dans les secteurs des technologies de l'information, de la santé et de l'environnement, gérés par des groupes comme First Analysis, TA Associates, Galen Associates, et Larimer.

Les filiales du Groupe immobilier Caisse cherchent également à s'associer à des partenaires étrangers afin de répondre à leur objectif de diversification des placements. Mais ceci n'empêche pas le Groupe de chercher sans cesse à entraîner des retombées pour les entreprises de l'industrie québécoise de la construction. Au contraire ! L'utilisation d'environ 50 % de produits ou de services québécois est exigée par la Caisse dans ce type d'investissement.

En somme, les investissements à l'étranger qui répondent aux exigences de rendement et de contribution au dynamisme de l'économie québécoise permettent à la Caisse d'atténuer son risque par la diversification géographique et de s'insérer dans des réseaux internationaux, tant pour son bénéfice que pour celui des entreprises québécoises, sur les plans commercial, technologique et financier.

Des succès qui s'expliquent

La véritable force de la Caisse réside sans contredit dans son équipe d'hommes et de femmes spécialisés dans leur domaine et dont la compétence et l'expertise sont reconnues partout au Canada. À titre d'exemple, il se négocie près de 1 billion de dollars par jour sur le marché mondial des changes. La Caisse effectue

Sur le marché mondial des changes, la Caisse effectue des opérations quotidiennes de l'ordre de 500 millions.

des opérations quotidiennes de l'ordre de 500 millions de dollars en moyenne à ce chapitre. La capacité de traiter et d'analyser l'information est donc essentielle à la réussite, tout comme la maîtrise des éléments nouveaux dans le monde financier, tant sur le plan pratique que théorique.

La Caisse doit donc compter sur un personnel des plus compétents pour réussir à l'échelle mondiale. C'est pourquoi elle a modifié son approche au cours des dernières années au chapitre de la sélection, de la formation et de la rémunération de ses employés. Elle compte aujourd'hui dans ses rangs le plus grand nombre d'analystes financiers agréés (C.F.A.) de toutes les institutions financières canadiennes, soit 77 personnes qui détiennent ce titre ou sont en voie de l'obtenir. Afin que ses employés demeurent à l'avant-garde de l'industrie, la Caisse consacre 3 % de sa masse salariale aux activités de formation et de perfectionnement de son personnel, et son programme de rémunération est maintenant beaucoup plus concurrentiel.

Enfin, gestionnaires et analystes peuvent compter sur les meilleurs outils informatiques, lesquels sont indispensables à la réalisation efficace de leurs tâches. La Caisse a en effet beaucoup investi dans la technologie au cours des dernières années, afin de se mesurer avantageusement à l'ensemble des institutions financières dans la recherche des meilleurs rendements pour le bénéfice de ses déposants et de tous les Québécois.

Un travail d'équipe à redéfinir

La réussite éducative des élèves québécois

Depuis la réforme scolaire des années soixante, la majorité, sinon toutes les Québécoises et tous les Québécois, ont accès à l'école. Démocratiser l'accès à l'éducation, tel était l'un des objectifs de cette réforme. À ce jour, toutes et tous n'obtiennent pas un diplôme mais des progrès importants ont été réalisés que ce soit au niveau de l'alphabétisation, de la scolarisation et de la diplômation. Depuis le début des années 1990, c'est aussi l'accès à la réussite qu'il est question de démocratiser. Les motivations qui sous-tendent cet objectif peuvent être de différents ordres: économique, social, politique peu importe; le fait est que plusieurs agents du monde de l'éducation s'entendent pour dire qu'un consensus social doit être atteint, afin de déterminer le type de formation qui permettra aux jeunes et aux moins jeunes de se réaliser pleinement et de réussir une insertion sociale et professionnelle. Certes, l'école ne peut réaliser seule cet objectif; il appartient aux agents de tous les milieux de s'impliquer et ce, même si une part importante des actions à entreprendre lui revient. D'ailleurs, en 1993, le ministère de l'Éducation montre ses préoccupations à ce sujet dans le document «Faire avancer l'école». Lors des consultations sur les orientations proposées dans ce document, et qui se sont tenues en

◀ **Andréanne LALIBERTÉ**
Spécialiste
en éducation
et
consultante à
la CEQ

décembre 1993, on a pu constater que cette question préoccupait des intervenants de différents secteurs tant de l'éducation, du milieu syndical, du monde politique que du monde des affaires.

Ces volontés de démocratisation, on le verra, ont des effets tant sur la diversité des clientèles que l'on retrouve désormais dans les écoles que sur l'organisation scolaire et, évidemment, sur l'évolution du travail des enseignantes et enseignants. En effet, ce sont des élèves de tous les âges et de milieux socio-économiques et culturels différents qui forment les clientèles des écoles québécoises depuis les années 1960. Ces élèves ont des intérêts et des capacités très diversifiés qui obligent les enseignantes et enseignants à sans cesse adapter leur enseignement. Les changements survenus lors de la réforme des années 1960 ont aussi été accompagnés par l'arrivée de nouveaux programmes et de nouvelles méthodes d'enseignement inspirés par différents courants de la pédagogie. Les études de Tardif et al. le montrent¹; toutes ces modifications qui ont affecté le système scolaire québécois, depuis maintenant plus de trente ans, ont eu d'énormes répercussions sur le travail des enseignantes et enseignants.

Ces répercussions ont eu un impact considérable dans la mesure où, à partir de ce moment, de plus en plus d'enseignantes et d'enseignants spécialisés en art, en langues et en

1. Voir notamment les articles suivants:

Tardif, M. (1994). *Travail enseignant et professionnalisation de l'enseignement: une étude de cas*, GRISÉ, 45 p. (à paraître).

Tardif, M. Lessard, C. (1992). «L'orthopédagogie en milieu scolaire: émergence, évolution et professionnalisation d'une nouvelle catégorie d'intervenants (1960-1990)», *Revue d'histoire de l'éducation*, vol. 4, n° 2, automne 1992, p. 233-267.

éducation physique par exemple, ou encore, des professionnelles et professionnels de l'éducation comme les conseillères et conseillers en orientation ou en pédagogie, les psychologues scolaires et les orthopédagogues pour ne nommer que ceux-là, sont venus grossir les rangs des personnels scolaires. Les enseignantes et enseignants ont besoin de soutien et certains élèves nécessitent une aide particulière que le personnel enseignant ne peut pas toujours leur apporter. Enfin, le nombre de services offerts dans les écoles augmente progressivement. C'est ainsi que des personnels professionnels viennent eux aussi «faire l'école» à l'aube des années 1970. Ils ne furent pas le fruit d'une génération spontanée comme nous le verrons plus tard, pourtant les conditions permettant la reconnaissance officielle de ces professions semblent rassemblées à la fin des années 1960. Tout n'est pas gagné pour autant, chaque corps de professionnels a dû, et doit encore dans certains cas, négocier afin de se tailler une place dans le système scolaire.

Ces professionnelles et professionnels de l'éducation se regroupent autour de trois secteurs d'activités :

- les services complémentaires ;
- les services pédagogiques ;
- les services administratifs.

Voici, selon les données PERCOS pour l'année 1991-1992, comment se répartissent, selon le nombre d'individus, les professionnelles et professionnels de l'éducation en fonction du service et du titre d'emploi occupé.

La lecture des tableaux qui suivent nous permet de constater que les membres de l'équipe-école peuvent être relativement nombreux. Dans le cadre d'une étude de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) sur l'avenir des professionnelles et professionnels de l'éducation, une recherche traitant plus spécifiquement de deux types de ces personnels a été

Certains élèves nécessitent une aide particulière que le personnel enseignant ne peut pas toujours leur apporter.

Tableau 1
Effectifs de l'ensemble des services
professionnels au Québec en 1991-1992

Secteurs d'activités	Individus
Services complémentaires	3714
Services pédagogiques	2489
Services administratifs	617
Autres personnels professionnels	384
Total	7204

Tableau 2
Effectifs des services complémentaires au
Québec en 1991-1992

Titre d'emploi	Individus
Psychologues	925
Conseillers d'orientation	786
Psychoéducateurs	601
Animateurs de la pastorale	559
Animateurs de la vie étudiante	313
Orthophonistes	296
Conseillers en orientation scolaire et professionnelle	165
Travailleurs sociaux	56
Ergothérapeutes, physiothérapeutes	13
Total	3714

effectuée². Les pages qui suivent présenteront les principaux aspects de cette recherche exploratoire qui se veut une chronologie du développement des fonctions des conseillères et conseillers pédagogiques et des orthopédagogues.

2. LALIBERTÉ, Andréanne, Les professionnelles et professionnels de l'éducation: le cas des conseillères et conseillers pédagogiques et des orthopédagogues (1965-1993), CEQ, 1994.

Tableau 3

Effectifs des services pédagogiques au Québec en 1991-1992

Titre d'emploi	Individus
Conseillers pédagogiques	2172
Conseillers en éducation chrétienne	141
Conseillers en moyens et techniques d'enseignement	96
Bibliothécaires	59
Conseillers en mesure-évaluation	18
Conseillers en enseignement moral et religieux	3
Total	2489

Tableau 4

Effectifs des services administratifs au Québec en 1991-1992

Titre d'emploi	Individus
Analystes	242
Agents de la gestion financière	108
Agents d'information	90
Attachés d'administration	88
Ingénieurs	25
Traducteurs	16
Agents de gestion de personnel	2
Diététistes	25
Total	617

Source: Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (CEQ), (1993). Portrait-statistique du personnel professionnel, données du système PERCOS.

En introduction, il a brièvement été question de l'évolution du travail des enseignantes et enseignants qui, à l'aube des années 1970, a favorisé l'arrivée dans les écoles et les commissions scolaires des professionnelles et profes-

sionnels de l'éducation. Cependant, l'émergence de tous ces personnels scolaires est bien antérieure à la réforme des années 1960. Selon Mellouki (1989), il faut reculer dans les années 1930-1940 pour voir poindre les ancêtres des professionnelles et professionnels de l'éducation. Les années 1950 ont été une période importante puisque, toujours selon Mellouki, la réforme des programmes de formation des écoles normales a marqué aussi l'arrivée de nouveaux intervenants dans le monde scolaire avec la place de plus en plus grande que l'on accordait à la « *psychologie appliquée aux différents problèmes de l'apprentissage, de diagnostic et d'orientation* » (Mellouki, 1989, p. 153).

Cependant, il faut bien avoir en tête que toutes les professionnelles et tous les professionnels de l'éducation n'ont pas fait leur entrée dans le système scolaire au même moment ni de la même façon ni pour les mêmes raisons. Ils ont tout de même un point en commun; au départ leurs origines multiples découlent en partie de la démocratisation du système scolaire et de l'innovation pédagogique qui ont transformé le travail des enseignantes et enseignants. Voyons à travers le cas des conseillères et conseillers pédagogiques et des orthopédagogues comment s'est développé leur travail en périphérie de celui des enseignantes et enseignants dans un axe, selon Tardif (1994), « *aux dimensions plus proprement pédagogiques liées à l'évolution des clientèles scolaires et à la complexification de la mission éducative de l'école* » (p. 25). Tracer l'historique de ces personnels permet de mieux illustrer l'importance de comprendre le rôle que jouent les professionnelles et professionnels de l'éducation lorsqu'on a comme projet de société de démocratiser l'accès à la réussite éducative.

Les conseillères et conseillers pédagogiques

C'est dans le Rapport Parent que, d'une certaine façon, on annonce la création de la

fonction de conseiller pédagogique. En fait, les auteurs du rapport suggèrent que, face aux besoins d'animation pédagogique et de contrôle, soit créé un service relevant du ministère de l'Éducation au sein duquel on retrouverait des conseillers pédagogiques qui seraient nécessaires pour *diverses matières* ou qui amorceraient *certaines initiatives* (Rapport Parent, p. 292-293). Avant cette date, il existait sûrement des personnes qui assumaient ces fonctions; on n'a qu'à penser aux inspecteurs d'écoles qui, d'ailleurs, devaient assumer une bonne partie des fonctions qui sont attribuées maintenant à divers personnels scolaires. En plus des inspecteurs d'écoles, les recherches menées nous permettent d'affirmer, qu'au moins à partir des années 1960, d'autres personnes recrutées au sein du personnel enseignant assumaient ces fonctions sous le titre de conseiller pédagogique ou sous ceux de spécialiste, d'animateur ou de coordonnateur. À la CECM, jusqu'au début des années 1980, le terme de conseiller pédagogique ne sera pas utilisé; après cette date on harmonisera la structure avec celle qui existait ailleurs au Québec.

Plusieurs initiatives sont à l'origine de la reconnaissance officielle de la fonction de conseiller pédagogique qui se fera en 1972 dans la politique administrative et salariale. On pense notamment au programme de perfectionnement SEMEA X (Stages d'entraînement aux méthodes d'éducation active) en 1968 qui vise la préparation d'agents multiplicateurs.

(...) en permettant à des enseignants de perfectionner leurs attitudes et leurs instruments, ceux-ci sont susceptibles de devenir, à court terme, des agents de changement pédagogique dans leur milieu, qui pourront satisfaire au moins en partie les besoins et les attentes de leurs collègues de travail³.

3. Missions de projets expérimentaux (1968), SEMEA X, Informations générales, ministère de l'Éducation, p. 8.

Toujours dans le cadre de l'innovation pédagogique et dans l'optique d'aider les enseignantes et enseignants à s'adapter aux changements qui se succèdent sur une courte période de temps, les commissions scolaires auront recours aux services d'animateurs pédagogiques dans les domaines des arts, de la formation morale et religieuse, du français, des mathématiques et des sciences. En 1969, le ministère de l'Éducation accorda des subventions pour l'engagement de conseillers pédagogiques en éducation physique, comme il l'avait déjà fait pour les secteurs de l'enfance inadaptée et de l'enseignement professionnel. Selon Tétrault (1974), ces initiatives gouvernementales incitèrent le personnel enseignant d'autres disciplines à réclamer l'engagement de conseillers pédagogiques, particulièrement au moment de l'arrivée des programmes cadres. Les enseignantes et enseignants n'étaient pas préparés à travailler avec ce type de programme, pas plus qu'ils ne l'étaient dans la perspective des nouveaux modèles pédagogiques; ils devaient donc obtenir un soutien de personnes aptes à le faire.

Cependant, pour des raisons budgétaires, le ministère de l'Éducation préféra créer la structure des agents de développement pédagogique (ADP) plutôt que d'accorder des subventions aux commissions scolaires ou aux écoles afin qu'elles engagent des conseillères et conseillers pédagogiques. Cette structure s'inscrit dans l'optique des recommandations du Rapport Parent qui suggérait de créer un service rattaché au ministère de l'Éducation et qui permettrait le développement pédagogique et le contrôle. Bien que les ADP ne semblent pas avoir effectué de contrôles, ils assurent jusqu'à aujourd'hui le soutien pédagogique dans les petites commissions scolaires qui ne se sont pas dotées de services pédagogiques ou encore dans le cadre de projets spéciaux. Cette struc-

ture ne fut pas très bien acceptée, du moins au départ, par les associations d'enseignants de même que par les cadres locaux. Ces derniers firent pression afin d'obtenir la reconnaissance des conseillers pédagogiques. Pour les cadres locaux, les conseillers pédagogiques permettaient une plus grande autonomie locale et l'adaptation des programmes cadres aux particularités de chaque milieu.

Ainsi, en 1972, la fonction de conseillère et conseiller pédagogique sera reconnue en même temps que le statut et la nature du travail. Le développement de la fonction se fera davantage au niveau local. Dans la politique administrative et salariale qui établit cette reconnaissance officielle on peut lire :

Le conseiller pédagogique est chargé de l'implantation de programmes, méthodes et autres moyens pédagogiques adaptés aux besoins de la commission et de sa clientèle dans une ou plusieurs disciplines; il doit également conseiller les personnes concernées par ces questions⁴.

Dans la politique administrative et salariale de même que dans les plans de classification qui suivront, l'attribution des tâches et les qualifications requises au poste de conseillère ou conseiller pédagogique restent générales. Il appartient aux commissions scolaires de les préciser en fonction de leurs besoins. Ceci a comme conséquence que ces professionnels ont peu de contrôle sur l'organisation de leur travail, ils sont relativement dépendants des directions des commissions scolaires qui fixent leurs

*Le conseiller
pédagogique
est chargé de
l'implantation
de
programmes,
méthodes et
autres moyens
pédagogiques
adaptés aux
besoins*

4. Ministère de l'Éducation (1972). La politique administrative et salariale, Les corps de professionnels des commissions scolaires et des commissions régionales: nature du travail, attributions caractéristiques, critères d'admissibilité, document n° 23, Gouvernement du Québec, p. 23.

*Les conseillères
et conseillers
qui restent en
place subissent
le problème de
la surcharge de
travail.*

mandats. Les conseillères et conseillers ont aussi peu d'opportunité de se concerter pour déterminer entre pairs leur territoire d'intervention. Résultat, ces professionnels ont souvent l'impression d'être considérés comme un personnel polyvalent prêt à répondre à des besoins de tous les ordres.

La plupart des conseillères et conseillers pédagogiques sont issus des rangs du personnel enseignant. Outre leur statut, qu'est-ce qui les différencie des enseignantes et enseignants? À première vue, peut-être peu de choses; mais il ne nous appartient pas de déterminer s'il y a des différences qui existent entre le savoir du personnel enseignant et celui des conseillères et conseillers pédagogiques. À tout le moins, on constate que leurs rôles ainsi que leurs territoires d'intervention respectifs sont complémentaires. La fonction de conseillère et conseiller pédagogique s'est développée afin d'offrir au personnel enseignant un soutien rendu nécessaire en regard de la complexification de leur tâche. À l'heure actuelle, les enseignantes et enseignants doivent se repositionner en fonction des nouvelles orientations que l'on veut donner à l'école québécoise; il est donc rendu primordial que les conseillères et conseillers pédagogiques redéfinissent leurs fonctions en parallèle avec celles du personnel enseignant. Les conseillères et conseillers pédagogiques sont conscients que leur rôle est appelé à changer. Pour eux, la situation est des plus pressante puisqu'il en va de la survie de leur fonction. Déjà, ils subissent des coupures de postes et de budgets et pourtant, en même temps, leurs services continuent d'être sollicités. Les conseillères et conseillers qui restent en place subissent le problème de la surcharge de travail; on leur confie même des dossiers pour lesquels elles et ils n'ont pas toujours les compétences nécessaires.

Conscients qu'ils doivent s'adapter aux nouvelles orientations que l'on désire donner à l'école québécoise, ces professionnels de l'éducation ont développé une expertise qui leur permet d'être au fait de certains besoins et donc d'apporter leur contribution à la réussite éducative. Les conseillères et conseillers pédagogiques doivent se donner une voix qui leur permettra de prendre part à la définition des besoins et des objectifs visés par les agents de l'école québécoise. D'ailleurs, voici comment ils envisagent l'avenir :

Ainsi, on pourrait voir le rôle des conseillères et conseillers pédagogiques prendre un nouvel essor et être accru, tout au moins à court terme et, particulièrement, dans les volets harmonisation pédagogique, innovation et développement en lien avec les préoccupations sur la réussite éducative. Ces fonctions pourraient prendre une orientation différente. Libérées de « l'emprise » du MEQ, qui actuellement les soumet davantage à des objectifs d'uniformisation et d'homogénéité, demain, elles pourraient demeurer la clé assurant la cohérence, la cohésion, l'égalité des chances, le partage des ressources et la concertation dans une optique plus grande de diversification et de respect des milieux⁵.

La réussite éducative nécessite aussi l'intervention d'autres personnels professionnels, notamment les orthopédagogues qui ont vu le jour grâce à la volonté de démocratiser l'accès à l'éducation et surtout avec l'arrivée des enfants handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDAA). Comme les con-

Les orthopédagogues ont vu le jour grâce à la volonté de démocratiser l'accès à l'éducation et surtout avec l'arrivée des enfants handicapés.

5. Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (CEQ) (1994). *Conseillère ou conseiller pédagogique*, Conseil fédéral, p. 12.

seillères et conseillers pédagogiques, les orthopédagogues doivent aussi redéfinir leur territoire d'action en fonction des changements envisagés. À l'heure actuelle, leur problématique est différente de celle des conseillères et conseillers pédagogiques. C'est le statut professionnel des orthopédagogues qui est remis en question et non pas, comme dans le cas des conseillères et conseillers pédagogiques, la fonction dans sa totalité. Nous allons examiner plus attentivement leur cas.

Les orthopédagogues

L'orthopédagogue est cette personne qui intervient auprès des EHDAA. À ce jour, le statut des orthopédagogues peut aussi bien être celui d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'éducation que celui d'une enseignante ou d'un enseignant. En fait, le statut de l'orthopédagogue est tributaire du type d'intégration privilégié pour les EHDAA et l'évolution quantitative de ces derniers. Tracer la chronologie de ces professionnels enseignants et non enseignants permettra de mieux comprendre la problématique entourant le statut des orthopédagogues.

Selon Tardif et Lessard (1992), la première école pour enfants retardés sera fondée en 1934 et c'est à partir de 1937 que la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) ouvrira ses premières classes spéciales. Cependant, il faudra attendre les années 1960 avant que le gouvernement adopte une loi qui vise à encourager les commissions scolaires à créer des classes spéciales pour les EHDAA. C'est donc avec la réforme scolaire des années 1960 que l'on décide d'affecter des services particuliers aux élèves en difficulté. Ainsi les autorités gouvernementales ont décidé de favoriser l'intégration ou, plus précisément, la scolarisation de ces enfants puisqu'au départ les enfants en difficulté étaient surtout dirigés vers des écoles ou encore des classes spéciales. S'il

revient aux agents gouvernementaux de décider de l'intégration des EHDAA, ce seront les formateurs universitaires qui imagineront les moyens à mettre en œuvre pour faciliter leur intégration. Selon Tardif et Lessard (1992), la création des orthopédagogues revient aux formateurs des universités de Sherbrooke et de Montréal.

Ces formateurs conçoivent globalement l'orthopédagogie comme une spécialisation plus près de la psychologie que de la pédagogie de l'enseignement régulier; ils voient dans l'orthopédagogue un professionnel du diagnostic des troubles de l'apprentissage et de leur traitement. Ce modèle de formation, inspiré de la formation en psychologie, tend à faire de l'orthopédagogue un professionnel dont le statut et le territoire d'intervention sont nettement distincts de ceux dévolus à l'enseignement régulier (Tardif et Lessard, 1992, p. 243).

De la fin des années 1960 jusqu'à la fin de la décennie 1970, les EHDAA seront donc principalement intégrés dans des classes spéciales à l'intérieur des écoles régulières ou encore dans les écoles spéciales. Ce type d'intégration favorisera la professionnalisation des orthopédagogues dans la mesure où, aussi longtemps que les enfants dits retardés, exceptionnels ou inadaptés furent intégrés dans un réseau scolaire parallèle, il semblait être entendu qu'ils nécessitaient des interventions spécifiques que des enseignantes ou enseignants réguliers pouvaient difficilement offrir. Durant cette même période, ce type d'intégration fut remis en question; certains intervenants les qualifieront de mode de ségrégation plutôt que d'intégration⁶.

Ces formateurs conçoivent globalement l'orthopédagogie comme une spécialisation plus près de la psychologie que de la pédagogie de l'enseignement régulier.

6. Voir notamment: Giroux, Normand (1972). «À propos de ces enfants qu'on devrait intégrer», *L'école coopérative*, n° 18, juin 1972, p. 4-27.

La situation se modifie grandement à partir de 1976, date à laquelle le Rapport COPEX est rendu public. De façon schématique, disons brièvement que les auteurs de ce rapport préconisent l'intégration des EHDAAs dans les classes régulières. Conséquemment, le secteur de l'adaptation scolaire ne sera plus le domaine exclusif des orthopédagogues professionnels; dorénavant ils devront partager leur territoire d'action avec les enseignantes et enseignants réguliers qui voient arriver de nouveaux élèves dans leurs classes. Les orientations du rapport COPEX seront confirmées par une politique gouvernementale adoptée en 1978⁷. L'implantation, qui ne se fera pas sans problèmes, aura entre autres comme conséquences d'accroître le nombre d'enseignants orthopédagogues et de faire diminuer le nombre de professionnelles et professionnels orthopédagogues. Ainsi, à l'heure actuelle, il semble que les orthopédagogues ont davantage un statut d'enseignant que de professionnel de l'éducation. Voyons maintenant les tâches qui sont attribuées à ces deux types d'orthopédagogues.

Lorsqu'on analyse le contenu de la politique administrative et salariale de 1972 et les plans de classification qui suivront, en 1976, 1980 et 1987, on constate que les orthopédagogues professionnels peuvent être qualifiés de plusieurs appellations et remplir plus d'une fonction. En 1972, on retrouve l'appellation d'orthopédagogue dont la fonction décrite est en plusieurs points semblable à celle de conseillère et conseiller pédagogique contenue dans la même politique. Dans les plans de classification de 1976 et 1980, l'appellation «orthopédagogue» disparaît. On retrouve cepen-

7. Voir le document intitulé: L'école québécoise, énoncé de politique et plan d'action. L'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

dant une description semblable de la fonction sous l'appellation de conseillère ou conseiller pédagogique dans le secteur de l'enfance en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Dans le plan de classification de 1987, qui est toujours en vigueur en 1994, on retrouve encore la même description de la fonction de conseillère ou conseiller pédagogique dans le secteur de l'enfance en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, mais on voit aussi réapparaître le titre d'orthopédagogue sous l'appellation «Agent de réadaptation, psycho-éducateur ou orthopédagogue». La description qui est faite de cette fonction comporte plusieurs similitudes avec celle qui était faite de la fonction d'orthopédagogue dans la politique administrative et salariale de 1972. La situation semble assez complexe et elle pourrait l'être davantage puisqu'il est fort possible que les mandats et les fonctions confiés aux orthopédagogues professionnels soient teintés des couleurs locales puisque les attributions décrites dans les plans de classification restent très générales. D'ailleurs, l'organisation des services aux EHDAA semble varier d'une commission scolaire à l'autre, selon l'étude de Bédard-Hô et Lapierre (1987)⁸. Ajoutons tout de même encore une petite complication et voyons quelles sont les fonctions attribuées aux orthopédagogues enseignants.

Selon Belzile et al. (1994), il existe trois types d'orthopédagogue enseignant. D'abord, on pense aux orthopédagogues enseignants titulaires et responsables d'une classe d'élèves

8. Bédard-Hô, F. Lapierre, R. (1987). *Les services et les ressources accessibles aux différentes clientèles d'élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage et les efforts accomplis par les commissions scolaires pour se doter de politiques locales d'intégration, Rapport descriptif*, Direction de la recherche, MEQ, 141 p.

en difficulté. Ensuite, il y a les orthopédagogues enseignants en dénombrement flottant qui sont responsables d'un nombre restreint d'élèves (3 ou 4 enfants) pour de courtes périodes puisque le reste du temps ces élèves sont intégrés à des classes régulières. Enfin, on pense aux orthopédagogues enseignants qui agissent comme accompagnateurs soit dans une classe régulière, soit dans une classe spéciale auprès d'un ou de plusieurs enfants. Soulignons que selon Belzile et al. (1994), cette fonction est de plus en plus assumée par des techniciens en éducation spécialisée qui font partie du personnel de soutien. En définitive, on retrouve autant de types d'orthopédagogue enseignant que de types d'orthopédagogue professionnel. Les différences sont attribuables au statut, mais aussi aux types d'interventions, au nombre d'élèves, aux difficultés rencontrées par ces derniers ainsi qu'aux politiques des commissions scolaires.

L'existence de ces deux types d'orthopédagogues – enseignants ou professionnels – est attribuable, selon Tardif et Lessard (1992), à la présence de deux conceptions de l'orthopédagogie :

Mais l'implantation de l'orthopédagogie s'est caractérisée aussi, sur le plan de la constitution de l'identité professionnelle du groupe, par l'existence d'une tension entre deux modèles du métier, un modèle psychomédical, porté par les universitaires et les orthopédagogues à la recherche d'un statut professionnel, et un modèle pédagogique, par lequel les orthopédagogues se sont vus assigner un statut d'enseignant. Cette tension entre les deux modèles a entraîné un flottement et une relative indétermination de la pratique orthopédagogique (p. 264).

L'indétermination est toujours présente puisque même si, depuis le début des années

1980, le modèle pédagogique semble dominant, par la suite, un deuxième effort de professionnalisation est mené par l'Association des orthopédagogues du Québec (ADOQ). De plus, une cause qui est présentement devant les tribunaux risque de constituer un point tournant dans le processus de professionnalisation des orthopédagogues. Il s'agit du litige qui oppose la Commission scolaire des Chutes-de-la-Chaudière, le Syndicat des enseignantes et enseignants de la Banlieue de Québec, et le Syndicat des professionnelles et professionnels de la Rive-Sud de Québec, devant la Cour supérieure du Québec. Un premier jugement a établi que l'orthopédagogue devait être couvert par l'unité d'accréditation des enseignantes et enseignants. Cette cause a fait l'objet d'un appel qui vise à faire déclarer l'orthopédagogue membre du syndicat des professionnels et, par conséquent, à en faire un professionnel de l'éducation. Un jugement est attendu en 1995.

La problématique des orthopédagogues est pour le moins complexe, mais il leur appartient, à partir de l'expérience acquise dans la pratique et aussi de l'expertise qu'ils ont développée, d'évaluer de quelle façon leur intervention sera la plus efficace face aux nouvelles orientations à donner à l'école québécoise. Devront-ils intervenir en tant qu'orthopédagogues enseignants ou en tant qu'orthopédagogues professionnels ?

Conclusion

Au moment de réorienter l'école québécoise, il ne suffit pas seulement de s'entendre sur les résultats que nous voulons que nos jeunes atteignent. Pas plus qu'il ne suffit de décider quelle proportion de jeunes nous voulons voir réussir. Non, en plus de cette étape cruciale qui est celle de déterminer les objectifs fondamentaux, il faut aussi s'entendre sur les moyens

La problématique des orthopédagogues d'évaluer de quelle façon leur intervention sera la plus efficace face aux nouvelles orientations à donner à l'école québécoise.

*Il faut
s'entendre sur
les moyens à
prendre pour
favoriser la
réussite
éducative de
toutes les
Québécoises et
tous les
Québécois.*

à prendre pour favoriser la réussite éducative de toutes les Québécoises et tous les Québécois. Il y a quelque temps, le président de la Fédération des enseignantes et enseignants des commissions scolaires écrivait que «*le défi des prochaines années ne consisterait-il pas à se demander «qu'est-ce qui devrait être fait pour que l'école donne à la génération future les instruments de son plein essor individuel et social?»*»⁹. En plus de cela ne faudrait-il pas que chaque personnel scolaire se recentre sur la réussite éducative et se demande: «quelle est ma contribution en tant qu'agent du système scolaire?».

Évidemment, ce questionnement ne peut se faire en vase clos; chaque groupe de professionnels, qu'il soit enseignant ou non, se doit de définir son identité et son territoire d'action en regard des fonctions qui lui sont confiées et ce, en concertation avec les autres membres de l'équipe-école. Le personnel enseignant, les orthopédagogues, les conseillères et conseillers pédagogiques et les bibliothécaires pour ne nommer que ceux-là, ont toutes et tous, dans leur domaine respectif, développé une expertise leur permettant de diagnostiquer certains problèmes, d'élaborer des solutions et donc d'apporter leur contribution à la réussite éducative des jeunes et de contribuer à la détermination des objectifs que socialement nous voulons voir atteints. Chaque groupe devrait aussi pouvoir reconnaître l'identité et le territoire de l'autre. Chacun doit être prêt à s'adapter aux changements.

Revenons à la détermination des objectifs à prioriser en vue de «Faire avancer l'école». Il s'avère que les professionnelles et profession-

9. Savard, Luc (1993). «La formation fondamentale» *L'action nationale*, vol. LXXXIII, n° 9, novembre 1993, p. 1237-1244.

nels de l'éducation, de par la place de premier plan qu'elles et qu'ils occupent dans le système scolaire et par le type de fonctions qu'elles et ils effectuent, constituent, dans bien des cas, le personnel le mieux placé afin d'effectuer des recherches et de mettre en place, en concertation avec tous les membres de l'équipe-école, des plans qui faciliteront les apprentissages des élèves. Ils peuvent, de plus, assurer le soutien dont les enseignantes et enseignants de même que les élèves ont besoin. En fait, le Québec s'est doté de nombreux personnels afin d'atteindre les objectifs fixés au moment de la réforme des années 1960; ceci constitue une particularité de notre système scolaire. Au moment de réorienter l'école québécoise, afin qu'elle soit mieux adaptée à la réalité du début du XXI^e siècle, ne serait-il pas temps de permettre aux professionnelles et professionnels de l'éducation de se donner une voix afin de définir plus clairement leurs fonctions, leurs savoirs et leurs territoires d'action.

Depuis leur arrivée dans le système scolaire, plusieurs de ces personnels se sont vus assigner de multiples mandats sans vraiment avoir été consultés. Leur expertise de même que leur expérience n'ont pas toujours été prises en compte. En fait, leur développement, tout comme leur autonomie professionnelle, ont été tributaires des politiques des commissions scolaires et de celles du ministère de l'Éducation. Ceci est-il vraiment compatible avec le statut que ces mêmes institutions leur ont décerné? Finalement, se recentrer sur la réussite éducative c'est aussi mieux connaître les gens qui font avancer l'école et laisser la chance à ces derniers de nous apprendre comment ils pensent pouvoir assumer les nouveaux défis qu'on leur propose.

Ne serait-il pas temps de permettre aux professionnelles et professionnels de l'éducation de se donner une voix afin de définir plus clairement leurs fonctions, leurs savoirs et leurs territoires d'action.

BIBLIOGRAPHIE

- BÉDARD-HÔ, F. et LAPIERRE, R., (1987). *Les services et les ressources accessibles aux différentes clientèles d'élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage et les efforts accomplis par les commissions scolaires pour se doter de politiques locales d'intégration*, Rapport descriptif, Direction de la recherche, MEQ, 141 p.
- BELZILE, C., TARDIF, M., GAUTHIER, C. et DUVAL, L., (1994). *Savoirs, formation et professionnalisation des orthopédagogues du Québec*, communication présentée au congrès de l'ACFAS, 13 p.
- Commission Parent (1964). *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement*, tome II, vol. II, Québec, Gouvernement du Québec, 391 p.
- Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (CEQ), (1994). *Conseillère ou conseiller pédagogique*, Conseil fédéral, 17 p.
- Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (CEQ), (1993). *Portrait-statistique du personnel professionnel*, données du système PERCOS.
- GIROUX, Normand, (1972). « À propos de ces enfants qu'on devrait intégrer », *L'école coopérative*, n° 18, juin 1972, p. 4-27.
- LALIBERTÉ, Andréanne, (1994). *Les professionnelles et professionnels de l'éducation: le cas des conseillères et conseillers pédagogiques et des orthopédagogues (1965-1993)*, CEQ (à paraître).
- MELLOUKI, M'hammed, (1989). *Savoir enseignant et idéologie réformiste. La formation des maîtres (1930-1964)*, IQRC, p. 153.
- Ministère de l'Éducation, Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

- (1987). Plan de classification, personnel professionnel, commissions scolaires et commissions régionales pour catholiques.
- Ministère de l'Éducation, Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (1980). Plan de classification, personnel professionnel, commissions scolaires et commissions régionales pour catholiques.
- Ministère de l'Éducation, Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (1976). Plan de classification, personnel professionnel, commissions scolaires et commissions régionales pour catholiques.
- Ministère de l'Éducation (1976). *L'éducation de l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage au Québec*, Rapport COPEX.
- Missions des projets expérimentaux (1968). SEMEA X, *Informations générales*, ministère de l'Éducation, p. 3.
- SAVARD, Luc, (1993). «La formation fondamentale» *L'action nationale*, vol. LXXXIII, n° 9, novembre 1993, p. 1237-1244.
- TARDIF, Maurice, (1994). *Travail enseignant et professionnalisation de l'enseignement: une étude de cas*, GRISÉ, 45 p. (à paraître).
- TARDIF, Maurice et LESSARD, Claude, (1992). «L'orthopédagogie en milieu scolaire: émergence, évolution et professionnalisation d'une nouvelle catégorie d'intervenants (1960-1990)», *Revue d'histoire de l'éducation*, vol. 4, n° 2, automne 1992, p. 233-267.
- TÉTRAULT, J., (1974). *Étude d'un cas d'innovation. Les agents de développement pédagogique*, Direction générale de la planification, Québec, ministère de l'Éducation du Québec, 126 p.

L'avenir du Bloc

À l'aube de cette nouvelle année qui sera déterminante pour l'avenir du Québec, il faut réfléchir aux perspectives stratégiques que les nationalistes devront envisager à la suite du choix référendaire.

Aux élections fédérales de 1993, un des slogans du Bloc laissait entendre qu'il s'agissait de la dernière élection fédérale à laquelle les Québécois seraient appelés à participer. Conformément à la logique des trois périodes, le Québec aurait accédé à la souveraineté avant le prochain scrutin fédéral dans la perspective d'un référendum positif ayant lieu dans les douze mois suivant la victoire électorale du Parti québécois. Par ailleurs, dans l'hypothèse d'un référendum négatif, Lucien Bouchard doutait de l'utilité et de la pertinence de la présence du Bloc sur la scène fédérale.

En politique, comme en météo, il est rare que la validité des prévisions dépasse le court terme, car les conjonctures comme les vents changent rapidement et remettent constamment en cause les échéanciers prévus. Certes, jusqu'à présent, le calendrier tracé depuis l'échec du lac Meech a été respecté. L'accord de Charlottetown a été rejeté, le Bloc a gagné les élections fédérales et le PQ a été élu, a pris les commandes de l'État et semble vouloir mettre résolu-

ment le cap sur la tenue d'un référendum avant la fin de 1995.

La question de l'échéancier

Certains voudraient remettre ce rendez-vous avec le destin et soutiennent que le référendum ne devrait avoir lieu que lorsque les sondages indiqueront qu'une majorité de Québécois est favorable à la souveraineté. Les partisans de la remise à plus tard pensent que les Québécois ne sont pas prêts à se donner un pays et qu'il ne faut pas les laisser se dire NON à eux-mêmes. Cette position découle des résultats mitigés obtenus par le Parti québécois et par la baisse de soutien de l'option souverainiste dans l'opinion publique. Mais la déception n'est jamais bonne conseillère et il faut éviter de soumettre la stratégie aux vents changeant des sondages.

Le problème de la thèse du report c'est que personne ne peut démontrer que la probabilité de le gagner est moins bonne maintenant que plus tard et que les risques de le perdre ne seront pas plus élevés dans l'avenir. Plus on s'éloigne dans le temps, plus l'incertitude s'accroît. Dans le court terme que représente l'horizon de l'année 1995, on peut avoir une maîtrise relative des conditions où se dérouleront le débat référendaire et maximiser les chances de le gagner.

Les facteurs positifs sont les suivants. D'abord tout nouveau gouvernement jouit d'un effet « lune de miel » qui accroît la faveur populaire à son endroit. La nouveauté exerce toujours un attrait et les nouveaux dirigeants n'ont pas encore eu le temps de décevoir. Durant la première année de son mandat, le gouvernement a aussi les mains plus libres pour agir concrètement afin de stimuler le soutien de certains segments de l'opinion publique. Mais à long terme, la crédibilité du nouveau gouverne-

ment s'é mouss e, l'effet de nouveauté s'es-
tompe. Certaines décisions mécontentent et il
deviendra de plus en plus difficile d'utiliser les
fonctions gouvernementales pour promouvoir
la souveraineté.

Sur le plan économique, il y a aussi une
fragile reprise qui s'amorce et ses retombées
positives contribueront à fixer le débat référen-
daire sur son véritable enjeu. Mais nul ne sait si
dans deux ou trois ans la récession ne sera pas
de retour. Il faut profiter de la conjoncture favo-
rable quand elle passe.

La crédibilité du gouvernement

Mais il y a plus important encore. Quelle
sera la crédibilité du gouvernement et des sou-
verainistes pour convaincre les Québécois des
avantages de la souveraineté si ceux-ci n'ont
pas tenu parole et n'ont pas respecté leurs enga-
gements électoraux ? Il y a un coût à ne pas être
fiable en politique, surtout dans le contexte de
désabusement et de cynisme qui règne actuelle-
ment à l'endroit de la classe politique. Nous
croyons que la confiance est l'élément clé du
succès de l'option souverainiste. Et les Québé-
cois seront plus portés vers la souveraineté s'ils
savent qu'ils peuvent faire confiance à leurs
dirigeants politiques.

Ce capital de confiance serait irrémédia-
blement dilapidé si par finasserie on cherchait à
retarder indûment le moment du choix. Le dé-
bat constitutionnel occupe le devant de la scène
politique depuis trente ans. Les Québécois con-
naissent les positions en présence. Ce n'est pas
l'information qui manque, c'est la détermina-
tion et la confiance et ces éléments ont plus de
chance de se développer dans le combat que
dans l'attente du moment propice. Pour toutes
ces raisons, reporter le référendum serait com-
promettre irrémédialement ses chances de
succès.

L'hypothèse positive

À notre avis, et contrairement à ce qui était prévu initialement, la victoire des souverainistes au référendum rendra encore plus indispensable pour plusieurs années encore la présence du Bloc sur la scène fédérale. La stratégie des fédéralistes est de plus en plus évidente: l'intransigeance avant et après le référendum. Les stratèges fédéraux postulent que les Québécois ne sont pas disposés à une rupture radicale avec le reste du Canada et on cherche à les détourner de la souveraineté en rejetant à l'avance tout scénario de transition tranquille vers le nouveau statut d'État indépendant. On pense qu'ainsi poussés dans leur dernier retranchement et mis devant l'obligation de faire une déclaration unilatérale d'indépendance, les Québécois reculeront et se soumettront finalement à la logique canadienne.

Les fédéralistes sont eux aussi acculés au pied du mur, car ils n'ont plus rien de concret à offrir aux Québécois pour les convaincre des avantages du fédéralisme. Ils ne peuvent plus proposer de réforme de la constitution et ils sont forcés de réduire tous les programmes sociaux ainsi que les paiements de transferts aux provinces pour juguler le déficit. Ils vont donc s'acharner à nier le droit du Québec de choisir son destin politique. C'est ce qu'il faut comprendre des déclarations de Jean Chrétien qui, en Chambre et en entrevue à Radio-Québec le 12 octobre dernier, a refusé obstinément de reconnaître le droit du Québec à l'autodétermination.

Dans le climat de confrontation qui suivra la victoire du OUI au référendum, une élection fédérale anticipée est toujours possible, qui servirait à faire avaliser par les électeurs cette fin de non recevoir au choix démocratique du Québec. Les fédéraux chercheront d'autant plus à bloquer l'accession du Québec à la souveraine-

té que l'ampleur de la victoire du OUI sera faible. Dans une telle éventualité, le Bloc devra poursuivre son combat et servir de riposte à l'agression canadienne contre le peuple québécois. Le prochain référendum n'est peut-être pas l'étape ultime sur la route de l'indépendance. Il faudra peut-être s'engager dans une longue lutte de résistance opposant le bloc du Québec contre le bloc du Canada au Parlement canadien.

L'hypothèse négative

Même si pour des raisons tactiques on n'aime pas l'évoquer, il faut aussi envisager l'hypothèse d'un résultat négatif au référendum et analyser ses effets sur l'avenir du Bloc. Doit-on suivre la logique de ceux qui soutiennent que dans une telle situation le Bloc aurait perdu sa raison d'être? Le Bloc devra aller au delà des déceptions et des découragements et relancer le combat sur de nouvelles bases. Il ne saurait être question de laisser le destin du peuple québécois aux mains des partis fédéralistes sous prétexte qu'ils auraient réussi à manipuler l'opinion publique et à la faire consentir à la subordination. Le Bloc devra alors changer son discours et effectuer un repli stratégique afin de préserver les acquis, défendre les positions traditionnelles du Québec et promouvoir un fédéralisme décentralisé. Ce n'est qu'en conservant une force de pression sur le système fédéral qu'on pourra garder entrouverte la porte de la souveraineté.

Même si le désarroi sera grand, l'identité québécoise ne s'évanouira pas subitement sous le choc de l'échec. Le Bloc devra continuer à offrir aux Québécois nationalistes une alternative aux partis canadiens afin de maintenir un rapport de forces qui bloque la liquidation des intérêts du Québec. Le Bloc sera aussi le seul parti à offrir une alternative progressiste aux politiques sociales néo-libérales.

Le 15 novembre 1994

À TRAVERS L'ACTUALITÉ

par Rosaire MORIN

Prix André-Laurendeau

L'Action nationale existe. Elle existe depuis 78 ans. Elle existe grâce au bénévolat. Sans la générosité de ses collaborateurs et collaboratrices, la revue n'existerait plus. Pour reconnaître leur action intellectuelle, le prix André Laurendeau est établi. Cet hommage est dû. L'homme a été le directeur de la revue pendant douze ans. Il avait regroupé autour de lui une équipe talentueuse. Dans toutes les batailles de l'époque, la revue intervenait avec force.

Cet hommage à nos collaboratrices et collaborateurs s'impose. Savez-vous que leur coopération représente annuellement la somme colossale de 400 000 \$, s'ils recevaient le traitement accordé par l'ensemble des revues? Chez nous, la direction bénévole n'a même pas le temps de leur dire MERCI. Ce sera, pour le moment, notre façon d'apprécier leur participation sans laquelle la revue n'existerait pas.

Un prix de 1 000 \$ sera offert à l'auteur du meilleur article paru dans l'année 1995. Deux mentions seront accordées: 500 \$ pour le deuxième texte et 300 \$ pour le troisième.

La grille d'évaluation tiendra compte de l'originalité de l'article, de la problématique, de la cohérence des idées, de la valeur de l'argumentation, de la nouveauté de l'information, de la qualité de la langue... Le jury est composé de Jules Bélanger, doctorat en lettres, Lucia Ferretti, doctorat en histoire et de Colette Lanthier, doctorat en psychologie.

L'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec

Les libéraux du Québec vont boycotter le processus de consultation sur la souveraineté, cette «démarche illégitime» dénoncé par le chef de l'opposition, Daniel Johnson. Les libéraux

fédéraux refusent aussi de se faire complices d'une démarche référendaire « frauduleuse ». L'avant-projet de loi présenté par M. Parizeau « n'a aucune raison d'être. Il est antidémocratique. C'est une fraude », a déclaré Mme Copps, la vice-première ministre du Canada. M. Massé enchaîne en déclarant que Parizeau « tente de brouiller les choses... La question est de savoir si le Québec se sépare ou si nous réglons nos problèmes dans le cadre actuel. C'est le choix ». Le chef réformiste Preston Manning juge que l'avant-projet de loi outrepassé les compétences d'un parlement provincial. (Les guillemets sont des citations extraites du Devoir du 6 décembre 1994)

Ces bonnes gens, et monsieur Vincent Lemieux aussi, ne font pas confiance à l'intelligence du peuple. La question est claire. Elle renvoie à un contenu que les commissions itinérantes feront connaître. Au plan pratique, nos bonnes gens, y compris monsieur Lemieux, oublient que les souverainistes ont participé de bonne foi à tous les débats fédéralistes des dernières années, incluant le coup d'État de 1982, le projet du lac Meech et le référendum de Charlottetown. En exigeant la parité pour la consultation, M. Johnson oublie les règles de la démocratie et de la représentation proportionnelle. Il oublie, par exemple, que le gouvernement Bourassa avait désigné neuf députés libéraux sur la Commission Bélanger-Campeau, n'accordant que six sièges aux députés péquistes. Il oublie aussi qu'au référendum l'égalité de traitement ne sera même pas accordée à l'option souverainiste, les millions de dollars du gouvernement fédéral n'étant pas comptabilisés dans l'opération. M. Lemieux oublie qu'il est impossible « de régler nos problèmes dans le cadre actuel ». Trente ans de débats le démontrent en toute évidence. La seule entente possible réside dans la renonciation du Québec à demeurer une province « distincte ». Cette caractéristique minimale nous a été refusée en 1982 et ce refus a été renouvelé par le rejet de Meech et de Charlottetown.

Daniel Johnson, le père

Quelques déclarations du père dont le fils devrait se souvenir :

1. Le Canada n'est pas seulement une fédération de dix territoires. Il est aussi la demeure de deux communautés linguistiques et culturelles, c'est-à-dire de deux nations au sens sociologique du terme... On ne peut ignorer ce fait fondamental qu'il y a au Canada non seulement deux

langues, mais deux façons d'être et de réagir, deux sociétés dont l'une est enracinée depuis trois siècles et demi en terre d'Amérique... Et c'est là surtout qu'éclate le besoin d'une nouvelle constitution. Car si la constitution actuelle comporte encore des éléments valables en ce qui concerne l'organisation d'un Canada à dix, il faut bien admettre que cet autre Canada, le Canada à deux, reste largement à inventer»

(Daniel Johnson, Le Devoir, 28 novembre 1967, 17, Conférence sur la Confédération de demain)

2. Que veut le Québec? Comme point d'appui d'une nation, il veut être maître de ses décisions en ce qui a trait à la croissance humaine de ses citoyens (c'est-à-dire à l'éducation, à la sécurité sociale et à la santé sous toutes leurs formes), à leur affirmation économique (c'est-à-dire au pouvoir de mettre sur pied les instruments économiques et financiers qu'il croit nécessaire), à leur épanouissement culturel (c'est-à-dire non seulement aux arts et aux lettres, mais aussi à la langue française) et au rayonnement de la communauté québécoise (c'est-à-dire aux relations avec certains pays et organismes internationaux).

(Daniel Johnson, Quatrième réunion du Comité du régime fiscal, Le Devoir, 28 novembre 1967, 17)

3. Je veux une nouvelle constitution pour mettre fin au gaspillage éhonté des fonds publics. Il faut mettre de l'ordre dans la constitution actuelle et le fédéral ne devrait pas pouvoir chambarder, pour ses propres fins, tout l'édifice constitutionnel. Je veux mettre fin aux combines, aux réunions clandestines... Je veux des pouvoirs qui s'exercent au grand jour.

(Daniel Johnson, Montréal-Matin, 29 novembre 1967, 2, Conférence sur la Confédération de demain)

L'affaire Paradis

La ministre de la Culture a voté sans avoir la citoyenneté canadienne. Quel scandale! Quelle ignominie! Quelle honte! Même la Directrice du Devoir la condamne impitoyablement.

Certes, madame Malavoy s'est placée dans une situation délicate. Elle est « québécoise et citoyenne ». Citoyenne du pays du Québec. Québécoise de cœur, elle participe avec nous à la libération nationale.

Qu'elle ait commis une faute électorale, c'est indéniable. Elle a payé pour. Sa démission est un geste louable. C'est un geste honnête. Mais le député Paradis est cynique. Son harcèlement quotidien à la période des questions de l'Assemblée nationale relève de l'insolence. Sans scrupule et sans retenue, le procureur Paradis attaque, talonne, tourmente. De façon fourbe, insidieuse, il insinue. La méthode est malhonnête, même pour un député de l'opposition. En dénonçant un acte qu'il dit immoral, l'avocat Paradis est amoral, inconvenant, rustre et à la fois bouffon et burlesque. Si j'étais son voisin de droite, je lui rappellerais cette parole célèbre: « Toé, tais-toi ».

Un soldat par 120 kilomètres

Le Canada est un pays immense. Le territoire couvre 10 000 000 de kilomètres carrés. Le littoral des trois océans représente 240 000 kilomètres. Notre force armée est d'un soldat par 120 kilomètres. Le bataillon n'est pas en rang serré. Le pays est « contraint... d'abandonner à d'autres la responsabilité de défendre son territoire » (Le livre blanc sur la défense de 1994, 15). Nous n'en dépensons pas moins de 13 000 000 000 \$ par année pour la défense nationale. Rien n'est trop beau pour l'armée de sa Majesté la Reine. Dans le royaume militaire, la limite des moyens financiers est illimitée. Les forces maritimes, terrestres et aériennes, incapables de défendre le Canada à cause de l'immensité du territoire, doivent défendre toute l'Amérique du Nord et participer aux missions de maintien de la paix dans tous les pays de la planète. Le mur de Berlin est tombé. L'empire soviétique s'est effondré. Qu'à cela ne plaise ! Nos casques bleus n'ont qu'à parcourir le monde. Ils n'ont qu'à s'engager dans la région Asie-Pacifique, en Afrique, dans les Balkans ou en Amérique latine. À bientôt, l'achat des frégates de madame Campbell. 13 000 000 000 \$ de budget... Dans un Québec indépendant, 1 000 000 000 \$ suffirait pour l'armée... Donc, une économie de plus de 2 000 000 000. avant d'ouvrir les livres... si l'on considère l'apport québécois à la défense canadienne...

Jean Chrétien et l'immoralité politique

Selon le Premier ministre du Canada, le prochain référendum serait illégal et « anticonstitutionnel ». « Ce n'est pas dans la constitution », a affirmé M. Chrétien au cours d'une entrevue diffusée le 20 décembre dernier sur le réseau CTV. « Si vous voulez parler de légalité et de constitutionnalité, il n'y a personne qui voudra soutenir que cela est légal et constitutionnel. Cela devrait être anticonstitutionnel. C'est ce que M. Rock a dit la semaine dernière ». M. Chrétien venait de dire qu'« il n'existait pas de clause formelle dans la constitution autorisant une province à quitter la Confédération » et qu'il ne serait pas tenu de négocier l'indépendance avec le gouvernement péquiste même si une majorité de Québécois optait pour la souveraineté lors du référendum de 1995. Ainsi, le Québec est condamné pour l'éternité à demeurer minoritaire, à négocier « un contre dix », à devenir une province comme une autre. La liberté, c'est pour autrui. La dépendance, c'est pour nous.

Un premier Ministre malotru

C'est pas possible ! Pearson parlait un français plus raffiné que Jean Chrétien. Et ses interventions étaient aussi plus habiles, plus cultivées. Dans *Le Devoir* du 25 novembre, on lisait ces paroles de Jean Chrétien :

Un NON au référendum enterrera le débat constitutionnel pendant de longues années...

C'est sûr qu'ils vont peut-être essayer de créer des crisettes, si je puis employer le mot, pour essayer de démontrer que le fédéralisme ne marche pas. Mais si je me fie au discours de M. Parizeau cette semaine, il dit que le Canada anglais ne veut plus entendre parler de Constitution, et lui non plus, alors il y n'y a plus de problème si le premier ministre du Canada n'en parle pas non plus. Si M. Parizeau ne veut pas en parler, et que moi je ne veux pas en parler, il n'y aura plus de visite chez le dentiste.

La sagesse de M. Chrétien est aussi limitée que la richesse de son langage. Une cause nationale n'est pas un feu d'artifice. L'indépendance du Québec sera réalisée. Si ce n'est pas cette fois-ci, ce sera la prochaine. Mais on ne tuera pas par un NON la flamme de l'espérance, l'espoir de la liberté.

Entre Chrétien

Raymond a déjà été un grand diplômé. En ce temps-là, son oncle n'était pas au pouvoir. Depuis peu, les intérêts de la famille et les exigences de la diplomatie se confondent. L'ambassadeur Raymond Chrétien a commis une erreur impardonnable. À l'ouverture d'un colloque de l'American Council for Quebec Studies (ACQS), à Washington, M. Chrétien a déclaré :

« À Washington, le Canada ne parle que d'une seule voix. La demande pour tout rendez-vous auprès de décideurs américains devra passer par nous, être faite par nous, et le rendez-vous devra être accompagné par un représentant de l'ambassade ». (Le Devoir, 24 novembre 1994, page 1.

Voilà la marge de manœuvre du Québec en matière de relations internationales : passer par l'ambassadeur, dépendre de sa décision et ne dire que ce qu'il veut entendre. Nous vous remercions, monsieur Chrétien, de nous avoir rappelé que nous n'avions pas de liberté.

Un ambassadeur politicien

Raymond Chrétien, neveu de l'autre, était un ambassadeur de qualité. Il est devenu un politicien. On se rappelle l'ordre qu'il avait émis de ne pas s'adresser à des décideurs américains sans passer par l'ambassade de Washington. Le diplomate maladroit vient de récidiver en déclarant que le Canada n'accueillera pas un Québec souverain à bras ouverts au sein de l'accord du libre-échange nord-américain. « Le processus légal, déclarait-il, devra être respecté. Et la clause légale dit que les membres de l'Aléna devront acquiescer à la requête faite par un nouveau pays de se joindre à eux ». Et l'ambassadeur de déclarer que le Québec devra attendre son tour. Il est surprenant qu'un grand ambassadeur ne connaisse pas la règle de succession d'État. Le Québec, déjà associé à ce traité sans droit de parole ni de vote, serait certes accepté automatiquement s'il devenait souverain, n'en déplaise à la famille Chrétien et à l'ambassadeur qui est payé pour représenter le Canada, devant toujours se souvenir que le Québec en fait encore partie et qu'il n'a pas à se prononcer sur l'avenir politique du Québec, en sa qualité de diplomate représentant à la fois le Canada et le Québec.

Pauvre Chrétien ! Pas de nuance ! Il ajoutait ne pas croire que les Québécois souhaitent la souveraineté. « Aux États-Unis,

en tout cas, les Américains considèrent que cette idée n'a pas de sens». Le jugement est global, mais l'homme est aveugle. Il ne veut pas savoir que la majorité des Francophones est favorable à la liberté. Il sait pourtant que la minorité tient la majorité en otage. Non satisfait de prédire l'avenir des Québécois, le neveu de Chrétien fait la leçon au président du Comité du Sénat, Jesse Helms. M. Chrétien lui dit qu'il n'a pas à se mêler des relations entre le Québec et le Canada. «Je lui dirai que c'est une affaire à décider entre Canadiens. Point à la ligne.» (Le Devoir, 17 décembre 1994, A13). Chrétien aurait dû dire: «point-virgule»; car c'est une affaire à décider entre Québécois.

La piastre à Chrétien

Au référendum de 1980, Jean Chrétien ridiculisait la «piastre à Lévesque». Dans un Québec souverain, la piastre ne vaudrait que 0,72 \$. Voici que le président de Canadian Bond Rating Service, Biran Nwysmith, déclare que le dollar canadien va couler à 62 cents dès février prochain, si le ministre des Finances, Paul Martin ne fait pas le redressement nécessaire dans son prochain budget. Il rappelle que le dollar canadien a suivi en 1994 un mouvement inverse aux autres monnaies. Il a perdu ce qu'il avait gagné avant l'arrivée de Paul Martin. De 79 cents en 1993, il est passé à une fourchette de 71 à 73 cents depuis plusieurs mois. Avec une dette fédérale qui frôlera les 600 000 000 000 \$ et des déficits annuels qui dépassent les 25 000 000 000 \$, la piastre à Chrétien fait piètre figure. Et les réformes ne sont pas pour ce soir.

La semaine du patronage

Jean Chrétien a l'esprit de famille. Il est protectionniste et conservateur comme Mulroney. Le 21 novembre, il nommait le sénateur libéral Roméo LeBlanc comme gouverneur général du Canada, représentant de Sa Majesté Elizabeth, reine de Grande-Bretagne, d'Écosse et d'Irlande. Joli coup de propagande auprès des Acadiens et des Francophones du Canada! Mais le même M. Chrétien nomme au Sénat deux libéraux de souche, John Bruden et Jean-Robert Gauthier. Ce dernier méritait mieux qu'une nomination au Sénat, une institution archaïque qui devrait fermer ses portes et qui devient le refuge de libéraux à la retraite.

Le CN et Paul Tellier

Le président du CN, Paul Tellier, a reçu un prêt sans intérêt de 432 000 \$ du CN, lors de son déménagement d'Ottawa à Montréal. Ce grand personnage reçoit un salaire de 345 000 \$ et d'autres compensations de 51 752 \$. Il jouit aussi d'une rente du gouvernement canadien pour ses longs et loyaux services. Sous le régime Mulroney, il agissait comme greffier du Cabinet et président du Comité des relations fédérales-provinciales. M. Tellier a défendu son intégrité et celle du CN en présentant à la presse un scandale plus juteux que le sien: Barry Scott, président de CP Rail a gagné 739 682 \$ en 1993. Quelle élégance! Blâmer un rival pour s'excuser. Trop d'hommes d'affaires suivent les traces des joueurs professionnels d'hockey et de baseball! Un scandale est toujours un scandale.

Le français en Saskatchewan

René Rottiers est accusé d'une contravention au règlement municipal numéro 8200 de la ville de Regina. Ce règlement est rédigé exclusivement en anglais. Il est approuvé par le gouvernement de la Saskatchewan selon le «Highway Traffic Act», S.S. 1986, C.H.3.1. Les événements en litige se sont produits le 4 septembre 1992 à Regina. Le procès a lieu au printemps de 1994. Le juge Linton Smith de la Cour provinciale de la Saskatchewan décide qu'il serait injuste de procéder au jugement avant que les lois provinciales se rapportant à l'accusation contre René Rottiers soient disponibles dans la langue française, conformément aux clauses 7, 11b et 11d de la Charte canadienne et à l'entente signée en 1988 entre le Canada et la Saskatchewan. Mais l'Attorney général de la Saskatchewan loge le 26 juillet 1994 un appel contre la décision du juge Smith, sous le prétexte que le juge a erré en soutenant que le droit d'utiliser le français devant les tribunaux inclut nécessairement le droit à l'accès de la traduction en français des lois provinciales pertinentes. Et René Rottiers subit un second procès en 1995... La cause ira-t-elle en Cour suprême? Le droit du français devant les tribunaux n'est pas encore reconnu en 1995, même si la Charte qui l'impose compte treize ans d'existence, même si l'entente Canada-Saskatchewan du 14 juin 1988 l'exige depuis sept ans... C'est ça le respect du français en Saskatchewan!

Société franco-manitobaine

La Société franco-manitobaine a formé un comité pour «aviser la présidence... sur toutes les questions concernant le référendum québécois et de la participation de la SFM dans ce débat». Dans le communiqué transmis, il est écrit que «la SFM est en faveur d'un Québec fort dans un Canada uni... et que la Société franco-manitobaine... protège les intérêts de la francophonie, facilite l'épanouissement de la vie française...»

Pauvre Québec! Il est condamné à demeurer une province comme une autre... dans «un Canada uni». Les Francophones québécois approuvent majoritairement l'indépendance. Les Anglophones québécois s'opposent à 90 pour cent au référendum; ils détiennent en otage la majorité. Et voilà que des groupes francophones des autres provinces partent en campagne pour «un Canada uni»! Comment peuvent-ils ne pas comprendre que le Québec ne peut plus s'épanouir en discutant à un contre dix? Comment peuvent-ils approuver l'invasion fédérale dans tous les domaines des compétences provinciales? Comment peuvent-ils accepter les politiques de plus en plus centralistes du gouvernement fédéral qui réduisent les pouvoirs du Québec à ceux d'une grande municipalité? Comment peuvent-ils ne pas concevoir que leur destin minoritaire doit s'appuyer sur un Québec maître de son avenir? Comment peuvent-ils s'associer à Alliance Québec pour combattre le destin du Québec?

Les écoles linguistiques

Avec le cafouillage qui se poursuit à la CECM, il faut espérer que le ministre de l'Éducation activera l'implantation de l'école linguistique et qu'il agira de telle sorte que la CEPGM n'assumera pas la maîtrise de l'école française. Le vécu des écoles françaises de la CEPGM a suffisamment démontré que le processus d'assimilation à l'anglaise aboutit au renforcement de la communauté anglophone, dans une proportion trois fois plus élevés que leur nombre dans la société montréalaise. La situation actuelle dans certaines écoles de la CEPGM est inadmissible, intolérable. Dans l'école de la Fraternité, les Haïtiens représentent 94 % des élèves inscrits; à l'école de Rivière-des-Prairies, la proportion d'Haïtiens est de 90 %; à l'école de Tétraultville, 87 % et à Ogilvie, 77 %. La plupart de ces élèves poursuivent leurs études à l'école secondaire Dunton où la clientèle haïtienne repré-

sente 80 % des élèves. Maintenir l'existence de tels ghettos dans la CEPGM, c'est consentir à l'anglicisation d'un grand nombre de ces jeunes. Espérons que la direction de la CECM se réveillera avant qu'il ne soit trop tard!

La rédaction

J'ai mal à la tête. Pour préparer le numéro de janvier, j'avais 51 textes sur ma table de travail, 36 de trop. Sans compter les 16 articles déjà prévus pour les mois de février, mars et avril. Vingt-un de ces auteurs n'étaient pas abonnés à la revue; c'est un indice de l'intérêt que suscite la revue. Neuf textes seulement avaient été commandés.

Il faut faire des choix. Le Comité de lecture a accepté 32 textes. Dix-sept de trop. Après relecture, quatre articles sont remis à février et mars et seize sont utilisés pour janvier. Trente-un textes reçus ne seront pas publiés. C'est désolant pour les auteurs. Trois documents avaient été publiés dans les quotidiens. Cinq étaient très mal écrits. Sept ne répondaient pas aux préoccupations de la revue. Les autres textes étaient répétitifs. Les sujets traités avaient été abordés sous le même angle au cours des derniers mois et quatre manuscrits excellents doublaient des titres demandés à des auteurs.

Cette avalanche d'articles que nous recevons est par contre indicative. La revue plaît. Mais elle ne peut accueillir tous les auteurs. Traçons une ligne pour préciser nos attentes. De courts textes, trois ou pages, peuvent trouver place dans la revue, si les thèmes correspondent à des réflexions ou à des faits qui s'inscrivent dans la question québécoise. Pour des articles plus élaborés, il conviendrait de rejoindre le directeur de la revue au 514-923.5459. Si le projet d'article intéresse, l'acceptation sera donnée et la date de publication prévue. Ainsi, nous pourrions ouvrir nos pages à un ensemble de collaboratrices et de collaborateurs plus diversifiés et plus nombreux.

Hommage à Gérald Godin

Yves Charron rend hommage à Godin, «ce personnage gentil, fantasque, aux yeux ensorceleurs,... qui prenait la relève de personnages imposants, exceptionnels». «Il a pour compagne celle que nous pourrions identifier comme notre Pasionaria, personnage fougeux, à la crinière flamboyante, femme de parole

dont les chants et les coups d'éclats se répercutèrent au-delà de l'océan». Et Charron commente la victoire de novembre 1976 :

« J'annonçais l'issue de la lutte, commençant par les résultats les plus faibles pour terminer avec notre candidat Gérald Godin, poète et vainqueur. Ce fut l'explosion, le triomphe, les cris de joie, les embrassades, un déluge d'émotivité qui se libérait, semblait d'un seul coup effacer les défaites passées ». Godin venait de vaincre Robert Bourassa, le prince de l'ambiguïté.

L'identité nationale

Un collaborateur de longue date, Odina Boutet, nous fait parvenir un texte fort intéressant sur l'identité nationale. Le thème ayant été développé à plusieurs reprises dans la revue, je me permets d'en citer la conclusion :

Le référendum qui s'en vient n'obtiendra pas les voix nécessaires à la souveraineté du Québec, sans avoir fait comprendre à ces Canadiens de chez nous, qu'ils perdent leur nom à vouloir le garder, parce qu'ils y perdent leur identité.

L'obsession économique dans laquelle l'objectif souverainiste a été entraîné, n'est au fond qu'une distraction. L'économie, c'est changeant. Ça va, ça vient. Parfois pour le meilleur, parfois pour le pire. Mais un pays ne renonce pas à sa souveraineté, à tout bout de champ, quand l'économie va mal, pour la recouvrer quand l'économie va bien.

L'économie, c'est mouvant. Mais l'identité, il ne faut pas jouer avec ça. C'est sacré, comme l'unité de l'être. Ce n'est pas parce qu'une nationalité distincte, comme la nôtre, a été pratiquement reléguée dans les formes d'une administration provinciale québécoise... qu'elle ne doit pas rétablir son identité distincte... L'identité, il ne faut pas que ce soit quelque chose d'aléatoire, au hasard des administrations. Ce ne doit plus être mouvant, parce qu'on s'attaque à notre être en la réduisant.

DOCUMENT

L'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec

Nous reproduisons ici le texte intégral de l'avant-projet de loi sur la souveraineté rendu public par le premier ministre Jacques Parizeau.

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

DE LA SOUVERAINETÉ

1. Le Québec est un pays souverain.

ASSOCIATION ÉCONOMIQUE

2. Le gouvernement est autorisé à conclure avec le gouvernement du Canada un accord consacrant le maintien d'une association économique entre le Québec et le Canada.

Un tel accord doit, avant d'être ratifié, être approuvé par l'Assemblée nationale.

NOUVELLE CONSTITUTION

3. Le gouvernement doit, conformément aux modalités prescrites par l'Assemblée nationale, pourvoir à l'élaboration d'un projet de constitution pour le Québec et à son adoption.

Cette constitution doit inclure une charte des droits et libertés de la personne. Elle doit garantir à la communauté anglophone la préservation de son identité et de ses institutions. Elle doit également reconnaître aux nations autochtones le droit de se gouverner sur des terres leur appartenant en propre. Cette garantie et cette reconnaissance s'exercent dans le respect de l'intégrité du territoire québécois.

La constitution prévoira la décentralisation de pouvoirs spécifiques aux instances locales et régionales ainsi que des ressources fiscales et financières adéquates pour leur exercice.

TERRITOIRE

4. Le Québec conserve les frontières qui sont les siennes au sein de la Confédération canadienne au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1. Il exerce ses compétences sur les zones maritimes et les territoires adjacents à ses côtes selon les modalités et dans les conditions prévues par les règles du droit international.

CITOYENNETÉ

5. Est citoyen québécois toute personne qui détient la citoyenneté canadienne et qui est domiciliée au Québec au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1.

Est également citoyen québécois toute personne qui, après l'entrée en vigueur de l'article 1, est née au Québec ou est née à l'étranger d'un père ou d'une mère détenant la citoyenneté québécoise.

La citoyenneté québécoise peut aussi s'acquérir suivant les modalités déterminées par l'Assemblée nationale.

La citoyenneté québécoise peut être cumulée avec celle du Canada ou de tout autre pays.

MONNAIE

6. La monnaie qui a cours légal au Québec demeure le dollar canadien.

TRAITÉS

7. Le Québec assume les obligations et jouit des droits contenus dans les traités auxquels le Canada est partie et dans les conventions internationales auxquelles le Canada a adhéré, conformément aux règles du droit international.

ALLIANCES INTERNATIONALES

8. Le gouvernement est autorisé à demander l'admission du Québec au sein de l'Organisation des nations unies et des autres organismes internationaux.

9. Le Québec prend les mesures requises pour rester membre notamment du Commonwealth, de la Francophonie, de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

CONTINUITÉ DES LOIS

10. Les lois adoptées par le Parlement du Canada qui s'appliquent au Québec au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1, de même que les règlements qui en découlent, restent en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou abrogées par l'Assemblée nationale.

11. Les pensions et suppléments payables aux personnes âgées continuent d'être payés par le gouvernement suivant les mêmes barèmes et conditions. Les permis, licences et autorisations qui ont été émis restent en vigueur jusqu'à leur terme.

12. Les tribunaux de juridiction civile ou criminelle continuent d'exister et leurs juges sont confirmés dans leur poste et conservent leur autorité. Les causes en instance peuvent être poursuivies jusqu'à jugement. Toutefois, la Cour d'appel du Québec devient le tribunal de dernière instance jusqu'à l'institution d'une Cour suprême par la nouvelle constitution prévue à l'article 3.

Les juges de la Cour fédérale et de la Cour suprême du Canada en provenance du barreau du Québec deviennent, s'ils en expriment le désir, respectivement juges de la Cour supérieure et de la Cour d'appel du Québec.

13. Le gouvernement peut, en respectant les modalités prévues par la loi, nommer les personnes requises et prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'application des lois canadiennes qui continuent de s'appliquer au Québec en vertu de l'article 10. Les sommes requises pour l'application de ces lois sont prises à même le fonds consolidé du revenu.

Dans les nominations prévues au présent article, le gouvernement doit donner priorité aux fonctionnaires et autres employés du gouvernement du Canada ou de ses agences et organismes qui résident au Québec.

14. Jusqu'à ce que la nouvelle constitution prévue à l'article 3 entre en vigueur, les lois, règles et conventions qui régissent la

constitution interne du Québec et l'accès aux écoles anglaises restent en vigueur.

PARTAGE DES BIENS ET DES DETTES

15. Le gouvernement peut conclure avec le gouvernement du Canada tout accord relatif au partage des biens et des dettes appartenant au Canada et à toute autre matière susceptible de faciliter l'application de la présente loi.

ENTRÉE EN VIGUEUR

16. La présente loi entre en vigueur un an après son approbation par référendum, à moins que l'Assemblée nationale ne fixe une date antérieure.

Cependant, les articles 2, 3 et 15 entrent en vigueur le lendemain du jour où la présente loi est approuvée par référendum.

17. La présente loi est soumise à la consultation populaire.

Elle ne peut entrer en vigueur que si une majorité des voix exprimées par les électeurs lors d'un référendum tenu conformément à la Loi sur la consultation populaire s'est prononcée en faveur de la question suivante :

« Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec ? OUI ou NON »

COMPTES RENDUS

Gilles Gallichan, Honoré Mercier, la politique et la culture, Éditions du Septentrion, Sillery, 1994, 212 pages.

C'est à Sabrevois, dans la vallée du Richelieu, qu'Honoré Mercier est né, en 1840. Sa maison natale, petite maison de ferme comme il s'en trouve tant et tant à l'époque, existe toujours. On peut même la visiter. Le visiteur y pourra constater un bel exemple du peu d'intérêt que le Québec accorde à la mise en valeur de ses sites historiques : le lieu, annoncé par une misérable affiche de bois pressé grossièrement peinte, est aménagé d'une façon aussi propre à attirer les visiteurs qu'une usine désaffectée de Montréal-Est. J'exagère à peine. Vous ne trouverez même pas, autour de la maison, une plaque qui explique convenablement la vie de l'individu peu ordinaire qui grandit là.

Honoré Mercier bénéficia, de son vivant, d'une popularité semblable à celle que connut, à notre époque, René Lévesque. En 1887, Mercier fut élu, dans l'enthousiasme général, premier ministre du Québec. Mais, au contraire de Lévesque, il tomba aussi vite du faite du pouvoir qu'il y arriva. En quatre ans, il perdit tout. C'est que cet homme avait un appétit considérable pour le faste, au moins autant que ses ministres et que son entourage immédiat : il tenait table ouverte dans les meilleurs restaurants, voyageait en Europe à grands frais, faisait étalage de ses beaux costumes, de ses voitures, de ses chevaux... Ce goût des grandeurs l'amena à se compromettre dans des dépenses fastueuses dont il n'avait pas les moyens et, de là, à détourner certains fonds pour régler les comptes impayés qui s'accumulaient. Son gouvernement s'effondra avec fracas dans une affaire de pots-de-vin retentissante qui éclaboussa toute la classe politique.

La fin de Mercier lui-même a quelque chose de tragique : ruiné, ravagé par le diabète et abandonné par tous, il est absolument incapable de payer ses dettes. Ses créanciers saisissent donc sa bibliothèque pour la vendre et ainsi se payer. Cette bibliothèque,

montée patiemment, était alors une des plus belles du Québec, si l'on en croit Gilles Gallichan, historien et bibliothécaire à l'Assemblée nationale du Québec. Mercier possède, entre autres, une édition originale de l'*Esprit des lois* de Montesquieu. Même un éminent lettré comme le poète Louis Fréchette ne dédaigne pas, à l'occasion, venir jeter un œil sur les livres de son ami.

Un homme qui apprécie les livres a envie, généralement, de faire partager son amour de ceux-ci avec son prochain. C'était particulièrement vrai pour Mercier. Il avait compris, dès son jeune âge, l'importance d'éveiller le peuple à la culture. Sur le socle du monument élevé à sa mémoire devant le parlement à Québec, on a d'ailleurs gravé cette phrase, du publiciste français Émile de Girardin, que citait souvent Mercier: «Dès l'instant où le peuple a compris sa liberté, le seul moyen de le gouverner est de l'instruire». Dans ses discours, les mots «instruction du peuple» reviennent constamment. Dès 1881, il se prononce en chambre pour l'instruction obligatoire: «Répandre l'instruction primaire, la faire pénétrer dans nos campagnes les plus reculées, vaincre la résistance ou l'indifférence des parents à proclamer l'obligation de la fréquentation des écoles dans certaines conditions, voilà quel est le premier devoir de nos législateurs».

Mercier a la conviction que l'avenir des Canadiens-Français repose sur les bancs de l'école. «Cela était devenu pour lui un point d'ancrage de son engagement politique», explique Gallichan. Mais, paradoxe d'un homme nourri de lectures diverses, aussi bien libérales que religieuses, Mercier voit avant tout dans l'instruction publique un rempart pour protéger les masses des «doctrines perverses». L'école qu'il souhaite, observe Gallichan, n'est donc pas de celles qui permettent la critique sociale. Néanmoins, le gouvernement Mercier permet des progrès en matière d'instruction publique.

Sous le règne de Mercier, l'alphabétisation de la population progresse considérablement grâce, en bonne partie, à la mise en place d'écoles du soir gratuites pour alphabétiser les adultes. Contre les recommandations des esprits ultramontains de son époque tels Jules-Paul Tardivel, Mercier propose la création de bibliothèques publiques, mais préfère finalement reculer devant les réactions négatives que suscite son projet.

L'ouvrage que nous propose l'historien Gallichan est rempli de parenthèses sur les progrès difficiles des bibliothèques au Canada français et sur l'établissement, non moins malaisé, d'un système

d'éducation. C'est la grande force de ce livre, qui a pour point de convergence la haute figure d'Honoré Mercier, que d'éclairer le parcours culturel du Canada français de cette époque. Il est dommage que Gallichan ne se soit pas donné la peine, en plus, de revisiter en profondeur la vie de Mercier : son travail proprement biographique compte pour à peine cinquante pages dans un ouvrage qui en contient deux cent douze. Sans tomber dans la démesure de la biographie de Mercier écrite par Robert Rumilly – deux gros tomes de plus de quatre cents pages chacun –, une nouvelle visite dans la vie de cet homme eut certainement pu nous permettre d'envisager sous un nouvel éclairage la vie politique de la fin du siècle dernier.

Jean-François NADEAU

Evelyn Kolish, *Nationalisme et conflits de droits : le débat du droit privé au Québec, 1760-1840*, Hurtubise HMH, collection Cahiers du Québec – Collection Histoire, Montréal, 1994, 325 pages.

« Quand les pays qui s'acquièrent sont accoutumés de vivre sous leurs lois et en liberté, il y a trois manières de s'y maintenir : la première est de les détruire ; l'autre d'y aller demeurer en personne ; la troisième est de les laisser vivre selon leurs lois, en y levant un tribut et en y établissant un gouvernement oligarchique qui les conserve en amitié. »

Machiavel, *Le Prince*.

Après la conquête militaire d'un territoire et de ses habitants, la première préoccupation du Prince est d'assurer le maintien de son autorité en ses terres nouvelles, et l'histoire est riche des procédés utilisés par les conquérants pour arriver à cette fin. Entre les capitulations de Québec (1759) et de Montréal (1760) et la Proclamation Royale qui a suivi le Traité de Paris entre les couronnes britannique et française en 1763, un espace juridique transitoire avait été préservé à la faveur des Canadiens concernant les droits et privilèges qu'ils détenaient sur leurs propriétés. Si l'Histoire qui suivit immédiatement la Proclamation Royale consacrait définitivement l'introduction de la Common Law en matière de droit public et criminel au Canada, elle fut par contre une vaine tentative d'anéantissement du droit civil et de la coutume de Paris en vigueur sous le régime français. Une conjonction de facteurs sociaux et

historiques obligèrent les conquérants à adopter une attitude plus conciliante à l'égard des élites canadiennes possédantes (seigneurs et bourgeois), dans la mesure où la Couronne britannique cherchait à s'associer aux élites locales et à les « *conserver en amitié* », plutôt que d'en faire des ennemis plus difficiles à administrer.

De 1760 à 1763, un *modus vivendi* s'était établi entre les autorités militaires britanniques et les habitants, notamment les seigneurs propriétaires et la classe des possédants de l'ancien régime français, autour d'une certaine continuité dans l'application des lois et coutumes françaises. Il fallait, bien sûr, apaiser les craintes principales des Canadiens et s'assurer de leur bonne collaboration durant la période de transition de trois ans qui précéderait la Proclamation Royale et qui assoirait définitivement, pensait-on alors, le régime de droit anglais en toutes matières. Le Général Amherst, « Commandant en chef des Troupes et Forces de Sa Majesté Britannique en L'Amérique Septentrionale » accédait à la requête du Gouverneur Vaudreuil qui, dans sa lettre de capitulation du 8 septembre 1760, demandait que :

art. 37. « Les Seigneurs de Terres, Les Officiers Militaires et de Justice, Les Canadiens Tant des Villes que des Campagnes, Les François établis ou Commerçant dans toute l'étendue de La Colonie du Canada, Et Toutes Autres personnes que ce puisse être, Conserveront L'entière paisible propriété et possession de leurs biens, Seigneuriaux et Roturiers Meubles et Immeubles, Marchandises, Pelleteries, et Autres effets, même de Leurs batiments de Mer; Il n'y Sera point touché ni fait le moindre dommage, sous quelque prétexte que ce Soit: – Il leur Sera Libre de les Conserver, Loüer, Vendre, Soit aux François, ou aux Anglois, d'En Emporter Le produit en Lettres de Change, pelleteries espèces Sonantes, ou autres retours, Lorsqu'ils Jugeront à propos de passer en France, en payant le fret... »¹

Toutefois, Amherst demeurait laconique dans sa réponse à la requête suivante :

« Les François et Canadiens Continüeront d'estre Gouvernés Suivant la Coutume de Paris et les Loix et Usages établis pour ce pays; Et Ils ne pourront estre assujettis à d'Autres

1. La capitulation de Montréal. Textes reproduits dans Morin, J.Y. et Wœhring, J. *Les constitutions du Canada et du Québec du Régime français à nos jours*, Éditions Thémis, Montréal 1992, 978 pages.

Impôts qu'à Ceux qui Estoiert établis sous la domination française... »²

À cela il répond : « *Ils deviennent Sujets du Roy.* »

Mais en somme, le droit privé et les coutumes françaises en matière de régimes matrimoniaux, de succession, de tenure des terres, de faillite, de saisie, etc., continuaient d'être appliquées, tant bien que mal, du moins en ce qui concernait les affaires des Canadiens. La Proclamation Royale de 1763 vint, à tout le moins temporairement, mettre un terme à cet ordre des choses en imposant, dans l'ensemble des domaines du droit, le droit anglais. Mais la peur des autorités britanniques face à une révolte éminente des Canadiens se sentant lésés dans leurs droits et coutumes, leur boycott systématique de la justice anglaise qui apparaît dans les archives judiciaires par l'absence de litiges pour tout ce qui touche, par exemple, le droit de la famille (mariage, succession, etc.) et, facteur déterminant qui marquera un point de non-retour quelques années plus tard, la menace de débordement de la révolution américaine dans la province canadienne, amèneront le gouvernement de Londres à une attitude beaucoup plus conciliante.

Aussi, en 1774, sur un fond de crise grandissante dans les treize colonies du sud, l'Acte de Québec est promulgué et le Parlement anglais restaure les lois et coutumes du pays en matière de droit civil. En même temps, il confirme le statut du droit criminel anglais dans la colonie et introduit la procédure judiciaire anglaise, l'habeas corpus, le procès avec jury et le droit commercial et maritime anglais. Non que les Britanniques abandonnèrent, en matière de droit civil, leur objectif d'implanter le droit anglais dans l'ancienne colonie française, mais il leur apparut préférable de pratiquer une politique de compromis, quitte à introduire peu à peu dans le droit français des changements qui seraient acceptables aux britanniques du Canada. Autrement dit, Londres choisit à ce moment de pratiquer une stratégie d'assimilation à long terme, tentant pour l'heure de contenir les appétits de certaines classes de la population anglo-saxonne, notamment les marchands, plus impatientes.

L'actuelle constitution canadienne reflète encore, dans les grandes lignes, les dispositions de l'Acte du Québec. Le droit civil toujours en vigueur au Québec est le résultat toujours en évolution

2. *Ibid.*

de luttes d'intérêts incessantes et de conflits entre deux systèmes de valeurs. Les lieux d'expression de ces conflits se feront de plus en plus autour des institutions politiques qui seront institués par Londres dans la province canadienne, et un peu plus tard, avec l'Acte constitutionnel de 1791 qui crée les provinces du Haut et du Bas-Canada, ce qui modifiera la dynamique démographique, en leur octroyant à chacune une chambre d'assemblée :

La nouvelle constitution allait donc changer la forme du conflit ethnique. Les Britanniques allaient bientôt se réfugier dans les Conseils législatif et exécutif et dans les postes importants de la fonction publique. Dirigée par la petite bourgeoisie en pleine croissance, l'Assemblée allait devenir la forteresse des intérêts canadiens. »³

On entrevoit déjà ici la virulence des débats et des conflits qui aboutiront aux revendications des canadiens, et d'un nombre grandissant de petits bourgeois anglo-saxons qui s'allieront aux premiers contre la grande bourgeoisie anglo-écossaise pour l'instauration du principe du gouvernement responsable, et un peu plus tard, aux insurrections de 1837 et 1838 dans les deux provinces et plus particulièrement au Bas-Canada, où la dimension ethnique des revendications exacerbent les conflits entre petits et grands possédants.

Facture de l'ouvrage

Dans une première partie, l'ouvrage d'Evelyn Kolish dresse un portrait historique, par tranche chronologique, des grands moments de l'histoire du droit privé au Bas-Canada en y présentant la dynamique des forces sociales qui s'y affrontent à travers les institutions politiques et judiciaires. La seconde partie de l'ouvrage consiste en un véritable parcours des annales des controverses du droit privé au (Bas-)Canada, et présenté selon un ordre thématique. L'auteure fait l'histoire jurisprudentielle et législative du droit commercial, du droit de la faillite, du droit de la famille (mariage, succession). Ensuite, quatre chapitres sont consacrés à l'important problème de la tenure des terres (tenure seigneuriale française vs tenure soccagière britannique). La tenure des terres, c'est-à-dire, le droit relatif à la gestion de la propriété terrienne sera au centre des préoccupations des canadiens qui se sont, après la conquête, con-

3. Page 77.

crés essentiellement à l'agriculture. Enfin, les deux derniers chapitres sont consacrés à la question de l'enregistrement des titres et des charges qui grèvent les immeubles.

Le livre se concentre autour de la période allant de la conquête britannique jusqu'à 1840 (en excluant l'Acte d'Union et ses conséquences législatives et politiques), période charnière pendant laquelle les conflits entre Canadiens et Britanniques ont façonné notre droit civil, lequel fait aujourd'hui partie des institutions qui forment l'identité québécoise et, qui sait peut-être, le pays en devenir.

L'ouvrage d'Evelyn Kolish⁴ est le fruit de longues années de recherches et s'inscrit au confluent de deux disciplines qui s'alimentent l'une et l'autre en symbiose: l'histoire et le droit. Il s'agit ici d'un condensé fort accessible d'une thèse de doctorat sur un sujet qui n'atteint que trop souvent un public restreint de spécialistes et de praticiens du droit civil.

Richard ARTEAU

4. Juriste de formation et aujourd'hui responsable des archives judiciaires aux Archives nationales du Québec pour la grande région de Montréal.

LIVRES ET REVUES REÇUS

- Assemblée internationale des parlementaires de langue française, Bulletin Amérique, Aiple, 1994.
- Audet, Elaine, Pour une éthique du bonheur (Chroniques de l'imposture), Éditions du remue-ménage, 1994, 237 p.
- Baillargeon, Noël, Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850, Les Presses de l'Université Laval, 1994, 410 p.
- Bélanger, Paul, R., Michel Grant, Benoît Lévesque, La modernisation sociale des entreprises, Presses de l'Université de Montréal, 1994, 318 p.
- Bélanger, Réal, Richard Jones, Marc Vallières, Les grands débats parlementaires, Presse de l'Université Laval, 1994, 488 p.
- Bernard, André, Problèmes politiques, Canada Québec, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1993, 180 p.
- Bernier, Marc-François, Éthique et déontologie du journalisme, Presses de l'Université Laval, 1994, 288 p.
- Berthelot, Jocelyn, Une école de son temps, Éditions Saint-Martin, 1994, 288 p.
- Boudreau, Alexandre J., À l'assaut des défis, Éditions d'Acadie, 1994, 137 p.
- Boudreau, Claude, La cartographie au Québec (1760-1840), Presses de l'Université Laval, 1994, 270 p.
- Bourque, Gilles, Jules Duchastel, Jacques Beauchemin, La société libérale duplessiste, Presses Université de Montréal, 1994, 435 p.
- Bouthillier, Guy, À armes égales, Septentrion, 1994, 150 p.
- Centrale de l'enseignement du Québec, Options, N^{os} 8, 9 et 10, L'Organisation du travail, Québec, CEQ, 160 p.
- Chiasson, Anselme, Contes de Chéticamp, Édition Acadie, 1994, 192 p.
- Cholette, Gaston, Au service du Québec – Souvenirs, Septentrion, 1994, 271 p.

- Comeau, Robert et Michel Sarra-Bournet, *Bulletin d'histoire politique, Les intellectuels et la politique dans le Québec contemporain*, (Acte du colloque du 20 mai 1994), Septentrion, 1994, 170 p.
- Dalcourt, André, *Les grands leaders charismatiques*, Québec/Amérique, 1994.
- Demers, Bernard, *Voici, voilà, Petit livre de déraison écrit sous l'influence d'un vaste anticyclone*, Stanké, 1994, 192 p.
- Nationalisme, DIRE – Volume 12, numéro 2, automne 1994, Publié par le Cégep de Saint-Laurent, 1994, 365 p.
- Fœx, Evelyne, *Voyages sans retour... parfois*, Éditions d'Acadie, 1994, 142 p.
- Fortin, Nicole, *Une littérature inventée (Littérature québécoise et critique universitaire 1965-1975)*, Les Presses de l'Université Laval, 1994, 350 p.
- Fournier, Louis, *Histoire de la FTQ*, Québec/Amérique, 1994.
- Gallichan, Gilles, Honoré Mercier – La politique et la culture, Septentrion, 1994, 212 p.
- Germain, Jean-Claude, *Le Feuilleton de Montréal, tome 1, 1642-1792*, Montréal, Stanké, 1994, 460 p.
- Godin, Gérald, *Traces pour une autobiographie: écrits et parlés II*, L'Hexagone, 1994.
- Hudon, Christine et Jean Roy, *Le journal de Majorique Marchand, Curé de Drummondville (1865-1889)*, Septentrion, 1994, 335 p.
- Jasmin, Bernard, *De l'éducation*, Montréal, Guérin, 1944, 148 p.
- Julien, Pierre-André, Marie-Florence Estimé et Gabriel Drilhon, *Les petites et moyennes entreprises: technologie et compétitivité*, OCDE Paris, 1993, 128 p.
- Julien, Pierre-André, *GREPME sous la direction de...*, Les PME bilan et perspectives, Presses Inter Universitaires, 1994, 437 p.
- Kattan, Naïm, *La Distraction*, Éditions HMH, 1994, 161 p.
- Kokis, Sergio, *Le pavillon des miroirs*, XYZ Éditeur, 1994.
- Kolish, Evelyn, *Nationalismes et conflits de droits: débat du droit privé au Québec – 1760-1840*, HMH, 1994.
- Lahaise, Robert, *La fin d'un Québec traditionnel, 1914-1939*, L'Hexagone, 1994.

- Lambert, Pierre, *Les patriotes de Beloeil, Sillery, Septentrion*, 1994, 192 p.
- Lamontagne, Ann, *La flèche du temps*, Éditions HMH, 1994, 331 p.
- Landry, Nicolas, *Les pêches dans la péninsule acadienne 1850-1900*, Les Éditions d'Acadie, 1994, 192 p.
- Lapierre, Laurent et collaborateurs, *Imaginaire et leadership*, Québec/Amérique, 1994.
- Lapointe, Guy, *Société, culture et religion à Montréal : XIX^e et XX^e siècle*, VLB Éditeur, 1994, 338 p.
- Lavertu, Yves, *L'affaire Bernonville, Le Québec face à Pétain et à la Collaboration (1948-1951)*, Études québécoises, VLB, 1994, 217 p.
- Lavolette, Luc, *Fédération de la métallurgie CSN, Fer de lance du Québec d'hier et d'aujourd'hui*, Montréal, CSN, 1994, 118 p.
- Leclerc, Yvon, *Battre le chômage*, Septentrion, 1994, 238 p.
- Lussier, Doris, *Tout Doris*, Stanké, 1994, 580 p.
- Masse, Martin, *Identités collectives et civilisation*, VLB Éditeur, 1994.
- Monière, Denis, *L'année politique au Québec 1993-1994*, Fides Le Devoir, 1994, 249 p.
- Morin, Jacques-Yvan et José Woehrling, *Les constitutions du Canada et du Québec du régime français à nos jours*, Montréal, Thémis, 1993, 978 p.
- Morin, Jacques-Yvan, José Woehrling, *Demain, le Québec... Choix politiques et constitutionnels d'un pays en devenir*, Septentrion, 1994, 313 p.
- Orban, Edmond, Michel Fortmann, *Le système politique américain*, Presses de l'Université de Montréal, 1994, 468 p.
- Pascal, Jani, *Contes à rire et à dire*, Guérin, 1994, 172 p.
- Pelletier, Jacques, *Les habits neufs de la droite culturelle*, VLB Éditeur, 1994.
- Pépin, Lucien, Robert Prévost, scénographe et favori des dieux, *Pélican*, 1994, 124 p.
- Poulin, Pierre, *Histoire du mouvement Desjardins, tome II*, Québec/Amérique, 1994.
- Prévost, Philippe, *La France et le Canada, d'une après-guerre à l'autre (1918-1944)*, Éditions du Blé (Manitoba), 1994, 490 p.

- Rivière, Sylvain, Les faits et dicts de Cabert à Pierrot, Guérin, 1994, 176 p.
- Robidoux, Léon-A., Pensées et anecdotes des grands de ce monde, Guérin, 1994, 512 p.
- Roy, Bruno, Les racines de l'ombre, XYZ Éditeur, 1994.
- Roy, Jean et Christine Hudon, Le journal de Majorique Marchand, Curé de Drummondville (1865-1889), Septentrion, 1994, 335 p.
- Roy, Paul-Émile, Réforme ou maquillage? (La réforme de l'éducation au Québec), Méridien, 1994, 82 p.
- Sauvé, J.R.M., Géopolitique et avenir du Québec, Guérin, 1994, 349 p.
- Séguin, Fernand, Le Sel de la semaine (entretiens), Stanké, 1994, 284 p.
- Vallière, Pierre, Le devoir de résistance, VLB Éditeur, 1994.
- Vallière, Pierre, Nègres blancs d'Amérique, Typo essais, 1994, 472 p.
- Vincent, Pierre, Immigration – phénomène souhaitable et inévitable, Québec/Amérique, 1994.

NOS COLLABORATEURS 1994-1995

François-Albert Angers	Michel Guillou	Ève Ouimet
Richard Arteau	Julien Harvey	Michel Paillé
Louis Balthazar	Bruno Jean	Gilbert Paquette
Robert Barberis	André Joyal	Philippe Paradis
André Beauchamp	Henri Laberge	Christian Payeur
Claude Béland	Danyèle Lacombe	Pierre Péladeau
Jules Bélanger	Georges Lafond	Jean-François Pelletier
Lionel Bellavance	Adrienne Laliberté	Marcel Pépin
Jocelyn Berthelot	Christine Lamoureux	Jocelyne Picard
Bernard Blier	Colette Lanthier	Jacinthe Pilon
Luc Bouvier	Robert Laplante	Bernard Pilote
Gary Caldwell	Alain Laramée	Ladislav Pordan
Serge Cantin	Louise Laurin	Jacques Proulx
Mario Carrier	Léo-Paul Lauzon	Gilles Rhéaume
Charles Castonguay	Maurice Lebel	François Rocher
Jean-Pierre Chalifoux	Jacques Leclerc	Fernand Rouillon
Alain Chanlat	Yvon Leclerc	Paul-Émile Roy
Denise Côté	Gérard Lefebvre	Maurice Saint-Germain
Pierre DeBellefeuille	Jean-Marc Léger	Charles Saint-Prot
Roger Dehaybe	Paul-Marcel Lemaire	Pierre Shooner
Clermont Dugas	Ginette Lepage	Denis Simard
Fernand Dumont	Richard Marceau	Jean-François Simard
Micheline Dumont	Henri Massé	Jean-Jacques Simard
Jean Éthier-Blais	Jacques Maurais	René Simard
Andrée Ferretti	Denis Monière	Jean-Claude Tardif
Philippe Gabelier	Claude Morin	Marc Termote
Jean-Charles Gagné	Rosaire Morin	Rodrigue Tremblay
François Gardner	Jean-François Nadeau	Rémy Trudel
Édith Gendron	Richard Nadeau	Pierre Vadeboncœur
Rita Giguère	Pierre Noreau	Julie Vézina
Ethel Green	Ferdinand Ouellet	Marcelle Viger

Index des annonceurs

Alimentex Inc.	146
Allard, Pierre, C.A.	146
Ateliers graphiques Marc Veilleux Inc.	140
Banque nationale.	141
Caisse populaire St-Jacques	142
Fondation québécoise du cancer	146
Guérin Éditeur ltée	147
Groupe vie Desjardins-Laurentienne.	142
Hydro-Québec	143
Lamond & Fils ltée, C.	146
Martin & Ass. inc., J.-C.	146
MNQ.	144
Mouvement Desjardins	145
Postras, Larue & Rondeau inc.	146
SEMQ SAQ	146
Société d'arthrite, La.	144
Société nationale d'assurance	140
SSJB de Montréal	144
SSJB du Centre du Québec.	144
Tassé & Associés, limitée.	142

ANA SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

425, boul. de Maisonneuve ouest,
bureau 1500,
Montréal H3A 3G5

(514) 288-8711



«L'IMPRIMEUR»

LES ATELIERS GRAPHIQUES MARC VEILLEUX INC.

LES SPÉCIALISTES DU LIVRE

Production et ventes

203, Des Pionniers Ouest
Cap-Saint-Ignace (Québec)

GOR 1HO

(418) 246-5666

Télécopieur : (418) 246-5564



Bureau de Montréal

(514) 848-9766

Télécopieur : (514) 848-0160



Entreprendre, c'est agir ensemble.

Nous sommes la banque des gens d'action.
Des gens d'affaires.

Nous sommes au cœur des réalisations
de ceux qui ont l'esprit d'initiative.

Partenaires pour entreprendre.
Et réussir.



**BANQUE
NATIONALE**

Notre banque nationale



Heures d'ouvertures
Lundi - mardi : 10 heures à 15 heures
Mercredi - jeudi : 10 heures à 18 heures
Vendredi : 10 heures à 16 heures

LA CAISSE POPULAIRE
DE SAINT-JACQUES DE MONTRÉAL

1255, rue Berri, Montréal H2L 4C6
Tél. : 849-3581 - Fax : 849-7019

Service des prêts

1259, rue Berri, bureau 230, Montréal H2L 4C7
Tél. : (514) 849-3581 - Fax : (514) 849-7019

GHISLAIN BEAULIEU, directeur général

Denis Laberge
Conseiller en placements

Tassé & Associés, Limitée

630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1200
Montréal (Québec) H3B 1S6 Tél. : (514) 879-3900

Avec les hommages de



Groupe vie
Desjardins-Laurentienne

**Nous
retournons
à la source.**



Nous réaffirmons

notre objectif

premier : offrir

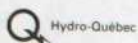
à la population

québécoise le

meilleur service

au moindre

coût possible.



Hydro-Québec

Le meilleur de nous-mêmes

LA SOCIÉTÉ D'ARTHRITE

Christiane Quessy

Directrice régionale, Rive-Nord, Outaouais

1250, rue Paquin, suite 2, île St-Jean

Terrebonne Québec J6W 3Z8

Tél.: 492-8177 Fax: 492-8177



Oui, je veux **DONNER...** une lueur d'espoir



S.S.J.B. DU CENTRE DU QUÉBEC

449 Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519.

*Plus de 33 500 membres
au Coeur du Québec.*



HOMMAGES



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL Maison Ludger-Duvernay

82 ouest, rue Sherbrooke, Montréal H2X 1X3

Tél.: 843-8851 Télécopieur: 844-6369

Mouvement national des Québécoises et Québécois

2207, rue Fullum, Montréal

(Québec) H2K 3P1

Tél. : 527-9891

Télécopieur : 527-9460

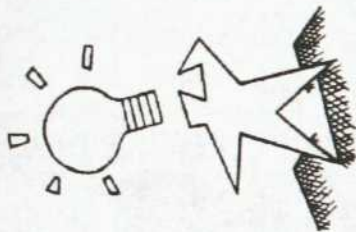


*Avec les hommages
du MNQ et de ses
sociétés affiliées*

C R É E R, C'EST PERMIS.

Se servir de son imagination, de son talent, de sa passion, de sa volonté, de son inspiration pour créer.

Pour insuffler la vie à une oeuvre musicale, un poème, un tableau, un personnage, une sculpture, une comédie, un bijou.



Cela fait vibrer, émeut, bouleverse, émerveille le monde... et votre caisse Desjardins, votre complice dans la réalisation et la diffusion de vos oeuvres.



La caisse populaire
Desjardins



Desjardins

L'incroyable force de la coopération.

Pierre Allard

Comptable agréé

980, rue Saint-Antoine Ouest
Bureau 308
Montréal (Québec)
H3C 1A8
Téléphone : (514) 874-0838
Télécopieur : (514) 875-9668

GESTIONNAIRES CONSEILS

J.-C. Martin & Ass. Inc.

Jacques-C. Martin, président

550, rue Sherbrooke ouest,
Montréal H1X 3G8
(514) 735-3436 - Fax: (514) 843-9491

ALIMENTATION

Alimentex Inc.

HENRI-LOUIS GAGNON,
président-directeur-général

C'est tout naturel

- Aliments de santé
- Livres naturistes
- Extracteurs à jus
- Suppléments alimentaires
- Prescriptions naturopathiques

1188, 1^{ère} Avenue,
Québec G1L 3K8
(418) 529-7988 - Fax: (418) 529-6939

BIJOUTERIE EMBLÉMATIQUE

C. Lamond & Fils Ltée

Robert Bourget, président

1065, rue de Bleury,
Montréal H2Z 1N1
(514) 861-3491 - Fax: (514) 866-7056

ASSURANCES

**Poitras, Larue
& Rondeau Inc.**
Courtier d'assurances

3925, rue Rachel est, bur. 200
Montréal H1X 3G8
(514) 899-5377

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Depuis le temps,

on s'y connaît.



**SEMB
SAQ**

Syndicat des employés
de magasins
et de bureaux de la SAQ

1065, rue Saint-Denis
Montréal H2X 3J3
Tél.: (514) 849-7754
1-800-361-8427 (extérieur
de Montréal)

FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

2075, rue de Champlain, Montréal (Québec) H2L 2T1
Téléphone : 527-2194

GÉOPOLITIQUE ET AVENIR DU QUÉBEC

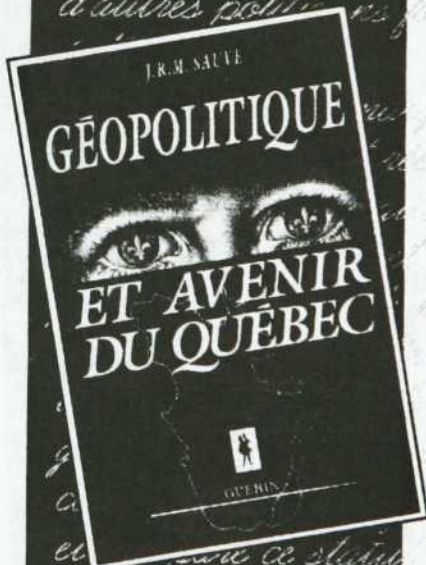


J.R.M. Sauvé

Au moment de quitter la politique active, Robert Bourassa déclara que l'indépendance du Québec était un non-sens géopolitique, ce à quoi d'autres politiciens font maintenant écho.

Réfutant cette remarque, l'auteur explique ce qu'est réellement la géopolitique et en quoi elle diffère des sciences politiques et de la politique proprement dite, de même que du droit et en particulier, du droit international. Il définit le statut géopolitique du Québec en fonction de constantes qui ont fait leurs preuves et compare ce statut avec celui d'autres États et régions du monde aptes à présenter des analogies valables.

ISBN 2-7601-3753-8
(352 p.) 24,95 \$



Distributeur exclusif: A.D.G.
Tél.: (514) 842-3481
Télécopieur: 842-4923

**Ne jetez jamais un numéro de
*L'Action nationale***

Souvenez-vous toujours que
L'Action nationale accepte tous les
exemplaires qu'on lui offre,
particulièrement les numéros

1917 - 1918 - 1944

1951 à 1961 - 1968

**Ne jetez jamais un numéro de
*L'Action nationale***

**Nous acceptons aussi
*L'Âme des livres et l'Almanach de
la langue française***

1259, rue Berri, bur. 320, Montréal H2L 4C7
Téléphone (514) 845-8533, télécopieur (514) 923-5755

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Membres

*André Beauchamp
René Blanchard
Nicole Boudreau
Sylvain Boudreault
Guy Bouthillier
J.-Charles Claveau
Jean-Claude Dupuis
Pierre Dupuis
Lucia Ferretti
Philippe Gélinas
Jean Genest
Yvon Groulx
Léo Jacques
Lysiane Laberge
Francine Lalonde
Pierre Lamy
Colette Lanthier
Jean-Marc Léger
Denis Monière
Jacques-Yvan Morin
Jean-François Nadeau
Pierre Noreau
Gilbert Paquette
Roméo Paquette
Hélène
Pelletier-Baillargeon
Gilles Rhéaume
Jean-Jacques Roy
Louis-Philippe
St-Martin
Denis Simard
Jean-François Simard
Pierre Trépanier
Gérard Turcotte*

Président honoraire François-Albert Angers
Président Robert Laplante
Vice-président Alain Laramée
Secrétaire Delmas Lévesque
Trésorier Claude Duguay
Conseillers Marie-Noëlle Ducharme
Danielle Gagné
Isabelle Le Breton
Yvon Leclerc
Jacques Martin
Rosaire Morin

Ex-officio

Membres honoraires

Thérèse Baron, Christiane Bérubé, Jacques Boulay, Hélène Chénier, Jean-Marcel Paquette, Juliette Rémillard.

Membres émérites :

Louise-C. Brochu, Michel Brochu, Marcel Laflamme, Georges Meyers, Anna-L. Normand.

L'Action nationale

Les 75 000 pages publiées par la revue depuis 78 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

Prix Richard Arès et François-Albert Angers

Le prix Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale et le prix Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la Ligue.

Fondation Gaston-Beaudry

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

1259, rue Berri, bur. 320, Montréal H2L 4C7
Tél. : (514) 845-8533 - Télécopieur : (514) 923-5755



Envoi de publication
Enregistrement numéro 1162

4,95 \$



9 770227 227009